
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 27 juillet 2020

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 8)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 8)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
<i>Interventions</i> préalables	(p. 9)
<i>Procédure</i> d'urgence relative aux dossiers n° 2020-0135 à 2020-0140 - Adoption du principe de l'examen en urgence	(p. 17)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 23 avril 2020	(p. 17)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018, n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1 ^{er} avril 2020 - Période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2020 - (dossier n° 2020-0123)	(p. 17)
<i>Désignation</i> de scrutateurs	(p. 100)
<i>Annexe 1</i> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2020-0126	(p. 111)
<i>Annexe 2</i> : Pièce jointe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2020-0043	(p. 112)
<i>Annexe 3</i> : Amendement présenté par les groupes Progressistes et républicains, Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et Synergies Métropole - Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités des élus (dossier n° 2020-0128)	(p. 120)
<i>Annexe 4</i> : Résultats du vote au scrutin secret sur appel nominal (dossier n° 2020-0128)	(p. 122)

Les textes des délibérations n° 2020-0006 à 2020-0140 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 59 (Juillet 2020).

N° 2020-0006	Commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Métropole de Lyon - Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des membres -	(p. 18)
N° 2020-0007	Commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants -	(p. 108)
N° 2020-0008	Commission permanente de délégation de service public (CPDSP) de la Métropole de Lyon - Modalités de dépôt des listes -	(p. 18)
N° 2020-0009	Commission permanente de délégation de service public (CDSP) de la Métropole de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants -	(p. 109)
N° 2020-0010	Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil et des représentants des associations -	(p. 20)
N° 2020-0011	Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 23)
N° 2020-0012	Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 24)
N° 2020-0013	Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -	(p.24 ; 86)

N° 2020-0014	<i>Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.25 ; 85)
N° 2020-0015	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2020-0016	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2020-0017	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2020-0018	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 28)
N° 2020-0019	<i>Conseil d'administration, assemblée générale et comité d'engagement de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 29)
N° 2020-0020	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.29 ; 94)
N° 2020-0021	<i>Conseil d'administration et assemblées générales de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 30)
N° 2020-0022	<i>Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 30)
N° 2020-0023	<i>Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 32)
N° 2020-0024	<i>Assemblée générale de l'association Programme solidarité Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 33)
N° 2020-0025	<i>Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 33)
N° 2020-0026	<i>Conseil syndical du Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 34)
N° 2020-0027	<i>Charly, Saint Genis Laval - Conseil syndical du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 35)
N° 2020-0028	<i>Conseil syndical du Syndicat du Gier Rhodanien (SYGR) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 35)
N° 2020-0029	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 36)
N° 2020-0030	<i>Comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 37)
N° 2020-0031	<i>Assemblée générale ordinaire de l'association France digues - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 37)
N° 2020-0032	<i>Conseil d'orientation du groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 37)
N° 2020-0033	<i>Comité de gestion de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 38)
N° 2020-0034	<i>Assemblée générale de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 38)
N° 2020-0035	<i>Feyzin, Grigny, Irigny, Vernaison - Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 38)
N° 2020-0036	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 39)
N° 2020-0037	<i>Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 39)

N° 2020-0038	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 40)
N° 2020-0039	<i>Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône (AIR) de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 40)
N° 2020-0040	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 40)
N° 2020-0041	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 41)
N° 2020-0042	<i>Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 41)
N° 2020-0043	<i>Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 42)
N° 2020-0044	<i>Lyon Rhône solaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 43)
N° 2020-0045	<i>Assemblée générale de l'association Energie-Cités - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 43)
N° 2020-0046	<i>Commission locale d'information (CLI) auprès du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 44)
N° 2020-0047	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 44)
N° 2020-0048	<i>Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Formation plénière et formation spécialisée habitat insalubre - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 45)
N° 2020-0049	<i>Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 45)
N° 2020-0050	<i>Feyzin, Solaize - Comité de suivi du site de la gare de triage de Sibelin - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 46)
N° 2020-0051	<i>Conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 46)
N° 2020-0052	<i>Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2020-0053	<i>Assemblée générale de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2020-0054	<i>Comité syndical du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2020-0055	<i>Assemblée générale de l'association Vélo et territoires - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 48)
N° 2020-0056	<i>Commission départementale de sécurité routière du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 49)
N° 2020-0057	<i>Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2020-0058	<i>Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 51)
N° 2020-0059	<i>Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 51)
N° 2020-0060	<i>Corbas - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2020-0061	<i>Bron - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Bron - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2020-0062	<i>Assemblées générales et conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon (ADL) - Désignation d'un représentant au Conseil -</i>	(p. 53)

N° 2020-0063	<i>Assemblée générale de l'association AFILOG - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 53)
N° 2020-0064	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 54)
N° 2020-0065	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.55 ; 57)
N° 2020-0066	<i>Conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône et de la Métropole (CAUE) - Désignation de représentants du conseil -</i>	(p. 55)
N° 2020-0067	<i>Conseil d'administration de l'association Labo cités - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 56)
N° 2020-0068	<i>Conseil d'administration du Centre d'échange et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2020-0069	<i>Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 56)
N° 2020-0070	<i>Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 56)
N° 2020-0071	<i>Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2020-0072	<i>Comité syndical du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 58)
N° 2020-0073	<i>Conseil d'administration de l'Etablissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
N° 2020-0074	<i>Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 60)
N° 2020-0075	<i>Conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 61)
N° 2020-0076	<i>Comité syndical du Syndicat mixte du parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 61)
N° 2020-0077	<i>Conseil d'administration de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 62)
N° 2020-0078	<i>Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 62)
N° 2020-0079	<i>Assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 63)
N° 2020-0080	<i>Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 63)
N° 2020-0081	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 64)
N° 2020-0082	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association France Urbaine - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 64)
N° 2020-0083	<i>Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités (AMF69) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 65)
N° 2020-0084	<i>Assemblée générale de l'association des Maires Ville et Banlieue de France - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 65)
N° 2020-0085	<i>Conseil de gestion de la société par actions simplifiée (SAS) Un Deux Toits Soleil - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 65)
N° 2020-0086	<i>Conseil d'administration de l'Organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 66)
N° 2020-0087	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'Association départementale-métropolitaine d'information sur le logement (ADIL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 66)

N° 2020-0088	<i>Assemblée générale, conseil d'administration et bureau de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 67)
N° 2020-0089	<i>Offices publics de l'habitat (OPH) - Conseil d'administration de Lyon Métropole habitat (LMH) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 67)
N° 2020-0090	<i>Offices publics pour l'habitat (OPH) - Conseil d'administration d'Est Métropole habitat (EMH) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 68)
N° 2020-0091	<i>Offices publics pour l'habitat (OPH) - Conseil d'administration de Grand Lyon habitat (GLH) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 69)
N° 2020-0092	<i>Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 70)
N° 2020-0093	<i>Commission départementale-métropolitaine consultative des gens du voyage - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 71)
N° 2020-0094	<i>Comité de gestion du Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 71)
N° 2020-0095	<i>Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 72)
N° 2020-0096	<i>Commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation de handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (AC) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 72)
N° 2020-0097	<i>Conseil d'administration de l'association Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 73)
N° 2020-0098	<i>Meyzieu - Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 73)
N° 2020-0099	<i>Conseil d'administration de la Résidence intercommunale Jean Villard à Pollionnay - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2020-0100	<i>Saint Genis Laval - Conseil d'administration de la Fondation Champagnat à Saint Genis Laval - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2020-0101	<i>Conseil d'administration de la Fondation de la Cité Rambaud - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2020-0102	<i>Lyon - Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 75)
N° 2020-0103	<i>Lyon - Bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 75)
N° 2020-0104	<i>Saint Priest - Assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Iloé - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 76)
N° 2020-0105	<i>Lyon - Comité exécutif et comité des fondateurs de la Fondation BigBooster - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 76)
N° 2020-0106	<i>Lyon 8° - Comité stratégique de la Fondation pour la médiation industrielle - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 76)
N° 2020-0107	<i>Comité syndical de l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 77)
N° 2020-0108	<i>Assemblées d'actionnaires de la société Euronews - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 77)
N° 2020-0109	<i>Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 78)
N° 2020-0110	<i>Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.78 ; 86)
N° 2020-0111	<i>Assemblée générale du Comité fondateur du parc des expositions de Lyon (COFIL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.79 ; 86)
N° 2020-0112	<i>Lyon - Conseil d'administration du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 79)

N° 2020-0113	<i>Lyon - Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRRL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2020-0114	<i>Villeurbanne - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2020-0115	<i>Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 80)
N° 2020-0116	<i>Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2020-0117	<i>Lyon 1er - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2020-0118	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2020-0119	<i>Lyon - Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 83)
N° 2020-0120	<i>Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 83)
N° 2020-0121	<i>Villeurbanne - Conseil de l'Ecole polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 84)
N° 2020-0122	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 84)
N° 2020-0123	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018, n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 - Période du 1er avril au 30 juin 2020 -</i>	(p. 17)
N° 2020-0124	<i>Règlement intérieur du Conseil - Adoption - Constitution d'une commission ad hoc pour son élaboration -</i>	(p. 19)
N° 2020-0125	<i>Délégation d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente -</i>	(p. 88)
N° 2020-0126	<i>Commissions thématiques du Conseil de la Métropole de Lyon - Création de 7 commissions à titre permanent -</i>	(p. 19)
N° 2020-0127	<i>Gestion des instances métropolitaines - Dématérialisation des dossiers de séances et des convocations - Mise à disposition, aux membres du Conseil de la Métropole de Lyon, de moyens informatiques -</i>	(p. 19)
N° 2020-0128	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus -</i>	(p.94 ; 109)
N° 2020-0129	<i>Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge -</i>	retiré
N° 2020-0130	<i>Conseil de la Métropole - Modalités d'exercice du droit à la formation des élus - Orientations et crédits ouverts à ce titre -</i>	(p. 19)
N° 2020-0131	<i>Crédits des groupes politiques -</i>	(p. 19)
N° 2020-0132	<i>Emplois fonctionnels de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 20)
N° 2020-0133	<i>Plan Oxygène - Zone à faible émission (ZFE) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions -</i>	(p. 92)
N° 2020-0134	<i>Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos renforcé dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Attribution d'aides pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 100)
N° 2020-0135	<i>Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 102)
N° 2020-0136	<i>Personnes âgées personnes handicapées - Plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement -</i>	(p. 104)

N° 2020-0137	<i>Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL) - Résiliation de la convention de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 105)
N° 2020-0138	<i>Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p.85 ; 87)
N° 2020-0139	<i>Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 87)
N° 2020-0140	<i>Conseil académique de l'Education nationale (CAEN) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 87)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 27 juillet 2020 à 10 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 13 juillet 2020 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée monsieur Matthieu Vieira pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. Monsieur Vieira, vous avez la parole.

(Monsieur Matthieu Vieira est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemaïn, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemaïn), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absent non excusé : Mme Frier.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 50 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Benahmed (pouvoir à M. Dossus), Collin (pouvoir à Mme Giromagny), Dehan (pouvoir à M. Dalby), M. Marion (pouvoir à Mme Georgel), Mmes Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), Augey (pouvoir à M. Novak), MM. Barla (pouvoir à Mme Popoff), MM. Blache (pouvoir à Mme Croizier), Mmes Charnay (pouvoir à Mme Arthaud), Creuze (pouvoir à Mme Dubot), MM. Dalby (pouvoir à Mme Collin), Dossus (pouvoir à Mme Roch), Mmes Dubois Bertrand (pouvoir à M. Lungenstrass), Dubot (pouvoir à M. Vieira), Georgel (pouvoir à M. Barla), Giromagny (pouvoir à Mme Creuze), MM. Lungenstrass (pouvoir à Mme Benahmed), Marguin (pouvoir à

Mme Croizier), Novak (pouvoir à Mme Augey), Mmes Percet (pouvoir à Mme Dubois Bertrand), Popoff (pouvoir à M. Marion), Roch (pouvoir à Mme Percet), M. Sellès (pouvoir à M. Gascon), Mme Subaï (pouvoir à Mme Petiot), M. Thevenieau (pouvoir à Mme Zdorovtsoff), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Dehan).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots introductifs à notre Conseil. Aujourd'hui, notre hémicycle est clairsemé, une partie d'entre nous ne peut pas être présente afin que nous respections les mesures de barrières sanitaires. Nous avons fait le choix de tenir le Conseil ici, par souci d'économie et de facilité pour l'administration. Il n'était pas possible de faire ce Conseil en visio-conférence car de nombreux votes sont prévus et peuvent avoir lieu à scrutin secret.

Depuis cinq mois, toutes et tous, nous vivons une situation tout à fait exceptionnelle et difficile. C'est dans ce contexte très particulier que nous avons été élus, dans ce contexte de prudence que se déroule le premier Conseil de la Métropole que j'ai l'honneur de présider. J'espère que nous pourrons être réunis au complet lors du prochain Conseil. Ce contexte nous rappelle l'urgence d'agir vite, agir vite pour adapter nos modes de vie aux crises sanitaires et environnementales qui risquent de se multiplier. La Covid-19 aujourd'hui, les canicules qui font désormais partie de nos vies et qui sont intégrées aux actions sociales et sanitaires de la Métropole. Et demain peut-être d'autres crises auxquelles nous devons préparer notre territoire. Agir vite aussi pour amortir la crise économique. Agir vite enfin pour protéger les plus vulnérables de la crise sociale.

Je veux remercier très sincèrement les 23 Vice-Présidentes et Vice-Présidents qui constituent l'Exécutif de la Métropole, car cette urgence d'agir, ils l'ont bien saisie. Dix premiers chantiers ont d'ailleurs été lancés pour que les membres de l'Exécutif, en lien avec nos services, soient déjà au travail. Il s'agit du suivi de la crise sanitaire, d'un soutien au tourisme, de la sécurisation des points noirs les plus dangereux pour les cyclistes, de l'encadrement des loyers, ou encore de l'optimisation des procédures d'instruction des permis de construire. Parallèlement à ces chantiers, première urgence de l'été, nous avons commencé à détailler une feuille de route ambitieuse qui se traduira dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) que nous présenterons en fin d'année.

Mesdames et messieurs les Vice-Présidentes et Vice-Présidents, je veux également vous remercier car avec vous, le non-cumul est dorénavant la règle et le cumul l'exception. La mission que j'ai choisi de vous confier, vous l'exercez donc pleinement. C'est assez rare en France et inédit à la Métropole.

Au-delà de l'Exécutif, je veux remercier chaleureusement l'ensemble des élus. Depuis trois semaines que nous travaillons ensemble au service des habitants de la Métropole, c'est le dialogue constructif qui prévaut. Nous sommes 71 femmes et 79 hommes, répartis en 10 groupes politiques, avec une attitude toujours constructive. Nous avons la chance, à la Métropole, de partager une même ambition pour notre territoire, ses 59 communes et ses 1,4 million d'habitants. C'est fort de cette ambition partagée de proposer les meilleures solutions à nos habitants que j'ai souhaité que les différents groupes politiques soient représentés au mieux au sein de nombreux satellites de la Métropole, en tenant compte notamment des enjeux de notre territoire. Cet acte de confiance nous permettra d'être meilleurs et plus forts dans la mise en œuvre opérationnelle de nos politiques publiques. En septembre, je réunirai la Conférence métropolitaine des Maires. Pour la première fois, en plus des 59 Maires des communes, les Maires d'arrondissement de Lyon y seront invités. Je veux que tous les Maires soient assurés que la Métropole est à leurs côtés et que le dialogue sera permanent entre nous.

Je veux enfin exprimer, au nom de cette assemblée et au nom de tous les habitants de la Métropole, notre reconnaissance et notre gratitude aux 9 200 femmes et hommes agents de la Métropole. Jeudi dernier, j'ai rencontré des agents de la collecte des déchets et du nettoyage sur notre site du 7^{ème} arrondissement de Lyon. Ils sont à l'œuvre dans nos rues dès 5 h 30 du matin au service des habitants. J'ai également été visiter le foyer enfance de Bron. Les personnels qui y travaillent auprès des enfants et de leurs familles sont d'un dévouement absolu. Ils sont un exemple pour nous tous. J'ai aussi souhaité aller rencontrer, avec le Maire de Caluire, les agents de la Métropole de Caluire dont l'engagement au service des habitants est sans faille. Les compétences de la Métropole sont si nombreuses que je ne saurais ici et maintenant avoir un mot pour chacune et chacun, mais toutes et tous sont des chevilles ouvrières des politiques publiques que nous mettons en place en temps normal et en temps de crise. Pour leur travail, merci.

Enfin, et c'est le sens de la délibération n° 2020-0136, nous avons décidé de remercier pour leur engagement sans faille les salariés du secteur social et solidaire qui sont la dernière digue contre l'exclusion dans ces temps de crise. L'urgence sociale nous préoccupe tous, la rentrée et l'automne, je l'ai déjà dit, pourraient être chaotiques pour les plus démunis. Nous serons à leurs côtés une Métropole solidaire. Au-delà de ce que nous savons faire, j'ai décidé de porter une attention particulière aux jeunes qui seront les premières victimes d'un chômage en hausse.

Le 9 juillet, j'ai écrit au Premier Ministre pour lui demander de bien vouloir mettre en place un RSA (revenu de solidarité active) jeune dans le contexte exceptionnel que nous connaissons. Et j'ai demandé aux services de la Métropole d'envisager la mise en œuvre d'un RSA jeune ou de toute autre solution alternative avec une première

enveloppe de 10 M€. Je vous l'ai dit solennellement le jour de mon élection, nous serons l'assemblée des solutions ; à chaque défi nous devons répondre et chaque obstacle, nous devons le surmonter. Je vous remercie.

Différents groupes ont demandé une intervention préalable. Il y a quatre groupes inscrits. Je laisse la parole à monsieur Pierre Chambon pour le groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président je vous remercie mais je n'ai pas demandé la parole.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord. Est-ce que les groupes qui souhaitent intervenir peuvent le dire, puisque tout le monde n'a pas été inscrit peut-être ? Donc il y en a six, merci. Monsieur Chambon, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHAMBON : Je me permets de réinsister, je n'ai toujours pas demandé la parole.

(Rires)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Monsieur le Président, chères Conseillères, chers Conseillers, nous abordons ce mandat avec un grand enthousiasme. Le scrutin qui nous a toutes et tous désignés dans cette assemblée a été marqué par un immense espoir de voir les différentes forces de gauche rassemblées autour d'un projet commun, ambitieux, et à la hauteur des enjeux actuels et futurs de notre Métropole et nous nous en réjouissons. Ce scrutin a été également marqué par une grève civique froide des citoyennes et citoyens français, nous le déplorons et nous ne le minimisons pas. Un cran nouveau a été franchi dans la défiance vis-à-vis de la représentation. Notre tâche est donc immense, car nous avons à gérer de lourdes transformations sociales et environnementales au moment même où notre légitimité à le faire est mise en cause. Il faut tout reconstruire à partir de la démocratie locale, et la participation directe des habitantes et des habitants à la fabrique de notre cadre de vie est la clé. Notre rôle sera d'en être les animatrices et les animateurs.

La direction de la prospective de la Métropole expliquait en 2019 que l'existence même de l'institution était challengée par trois enjeux : l'enjeu environnemental, l'enjeu démocratique et l'enjeu de l'inclusion sociale. Avec la crise sanitaire, ces enjeux sont plus que jamais au cœur de notre lettre de mission et de la réussite de notre mandat. Il ne s'agit plus de mener une simple transition sociale et économique mais d'avoir le courage de mener une politique de rupture, dans une société au modèle économique réinventé, en s'appuyant sur l'accès gratuit au bien commun et au service public tout en pénalisant, taxant et interdisant les activités polluantes, destructrices des sols fertiles, émettrices de gaz à effet de serre et injustes socialement.

Au sein de la majorité, nous serons à vos côtés pour supprimer les publicités numériques dans les transports en commun et réduire la publicité en général dans l'espace public. Nous serons à vos côtés pour favoriser la protection de la ressource en eau, que nous souhaitons encadrée par une régie citoyenne et publique, pour permettre un accès gratuit aux premiers mètres cubes d'eau pour chaque citoyenne et citoyen de la Métropole. Nous serons à vos côtés pour encadrer les loyers et lancer une politique ambitieuse et déterminée de maîtrise publique du foncier, permettant une limitation des prix et les plus-values du foncier de notre territoire. Nous serons à vos côtés pour relocaliser la production alimentaire à partir de nos restaurations collectives, en choisissant des modes de productions agricoles biologiques, raisonnés et rémunérateurs pour les travailleurs. Nous serons à vos côtés pour sortir tous les enfants, femmes et hommes de la rue en utilisant les moyens de la Métropole afin de leur redonner toute la dignité à laquelle ils ont droit. Nous serons à vos côtés pour condamner sévèrement les violences, les fraudes, les arnaques et les incivilités dont sont victimes les habitantes et les habitants. Enfin, nous serons à vos côtés pour inventer l'articulation entre les besoins des citoyens et les compétences de leur commune et celles de la Métropole en faisant cesser l'insupportable argument "Ah mais ça, c'est la compétence de la Métropole, nous, au niveau de la Mairie, on ne peut rien !"

Il nous faut être animatrices et animateurs des démarches collectives, emmener les citoyennes et les citoyens pour que toutes et tous s'engagent dans la construction commune d'un horizon souhaitable, désirable. À titre d'exemple, la méthode et les conclusions de la convention citoyenne sur le climat sont encourageantes et nous sommes favorables à reprendre sur notre territoire tant le fond que la forme. Il est possible de bien vivre ensemble, de créer cette société apaisée, tranquille, dans laquelle les arbitrages entre les intérêts individuels sont rendus à l'aune de la réduction des inégalités et du progrès social. Je suis fier donc de siéger avec mes camarades Idir Boumertit et Moussa Diop au sein de notre groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire et vous pourrez compter sur notre détermination à la réussite de ce mandat. Je vous salue toutes et tous, et je salue en particulier Florestan Groult qui s'associe à notre déclaration. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole en commun a-t-il demandé la parole ? Monsieur Azcué.

M. le Conseiller AZCUÉ : Monsieur le Président, chers collègues. Le 15 mars, avec mes collègues des listes Lyon en commun de la Métropole, nous avons défendu un projet qui visait à stopper la course en avant vers la

financiarisation et l'attractivité de notre Métropole, la coopération plutôt que la compétition. Nous avons fait le choix de nous inscrire le 28 juin dans le cadre du projet écologiste mené par Bruno Bernard. Les électeurs et les électrices de la Métropole ont fait un choix audacieux dans cette période de grande incertitude ouverte au temps du Covid-19, le choix de porter à la tête de la Métropole une grande alliance écologiste et de gauche. Au sein de la majorité, notre groupe Métropole en commun portera avec force la défense des biens communs, non pas tant l'objet commun, comme l'eau, l'énergie, l'alimentation, mais l'esprit des communs, un pilotage et une direction ouverte et démocratique dans la gestion de ce que nous faisons collectivement. L'esprit des communs, c'est le respect de la chose publique, c'est le respect de nos principes républicains, au premier rang desquels la laïcité, graine de l'émancipation, la laïcité ciment de la République et de la communauté politique.

Je le disais en introduction, le choix des électeurs et des électrices est audacieux. Il nous oblige à réaliser enfin la grande bifurcation écologique de notre temps, qui passera nécessairement par la décarbonation de nos modes de vie et de production. Nous défendons la relocalisation de notre industrie, le soutien à une agriculture paysanne locale et respectueuse de la terre, un grand plan de rénovation thermique des bâtiments, l'encadrement des loyers, le RSA jeune, le passage en régie publique de nos biens communs comme l'eau. Nous sommes convaincus que les questions écologiques et sociales vont de pair, et que toute politique publique doit nécessairement s'inscrire au croisement de notre ambition écologique de préservation du vivant et d'une nécessaire solidarité qui nous permet de faire tenir le pacte républicain. J'achève avec Saint-Just, "Osons !". Ce mot renferme toute la politique de cette heure.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Communiste et républicain, Monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, depuis la victoire, officiellement de gauche en 2001, l'agglomération lyonnaise a connu un développement inégal, injuste socialement et territorialement, rejetant l'industrie et les milieux populaires de son cœur. Gérard Collomb en triomphant en 2008 élargissait sa majorité à droite, toujours plus en 2014 pour une majorité qui préfigurait le "en même temps" macroniste, pour finir en 2020 par dire sa vérité, tout à droite. La sanction est lourde. Le nouveau monde était bien l'ancien monde des combinaisons et des soumissions à un régime présidentialisé.

Permettez-moi de rappeler cette séance ubuesque, après l'annonce par les deux seigneurs locaux de la création de la Métropole, des élus médusés et interrogatifs restant très majoritairement silencieux devant l'oukase des présidents. Notre majorité ne refera pas ces grands projets dont se vantait Gérard Collomb, ni ce grand stade privé sur un espace naturel contribuant à l'étalement urbain, ni cette autoroute urbaine de l'Anneau des sciences, ni cette privatisation de l'Hôtel Dieu en hôtel de luxe. La Métropole de Gérard Collomb n'était pas celle de l'humain et de l'urbain, mais celle des inégalités et de la concurrence, pilotée par un Cabinet omnipotent.

Nous allons inventer une autre Métropole et c'est un redoutable défi qui est d'abord un défi démocratique. Notre majorité est élue avec un record d'abstention. Sur la Ville de Lyon, 100 000 votants le 15 mars, un tiers de moins qu'aux européennes, la moitié des présidentielles de 2017. Des milliers d'abstentionnistes ont exprimé leur désarroi, devant ce qu'ils ont vécu à gauche comme à droite comme des trahisons, des artifices, des compromissions. Ce que certains appellent une vague verte s'inscrit dans un courant profond de démobilisation citoyenne. Nous avons une immense responsabilité : retisser un lien citoyen avec tous ceux qui se sont éloignés du vote. Je pense d'abord à ceux qui s'en sont éloignés pour des raisons sociales, de précarité économique. L'abstention est d'abord le thermomètre de la fracture sociale, des inégalités toujours plus fortes dans cette Métropole dont les écarts de revenus se creusent chaque année entre les quartiers. Avec la totale désindustrialisation de Lyon, un des derniers sites majeurs, JST dans le 8^{ème} est pratiquement vide, la hausse vertigineuse du foncier et des loyers qui rejette toujours plus de salariés hors de la ville centre.

Il y a aussi ceux qui se sont éloignés pour des raisons politiques : ces Lyonnais qui avaient élu un maire socialiste qui leur demande de voter pour le représentant de la droite, comme ces électeurs de droite à qui on a demandé de soutenir l'alliance avec celui qu'ils croyaient combattre. Certains pensent de ce point de vue que le clivage écologique a rendu le clivage gauche/droite inopérant. Nous affirmons au contraire qu'il est plus actuel que jamais. Bien sûr pas dans les représentations médiatiques : la gauche qui a produit Gérard Collomb ou François Hollande a tellement trahi ses idéaux qu'elle ne peut plus servir de repère populaire. Mais la reconstruction d'une gauche de combat retrouvant ses racines est indispensable à notre majorité pour répondre à ceux qui s'abstiennent. Car pour nous, il n'y a pas d'écologie capitaliste. Le profit n'aura toujours qu'une seule règle : lui-même, et comme le dénonçait Marx, "en épuisant la terre et le travailleur". Et si personne ne supprimera d'un trait de plume le capitalisme, une volonté politique forte, un État se donnant les moyens de la planification peut imposer l'intérêt général à l'initiative privée.

Ainsi, il n'y a pas de transition écologique dans la soumission à l'intérêt privé. C'est ce que montre l'échec de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui a privilégié le marché sur le service public, le signal pris sur la volonté politique, les appels à projets sur la planification démocratique. Il n'y a pas d'écologie qui ne soit pas sociale et populaire. Interdire l'agglomération à un travailleur et sa vieille voiture pendant qu'il voit passer un 4x4 de luxe vignette Crit'Air 1, c'est opposer écologie et social et se tirer une balle dans le pied. C'est pourquoi nous voulons contribuer à la majorité nouvelle de la Métropole en faisant vivre l'exigence de changement de société à

travers les projets que nous porterons pour plus de justice sociale et territoriale pour retrouver une industrie produisant pour répondre aux besoins. Notre majorité est plurielle. Faisons-la vivre dans le débat politique avec fraternité et franchise. Ne craignons pas la confrontation d'idées. Rien n'est pire pour la fracture politique que le faux consensus des politiques actuelles, nationales et métropolitaines, qui masquent les contradictions derrière un discours médiatique dominant.

Les chantiers sont nombreux :

- celui des déplacements avec notre proposition d'un grand débat public avec les usagers pour redéfinir un plan de déplacements urbains ayant l'ambition d'une part modale des transports en commun supérieure à celle de la voiture ;
- celui de la sécurité publique et de la citoyenneté, avec le besoin d'une action déterminée contre les violences routières, le vandalisme public que nous avons connu autour du 14 juillet partout, les incivilités de la propreté et de l'environnement ;
- celui de la place des communes dans l'institution métropolitaine, avec leur reconnaissance comme collectivité pleine et entière dans le pacte de cohérence métropolitain futur, avec aussi les moyens d'une démocratie participative ancrée dans les quartiers ;
- celui du logement, avec la nécessité de doubler le rythme de mise à disposition de logement social pour commencer à réduire enfin la file d'attente des demandeurs et les délais de l'urgence ;
- celui de la santé, avec la défense des hôpitaux de proximité, le développement de la santé publique, scolaire, du travail, de la prévention ;
- et encore ceux de l'industrie, du numérique, de la formation professionnelle, de l'insertion.

Il y a quatre ans, je m'étais exclamé dans ce Conseil "J'ai rêvé d'une autre agglomération." Nous voulons contribuer à la réussite de ce mandat, passer du rêve à l'action pour changer cette Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président. Chers collègues, mesdames et messieurs, la Métropole créée en 2014 par la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), installée en 2015, s'exerce pleinement depuis les élections de juin 2020 avec une représentation au suffrage universel direct, dont acte. Nous entrons donc maintenant dans le vif du sujet, comme le disait Pierre-Alain Millet.

Inutile de revenir d'ailleurs sur les conditions et le contexte de ces élections métropolitaines et municipales, les urnes ont parlé, bien que peu remplies. Le groupe Synergies, à qui l'on prédit d'ailleurs une disparition à chaque mandat, assure et assume une longévité en ces murs depuis 20 ans, preuve que les électeurs, quoi qu'on en dise, se retrouvent dans les valeurs et les positions défendues par ses représentants successifs. Les Cassandre ont une nouvelle fois fait long feu.

Les liens de proximité quotidiens avec les habitants, les principes de réalité, l'indépendance de toute démarche politicienne et de tout parti, le pragmatisme, la présence sur le terrain, la disponibilité pour chacune et chacun dans des périmètres que sont les communes et les territoires, sont autant de valeurs reconnues à nos représentants élus. Mais longévité ne rime pas avec immobilisme. Ancrés dans le présent, au service des habitants, conscients des réalités du terrain -qui nous rappellent d'ailleurs en permanence l'humilité-, nous agissons quotidiennement et anticipons nous aussi en ayant le goût de l'avenir.

Synergies n'est pas enlisé dans des dogmatismes de tous bords et s'adapte aux évolutions, apporte toujours des solutions concrètes en étant force de proposition en permanence. En témoignent les multiples contributions que nous avons diffusées largement sur différents sujets et, notamment notre vision de l'organisation et de la gouvernance métropolitaines. Notre groupe n'a jamais été ni dans une opposition ni dans une majorité, au sens clivage politicien, n'en déplaise à certains qui ne peuvent s'extraire des cases classiques et cherchent à compenser leur incompréhension et nous épinglez des étiquettes, merci monsieur Pierre-Alain Millet.

Notre groupe a en effet participé volontairement et contribué à l'Exécutif pour apporter sa part d'expérience, développer ses propositions et engager des actions. Nous ne sommes pas apolitiques mais indépendants, car notre conception de la politique est d'abord d'être au service des citoyens et des lieux dans lesquels ils vivent, les communes et les territoires. Et cette priorité absolue pour laquelle nous sommes élus nous conduit à deux remarques essentielles nées de l'expérience.

La première, c'est que faire de la politique, celle de la cité, et faire une carrière politique, c'est-à-dire la confirmation de sa professionnalisation progressive, sont sur le fond contradictoires et incompatibles dans la durée sur des temps longs. Il est temps aussi de substituer à l'obéissance propre aux organisations politiques l'adhésion, l'adhésion à une cause politique, l'adhésion à un programme politique, l'adhésion à des projets et actions politiques. Nous vous dirons, monsieur le Président, chaque fois que nécessaire, si nous adhérons, amendons ou si nous n'adhérons pas. Ceci est notre liberté de penser, de parler et d'agir pour porter haut nos valeurs et nos convictions, et ceci ne changera pas. C'est la force de notre groupe, reconnu récemment encore une nouvelle fois par les électeurs, vous le savez bien.

Nous n'avons jamais été opposés à la mise en place de la Métropole de Lyon. Cependant, nous avons déjà, dès 2013, dans une de nos contributions, alerté sur le risque de la politisation des élus métropolitains et de la technocratisation de ses instances, se coupant de la base, c'est-à-dire du terrain. Et vous le savez, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas en rester là sur le mode électoral qui crée des sous-citoyens non représentés par leurs élus de proximité, les élus municipaux de terrain et en premier lieu par leur Maire. À terme, ce mode de scrutin participe à la dilution des communes sur fond d'effondrement des taux de participation. Nous savons que les enjeux sont considérables et nous avons souhaité en public, lors de votre élection, la poursuite d'une gouvernance éclairée, collective, transpartisane, ouverte à tous, et représentant les différences, et non pas une gouvernance verticale, ce qui serait un net recul. Nous espérons ne pas avoir l'occasion de regretter d'avoir eu hélas raison en 2013.

La Métropole repose sur un lien fort entre territoires, une collaboration et une coopération étroites, où chacun joue son rôle vraiment, fondé sur l'écoute, la concertation et la codécision entre instance métropolitaine, communes et bassins de vie que sont les territoires. Les métropoles et les territoires sont reconnus à juste titre parce qu'ils renforcent l'action métropolitaine. Des communes et des territoires forts font et feront toujours une Métropole forte. Bien loin d'un plaidoyer corporatiste, monsieur le Président, nous militons pour que la diversité des territoires soit représentée au sein de cette assemblée, mais nous constatons déjà un déséquilibre inquiétant. Nous lançons une alerte sur le risque d'une rupture du lien avec les territoires. Le mode de gouvernance se concentrant sur des Vice-Présidents, une Commission permanente et un Conseil métropolitain ne doivent pas éclipser l'expression des territoires, celle des Conférences territoriales des Maires, et la Conférence des Maires. N'accentuez pas la dilution de ce qui fait petite patrie, pour nos concitoyens, leur commune et leur bassin de vie. Sur ces fondamentaux-là, nous poursuivrons notre action et notre tâche au service des Grand Lyonnais, en toute indépendance, avec force et conviction. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez ou monsieur Collomb ?

M. le Conseiller COLLOMB : Oui monsieur le Président, je ne comptais pas forcément prendre la parole mais l'intervention caricaturale de Pierre-Alain Millet m'y oblige.

Je souhaite, pour les 10 prochaines années, que l'agglomération lyonnaise connaisse un même développement que pendant les 20 dernières années. Lorsqu'on regarde les chiffres de créations d'emplois dans notre Métropole, on s'aperçoit que, depuis une dizaine d'années, nous ne cessons de battre des records. Nous créons des emplois en interne grâce au développement de nos universités, grâce à leur coopération avec les entreprises locales. Nous faisons naître des start-ups, de nouvelles entreprises. Nous attirons des entreprises extérieures à Lyon et en particulier étrangères, parce que Lyon aujourd'hui rayonne dans le monde. Et c'est pour cela qu'avant le Covid, nous avions un taux de chômage qui était inférieur à la moyenne nationale.

Alors effectivement, il y a des disparités dans cette agglomération. Mais si aujourd'hui nous avons 14 projets de rénovations urbaines, c'est parce que nous avons toujours pensé, pas simplement pensé théoriquement mais pensé dans les faits, qu'il fallait essayer de résorber la fracture qui pouvait s'exercer entre les quartiers, entre les territoires. Et c'est pour ça que nous essayons de faire en sorte que tous les territoires puissent à nouveau connaître la même dynamique. Une commune comme Vénissieux a pu voir un certain nombre d'entreprises, et d'entreprises étrangères en particulier, s'installer à nouveau. Une commune comme Vaulx en Velin voit aujourd'hui un quartier comme le Carré de Soie devenir une nouvelle Confluence. L'Est lyonnais, parce que nous avons construit le stade, voit à nouveau se développer une dynamique extrêmement importante. Alors non, monsieur Millet, il n'y a pas que la théorie qui compte, il y a la pratique et ce qui compte dans l'action des élus, c'est l'effet qu'elle exerce dans la vie quotidienne des gens. Je peux dire qu'aujourd'hui, la vie quotidienne des habitants de l'agglomération lyonnaise s'est améliorée au cours des 20 dernières années.

Si vous allez dans les quartiers de rénovation urbaine, vous vous apercevez qu'on vit mieux aujourd'hui que l'on ne vivait il y a 15-20 ans, quand les gens vivaient dans un urbanisme de barres et de tours et que l'on voyait baisser les revenus des uns et des autres. Nous avons attiré de nouvelles couches moyennes parce que nous pensons que ce qui est important, c'est la mixité sociale ; que si cette mixité sociale n'existe pas, alors des quartiers, des communes se marginaliseront, avec les problèmes que l'on connaît, de tous points de vue, sociaux, d'insécurité. Regardez ce qui se passe dans l'agglomération aujourd'hui, pas que dans l'agglomération mais dans l'ensemble de nos grandes villes, nous avons des problèmes devant nous qui sont terribles. Nous devons essayer de les

résoudre et ce n'est pas par le retour au XIX^{ème} siècle et à la pensée marxiste, on a quand même un peu évolué depuis effectivement l'usine du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Monsieur Millet, aujourd'hui vous dites qu'à Lyon, il n'y a pas d'usines. Non, il n'y a pas d'usine, mais il y a ce qui est productif. Allez voir à la Part-Dieu, ce sont celles et ceux qui inventent l'avenir, qui vont construire la société de demain. Alors oui, je suis assez fier de ce que nous avons fait.

Sur le rapport entre les communes et la Métropole, il faut trouver un équilibre. Ce ne sont pas les communes seules, parce que si les communes se développent, si des gens y habitent, si, comme on le disait hier, il y a dans un certain nombre de communes du Val de Saône des propriétés qui valent relativement cher, c'est parce que sont venus à Lyon dans des entreprises internationales un certain nombre de cadres de haut niveau. Et si effectivement ils n'étaient pas venus, parce que la politique de la Métropole les a amenés, eh bien dans ces communes, il n'y aurait pas ce type de développement. Alors c'est l'équilibre à trouver entre la commune qui restera la cellule de base et la stratégie métropolitaine que nous devons mettre en place ; une stratégie métropolitaine qui a toujours été basée sur trois piliers : développement économique, développement social -et je rappelle que, si nous avons fait la Métropole de Lyon, c'est parce que nous avons, lorsqu'il y avait la Communauté urbaine, le Grand Lyon, à la fois l'urbanisme, l'économie, mais qu'il nous manquait le social et que, si nous voulions prendre la vie quotidienne de nos habitants dans tous ces aspects, il fallait réunir les trois.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Collomb.

M. le Conseiller COLLOMB : Et enfin dernier pilier, l'écologie urbaine. Je passais pour venir ici, comme vous, par la rue Garibaldi et je me disais "ça a quand même une sacrée gueule aujourd'hui !", et ceux qui disent qu'il n'y a pas de verdure et de nature dans l'agglomération, c'est qu'ils n'ouvrent pas bien les yeux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je pense malheureusement que certains n'ont pas compris ce qui s'est passé lors des élections. Ce deuxième Conseil de la Métropole, malgré le contexte particulier lié à la crise sanitaire, va nous permettre de commencer à travailler pour nos habitants et nos territoires. Notre groupe ne fera pas une grande déclaration de principe, d'abord car nous sommes malheureusement dans l'opposition, nous ne sommes donc pas en charge de définir les orientations qui guideront les politiques métropolitaines. Mais nous assumerons notre double rôle de contrôle de vos choix et de défense de nos valeurs qui nous ont amenés à siéger à vos côtés par le suffrage de nos concitoyens.

Ensuite, contrairement à certains dans votre majorité, nos choix politiques ne sont pas guidés par des positions doctrinales ou présupposées déconnectées du monde réel. Nous définirons nos positions, nos votes et nos propositions sur nos compétences, nos expériences et notre connaissance de la réalité de la vie quotidienne de l'ensemble de nos habitants. Enfin, car nous abordons cette mandature avec humilité, nos concitoyens ont exprimé des souhaits d'actions, des priorités dans les politiques publiques et nous devons prendre les bonnes décisions qui répondent à ces attentes légitimes tout en préservant l'intérêt général dont la connaissance n'est pas innée même quand on a reçu l'onction du suffrage universel.

Pour autant, nous souhaiterions déjà poser quelques jalons dans nos engagements. Sur la forme de la décision politique, je ne vous cacherais pas monsieur le Président qu'il va vous falloir calmer les ardeurs de certains de vos camarades qui jouent les conquistadors plutôt que les représentants du peuple. Il n'est pas le lieu d'évoquer ici les réunions récentes mais il faut que chacun comprenne bien que, quand on échange avec un Maire, on parle aussi à un élu du peuple légitime et que, si un simple Conseiller métropolitain devient Vice-Président, il agit seulement au nom de la délégation de son Président, à l'inverse d'un Maire qui agit au nom de ses concitoyens.

Si certains ne veulent pas se faire rapidement surpasser, ils devront vite apprendre le respect mutuel. Votre intervention préalable, monsieur le Président, va dans le bon sens. De manière globale, si la Métropole peut décider en autonomie dans ses compétences propres, elle aura du mal à agir concrètement si elle décide de le faire en opposition avec les Maires. Sur le fond, nous sommes impatients de connaître votre positionnement sur des sujets que nous devons co-construire et agir ensemble dans un couple communes-Métropole.

Ainsi, sur le logement vous avez la volonté d'augmenter la construction du nombre de logements sociaux. Nous pouvons partager cette volonté mais, comme nous l'avons souvent défendu ici, nous ne pouvons pas cautionner une politique basée uniquement sur la quantité. Nous proposons de travailler avec les territoires pour définir la répartition, car nous refusons l'augmentation de la densité dans des bassins de vie déjà trop pourvus. Aussi, nous voulons engager un accompagnement métropolitain sur les services à la population comme les écoles, les lieux culturels et sportifs.

Sur un autre sujet que le développement économique, nous souhaitons poursuivre l'aménagement de certaines zones dont les enjeux ont été pensés sans vision partisane depuis des années. Vous avez fait des annonces de gel de projets urbanistiques, et pourquoi pas ? Mais il ne suffit pas d'arrêter les projets, encore faut-il pouvoir donner une nouvelle perspective d'aménagement. Tout cela devra trouver une concrétisation dans une programmation

pluriannuelle d'investissements, dont l'élaboration doit être, selon nous, engagée dès maintenant et donc au mois de septembre selon vos propos liminaires. Vous l'entendez, monsieur le Président, nous sommes prêts pour agir dans un cadre de respect mutuel et de partage et nous espérons trouver en vous des élus responsables et ouverts à l'échange. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Les écologistes, madame Brunel Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Cher Président, chers Vice-Présidentes et Vice-Présidents, chers Conseillères et Conseillers métropolitains, je suis très honorée de prendre la parole au nom du groupe Les écologistes et au nom également de mon collègue co-Président du groupe, Benjamin Badouard. Ces élections si particulières, en pleine crise sanitaire avec, ne l'oublions pas, un fort taux d'abstention, ont tout de même clairement acté un désir de renouvellement des personnes, des pratiques et des politiques publiques. C'est en ce sens que nous travaillerons les six prochaines années. Le renouvellement des personnes avec, vous l'aurez noté mes chers collègues, beaucoup de nouveaux et nouvelles élus dans cette assemblée, un nouveau Président, Bruno Bernard qui, en chef d'entreprise expérimenté, sait conjuguer valeurs écologiques et efficacité de l'action en s'appuyant sur trois piliers :

- une équipe resserrée de 23 Vice-Présidentes et Vice-Présidents, qui est déjà rentrée dans l'action concrète avec notamment les chantiers qui ont été évoqués,

- un groupe, Les écologistes, composé de nombreuses personnes issues d'associations, d'entreprises privées, du secteur public, en responsabilité ou porteuses de la parole des citoyennes, des citoyens, telles les marches pour le climat,

- enfin une majorité composée de nos partenaires, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, le groupe Communiste et républicains, le groupe Métropole en commun et le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

La nouvelle Métropole, c'est aussi un renouvellement des pratiques, avec une plus grande répartition des espaces de décisions, un non-cumul des mandats permettant à chacune et chacun de se dédier pleinement à ses missions, un lien plus direct avec tous les habitantes et habitants du territoire, ainsi que dans ces instances avec le groupe d'opposition ; surtout, une plus grande place donnée aux femmes, que ce soit dans notre groupe où elles sont majoritaires ou dans les postes importants qu'elles occupent au moins autant que les hommes. Les pratiques discriminatoires et inégalitaires envers la moitié de la population doivent cesser, que ce soit dans cette assemblée ou à l'extérieur. Ce sera un des axes forts de ce mandat ; un renouvellement des politiques publiques avec un mandat clair, répondre aux enjeux climatiques, de justice sociale et démocratique.

La convention citoyenne pour le climat l'a démontré, quand vous prenez des citoyennes et citoyens lambda tirés au sort, quand vous leur expliquez huit mois durant les enjeux de notre monde actuel, les solutions apportées vont toutes dans le même sens : plus d'écologie, plus de redistribution et plus de lien. Et bonne nouvelle, ces nouvelles politiques amènent à mieux vivre pour l'ensemble des populations, qu'elles soient des campagnes, des centres urbains ou des périphéries. Pour ces six années à venir, on nous a parlé du dernier mandat pour le climat. En effet, au regard du diagnostic, la tâche s'annonce difficile, il faut ainsi agir vite. C'est en ce sens que les habitants et habitantes nous ont fait confiance, en nous élisant sur un message d'espoir "Agir pour toutes et tous pour notre quotidien." À nous désormais à la Métropole, en lien avec toutes les communes du territoire, de leur rendre cette confiance. Dans cette perspective, notre groupe Les écologistes, Bruno Bernard en tête, travaillera avec assiduité, humilité et ambition à ces réussites. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Et enfin, pour le groupe Progressistes et républicains, madame Panassier.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes les premiers élus métropolitains désignés au suffrage universel direct. Par ce mode d'élection, notre Métropole prend toute sa dimension. Nous avons soutenu la création de cette Métropole pour mieux conjuguer les enjeux urbains et sociaux de notre territoire. Gérard Collomb l'a créée, David Kimelfeld lui a fait faire ses déterminants premiers pas, et aujourd'hui, cinq ans après, avec ce mode de scrutin, elle prend toute sa dimension de véritable Métropole.

Et même si le périmètre des circonscriptions et la représentativité des communes sont encore discutables, notre Métropole unique en France est un modèle inspirant dans la dynamique de décentralisation aujourd'hui mise en débat par le Gouvernement. Bien sûr, nous ne pouvons que regretter que cet échelon territorial, pourtant central pour notre démocratie locale, soit encore assez peu identifié et trop méconnu par nos concitoyens. L'énorme et inquiétante abstention, particulièrement dans les quartiers populaires, doit nous appeler toutes et tous à la plus grande humilité et à la plus grande vigilance sur l'état de notre démocratie locale. Bien sûr, le contexte sanitaire a joué, mais pas seulement. Cette énorme abstention interroge aussi la qualité de nos relations avec les Grand Lyonnais, tous les Grand Lyonnais. La place que l'on réserve à la démocratie participative dans la définition de nos politiques et de nos projets est la garantie d'un fonctionnement pertinent de notre grande collectivité dans la proximité au plus près de la réalité de chacun de nos territoires.

Outre une méconnaissance de notre institution, cette énorme abstention a également mis en évidence une défiance des électeurs envers les politiques et l'indispensable nécessité de renouer une relation de confiance avec nos concitoyens. Une telle relation ne peut se construire que dans un esprit de loyauté et de franchise, sans mensonges et fausses promesses. Votre posture en ce domaine, monsieur le Président, sera déterminante, fondamentale pour le bon fonctionnement de notre assemblée comme pour la relation de notre institution avec ses administrés. Notre groupe, qui s'inscrit volontairement dans une démarche constructive, sera particulièrement vigilant sur cet enjeu démocratique.

Au cours des six prochaines années, nous travaillerons donc à rapprocher le citoyen de l'institution, à créer de la proximité mais aussi à redonner confiance en la chose publique et en la parole politique, parce que cela est au cœur de nos convictions. Nous croyons en une Métropole de la proximité et des territoires et ce scrutin inédit et unique en France nous offre la chance d'avoir des élus aujourd'hui qui s'inscrivent davantage dans cette logique que par le passé. C'est pourquoi nous sommes attachés à ce que tous les élus soient reconnus, pleinement considérés et qu'ils aient les moyens suffisants pour mener cette mission. Nous avons fait plusieurs propositions en ce sens, pour une juste rémunération des élus métropolitains comme pour leurs possibles permanences dans les maisons de la Métropole. Le Président en a accepté le principe, nous l'en remercions et souhaitons travailler avec lui dans les prochaines semaines sur ce sujet.

Nous savons tous la force et la bonne santé de notre Métropole. Nous savons également la réactivité et la qualité du travail effectué pendant le confinement, durant le déconfinement et en prévision de la relance. Que cette grande administration en soit encore une fois félicitée et remerciée. Nous savons enfin que le bilan des politiques conduites sous la présidence de David Kimelfeld, avec un certain nombre d'élus de la majorité comme de l'opposition actuelle, est bon. Notre institution est déjà bien engagée sur les enjeux qui s'imposent, qu'ils concernent la transition écologique et énergétique, la transition économique et urbaine, le développement des déplacements ou encore les enjeux fondamentaux de justice sociale et de solidarité.

L'ambitieux plan climat air énergie, la création de la ZFE (zone à faibles émissions) en hyper-centre, la montée en puissance de notre plan de rénovation énergétique Ecoréno'v, l'augmentation du budget dédié à l'accompagnement et à l'accueil des mineurs isolés, le renforcement du budget dédié à l'action foncière, l'ouverture de trois pôles entre partenariaux, l'implantation de grands groupes sur le territoire et très prochainement de l'académie de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la création de l'Office foncier solidaire métropolitain pour des logements abordables, l'émergence de nouveaux quartiers durables comme les Girondins et Gratte-Ciel et bientôt le Vallon des hôpitaux et la Saulaie, la création en période de crise d'un fonds d'urgence pour soutenir l'activité et pour les impayés de loyers et de charges, le plan d'urbanisme tactique ou encore l'aide renforcée à l'acquisition d'un VAE (vélo à assistance électrique) sont autant d'exemples qui illustrent la marche déjà engagée par notre collectivité vers les transitions qui s'imposent.

C'est bien cet ensemble de ces politiques en faveur d'un développement raisonné de notre territoire et du bien-être de tous ses habitants qui nous anime. Loin du choix entre le tout économique et le tout écologique trop binaire, nous voulons incarner une troisième voie, visant à concilier la transition écologique et la justice sociale, en faisant le pari que la relance économique peut passer par une réponse forte aux défis climatiques et sanitaires. Notre groupe les Progressistes continuera, soyez-en certains, de porter cette voix sur les terrains comme dans cet hémicycle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une dernière intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, monsieur Longueval.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Pour tout vous dire, compte tenu de l'ordre du jour, je n'avais pas forcément prévu de prendre la parole au nom de mon groupe aujourd'hui, mais vous comprenez bien que, comme tous les groupes se sont exprimés, cela poserait probablement des questions aux uns et aux autres de ne pas nous voir intervenir. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, c'est un Conseil sur les représentations, nous sommes en effectif limité avec la moitié des Conseillers, 85 je crois, et nous avons un ordre du jour sur les représentations assez formel et donc je pensais aussi important de pouvoir reporter ces déclarations de politique générale plutôt sur les Conseils de septembre.

Ceci dit, ce que je souhaite dire, c'est que nous sommes aujourd'hui pleinement membres de la majorité avec notre groupe de 13 élus. Vous le savez, je ne reprendrai pas un certain nombre de propos ici sur la question de l'abstention, nous avons fait campagne pour cette Métropole avec la gauche unie et nous avons effectivement des convergences fortes, tout le monde le sait, entre la gauche et les écologistes, ce qui fait que nous prendrons toute notre place dans cette majorité, et comme beaucoup l'ont dit, avec détermination, également avec fidélité mais aussi en portant nos valeurs.

Je souhaite dire deux choses. Nous faisons partie, pour certains d'entre nous, de la majorité précédente. Je crois qu'il ne faut pas le nier et nous avons porté des projets, comme monsieur Gérard Collomb l'a dit, comme l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), comme le développement économique et il faut assumer aussi les choix que nous avons faits dans la précédente majorité, et aussi les porter avec cohérence dans la nouvelle. Je

pense par exemple au renouvellement urbain, qui est une politique majeure qui concerne beaucoup de nos communes. Je pense à la politique de production du logement social. Je pense à l'équilibre de cette production du logement social dans toute la Métropole. Mais il y a des sujets qui sont toujours pleinement importants. On a parlé de la transition écologique et je crois que c'est un sujet majeur et d'ampleur. Il y a le sujet des mobilités, nous avons aujourd'hui des villes de la première couronne comme Vaulx en Velin, Saint Fons, qui nécessitent des efforts, cela a été indiqué dans les différents programmes de ce point de vue-là, et nous porterons ces choix.

Ce que je voudrais aussi dire, sans avoir forcément préparé, c'est que tout à l'heure nous parlions de la place des Maires. Monsieur le Président a parlé du non-cumul entre les Vice-Présidents et les Maires comme une exception. Pour nous ce n'est pas une exception, c'est un choix. Je pense qu'aujourd'hui, confier notamment à madame le Maire de Vaulx en Velin la question de l'égalité des territoires a du sens. Qui de mieux qu'un Maire d'une ville comme Vaulx en Velin, qui porte dans son histoire un certain nombre de difficultés mais aussi en même temps, la richesse des classes populaires, peut défendre l'égalité des territoires ? Et avec les Maires de cette agglomération, réfléchir à cette question d'égalité, réfléchir à l'évolution de la Conférence territoriale des Maires (CTM), parce que les Conférences territoriales des Maires peuvent aussi mériter d'avoir en leur sein des élus des territoires.

Nous sommes aujourd'hui une collectivité pleine et entière et nous représentons nos territoires. Mais tous ici dans l'assemblée, les Maires mais aussi les Conseillers territoriaux d'une certaine façon -qu'on appelait Conseillers départementaux- représentent leurs territoires et c'est bien ensemble, avec les sensibilités de ces représentants des territoires et des Maires, qu'il nous faudra construire la politique de demain.

Sachez, monsieur le Président, que nous sommes pleinement dans votre majorité, que nous serons force de proposition et que nous approuvons, puisque cela a été nos choix pour le deuxième tour, nos programmes respectifs et leur convergence qui portent pour cette Métropole des valeurs fortes d'espoir et de développement. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous allons donc reprendre le cours normal de la séance et pour les rapports suivants, respecter les demandes de parole demandées.

**Procédure d'urgence relative aux dossiers N° 2020-0135 à N° 2020-0140
Adoption du principe de l'examen en urgence**

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez reçu, mes chers collègues, les six dossiers n° 2020-0135 à 2020-0140 qui sont une procédure d'urgence. Donc avant toute discussion, comme ces dossiers vous ont été adressés en dehors du délai de douze jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour les examiner en urgence. Conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 et 4 de notre règlement intérieur, je mets donc l'urgence aux voix.

Adoptée.

M. LE PRÉSIDENT : Nous examinerons donc ces dossiers dans le déroulement de notre ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal de la
séance publique du 23 avril 2020**

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 23 avril 2020. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

**Compte-rendu des décisions prises
par la Commission permanente par délégation du Conseil**

N° 2020-0123 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018, n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 - Période du 1er avril au 30 juin 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020, en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-0391 du 1^{er} avril 2020 et qui feront l'objet du dossier 2020-0123.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

M. LE PRÉSIDENT : Suite au renouvellement général, le Conseil de la Métropole procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs. S'agissant du cadre juridique applicable à nos désignations, je vous rappelle que deux types de dispositions trouvent principalement à s'appliquer : des dispositions spécifiques à la Métropole de Lyon, des dispositions communes à l'ensemble des Conseillers généraux et applicables à la Métropole de Lyon sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions spécifiques précédentes.

Il résulte de ces dispositions que le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations. Pas d'opposition ?

Pour rappel, l'ordre du jour de notre séance comporte 117 organismes, en dehors des collèges publics et privés, dans lesquels la Métropole est représentée, ce qui équivaut à près de 736 sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels aucune demande de temps de parole n'a été formulée en Conférence des Présidents. Pour ces dossiers, je demanderai donc simplement au rapporteur de présenter rapidement les projets.

N° 2020-0006 - Commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Métropole de Lyon - Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des membres - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique

N° 2020-0008 - Commission permanente de délégation de service public (CPDSP) de la Métropole de Lyon - Modalités de dépôt des listes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

M. LE PRÉSIDENT : J'ai désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier numéro 2020-0006. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je présenterai aussi rapidement le numéro 2020-0008, concernant la Commission permanente de délégation de service public. Comme vous avez pu le constater, ces deux rapports sont identiques. Ils précisent les modalités de dépôts des listes pour la désignation des membres de ces deux commissions permanentes.

Pour rappel, ces commissions sont présidées par le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant, le Président de la commission également, cinq membres titulaires désignés par le Conseil et cinq membres suppléants. Les membres titulaires ou suppléants sont élus au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Juste un petit amendement, dans les textes des délibérations que vous avez, il est précisé des dépôts de listes jusqu'à 16 heures 30 cet après-midi, je vous propose d'accepter d'avancer cette échéance à 13 heures, de manière à gagner un petit peu de temps. Sous réserve de l'adoption générale et préalable de cet amendement, le dépôt des listes serait donc possible jusqu'à 13 heures ce jour. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc pour le dossier 2020-0006, je mets la proposition d'amendement aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant le dossier aux voix pour acter que la commission d'appel d'offres est une commission permanente et arrêter les conditions de dépôt des listes.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier 2020-0008, je mets également la proposition d'amendement aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier n° 2020-0008 aux voix, pour acter que la commission de délégation de service public est une commission permanente et arrêter les conditions de dépôt des listes.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2020-0124 - Règlement intérieur du Conseil - Adoption - Constitution d'une commission ad hoc pour son élaboration - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

N° 2020-0126 - Commissions thématiques du Conseil de la Métropole de Lyon - Création de 7 commissions à titre permanent - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

N° 2020-0127 - Gestion des instances métropolitaines - Dématérialisation des dossiers de séances et des convocations - Mise à disposition, aux membres du Conseil de la Métropole de Lyon, de moyens informatiques - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

N° 2020-0130 - Conseil de la Métropole - Modalités d'exercice du droit à la formation des élus - Orientations et crédits ouverts à ce titre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

N° 2020-0131 - Crédits des groupes politiques - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Passons maintenant aux dossiers 2020-0124, 2020-0126, 2020-0127, 2020-0130 et 2020-0131. Je vous rappelle que les dossiers numéro 2020-0126 et 2020-0131 font l'objet d'une note pour le rapporteur, déposée sur vos pupitres.

* *Rapport n° 2020-0126* :

"- Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération. (**VOIR annexe 1 page 111**)

- Dans le **DISPOSITIF**, il convient d'ajouter :

"**3° - Constate** la répartition des sièges, conformément à l'état ci-après annexé en date du 27 juillet 2020, et rappelle que monsieur le Président est chargé d'informer le Conseil de la composition de chaque commission thématique et de toute modification ultérieure en application des modalités de répartition fixées au 2° - ci-dessus."

* *Rapport n° 2020-0131* :

"Dans l'exposé des motifs, **IV - La prise en charge des frais de logistique et assimilés**, il convient de remplacer les énumérations suivantes :

"La clef de répartition proposée est la suivante :

- une part fixe de 152 € par groupe et par mois,
- à laquelle s'ajoute une part variable de 28,50 € par élu et par mois."

par

"La clef de répartition proposée est la suivante :

- une part fixe de 160 € par groupe et par mois,
- à laquelle s'ajoute une part variable de 30 € par élu et par mois."

M. LE PRÉSIDENT : S'il n'y a pas d'opposition, ces dossiers sont adoptés.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0132 - Emplois fonctionnels de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT : J'ai désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro 2020-0132. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, ce projet de délibération vous propose d'approuver le passage du nombre d'emplois fonctionnels de notre collectivité de sept à dix. Aujourd'hui, ce nombre de sept comprend un directeur général et six adjoints. Cela permettra de nommer un nombre plus important de directeurs adjoints et de répondre à l'une des difficultés rencontrées et constatées lors du mandat précédent, à savoir une taille importante de certaines délégations.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de vous proposer d'encadrer le régime des avantages en nature dont les titulaires de ces emplois fonctionnels pourront bénéficier. D'une part, l'attribution d'une convention d'occupation précaire avec astreinte au titre du logement, d'autre part l'attribution d'un vélo ou d'un véhicule de service avec remisage à domicile au titre du véhicule. Il serait ainsi mis volontairement fin à l'attribution de véhicules ou logements de fonction qu'autorise la loi aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

Désignations

N° 2020-0010 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil et des représentants des associations - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux désignations avec le rapport numéro 2020-0010. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix pour acter le principe de fonctionnement et la composition de la CCSPL et pour nommer les représentants des associations qui sont annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner 20 représentants titulaires et 20 suppléants pour siéger au sein de la CCSPL de la Métropole. Monsieur Vieira, pouvez-vous nous lire les candidats proposés ?

M. le Conseiller VIEIRA :

** au titre des titulaires :*

- 1 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 2 - Mme Anne GROSPERRIN,
- 3 - M. Gilles ROUSTAN,
- 4 - M. Richard MARION,
- 5 - M. Yves BEN ITAH,
- 6 - M. Nicolas BARLA,
- 7 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 8 - Mme Florence FRETU-PERRIER,
- 9 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 10 - Mme Corinne SUBAÏ,
- 11 - Mme Léna ARTHAUD,
- 12 - M. Jérôme BUB,
- 13 - Mme Catherine CREUZE,
- 14 - M. Matthieu VIEIRA,

15 - Mme Joëlle PERCET,
16 - M. Michaël MAIRE,
17 - Mme Myriam FONTAINE,
18 - M. Luc SEGUIN,
19 - Mme Séverine FONTANGES,
20 - Mme Laurence CROIZIER ;

** au titre des suppléants :*

1 - M. Benjamin BADOUARD,
2 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
3 - M. Sylvain GODINOT,
4 - M. Jérémy CAMUS,
5 - Mme Monique GUERIN,
6 - Mme Valérie ROCH,
7 - M. Elie PORTIER,
8 - M. Pascal BLANCHARD,
9 - M. Vincent MONOT,
10 - Mme Nathalie DEHAN,
11 - Mme Christiane CHARNAY,
12 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
13 - Mme Florence DELAUNAY,
14 - M. Fabien BAGNON,
15 - M. Hugo DALBY,
16 - M. Floyd NOVAK,
17 - M. Jérémie BREAUD,
18 - Mme Clotilde POUZERGUE,
19 - M. Philippe COCHET,
20 - Mme Véronique SARSELLI.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3 dispose que "si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général."

Monsieur Grivel ?

M. le Conseiller GRIVEL : Pardonnez-moi, je n'ai pas entendu le nom de Gisèle Coin.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous ne l'avez pas entendu, c'est qu'il ne devait pas y être.

M. le Conseiller GRIVEL : Normalement, il devrait y être, en tant que titulaire. C'est un travail minutieux et de fond qui a été fait et je suis désolé.

M. LE PRÉSIDENT : Vous faites bien, s'il y a un problème. On parle de la CCSPL.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, il n'y a aucun représentant de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, le travail a été fait, donc il y a des représentants de ceux qui l'ont demandé.

M. le Conseiller COLLOMB : Nous le demandons.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un peu tard monsieur Collomb. C'est compliqué de le demander mais vous avez le droit de présenter une candidature si vous le souhaitez.

M. le Conseiller COLLOMB : Je pense que ça a été demandé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaez, je vous propose de revenir à votre place.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, je vous propose de représenter tous les groupes dans une commission qui va être extrêmement importante.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je vais vous proposer une interruption de séance de cinq minutes. Nous reprenons dans cinq minutes.

(La séance est suspendue à 10 h 44 et reprend à 10 h 56.)

M. LE PRÉSIDENT : La séance reprend chers collègues. La liste a été modifiée puisqu'il y avait en effet des erreurs. Pour les prochaines désignations, nous sommes en train de préparer, avec les services, le fait que ces listes puissent être projetées au fur et à mesure pour plus de facilité. Cela va prendre quelques minutes, donc la première, nous allons l'énoncer à nouveau, doucement pour que tout le monde puisse bien noter qu'il soit présent. Monsieur Vieira, s'il vous plaît.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - M. Jean-Charles KOHLHAAS
- 2 - Mme Anne GROSPERRIN,
- 3 - M. Gilles ROUSTAN,
- 4 - M. Richard MARION,
- 5 - M. Yves BEN ITAH,
- 6 - M. Nicolas BARLA,
- 7 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 8 - Mme Laurence FRETY-PERRIER,
- 9 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 10 - Mme Nathalie FRIER,
- 11 - Mme Léna ARTHAUD,
- 12 - Mme Gisèle COIN,
- 13 - Mme Muriel LECERF,
- 14 - M. Matthieu VIEIRA,
- 15 - Mme Laurence BOFFET,
- 16 - M. Moussa DIOP,
- 17 - Mme Myriam FONTAINE,
- 18 - M. Luc SEGUIN,
- 19 - Mme Séverine FONTANGES,
- 20 - Mme Laurence CROIZIER ;

** pour les suppléants :*

- 1 - M. Benjamin BADOUARD,
- 2 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 3 - M. Sylvain GODINOT,
- 4 - M. Jérémy CAMUS,
- 5 - Mme Monique GUÉRIN,
- 6 - Mme Valérie ROCH,
- 7 - M. Elie PORTIER,
- 8 - M. Pascal BLANCHARD,
- 9 - M. Vincent MONOT,
- 10 - Mme Nathalie DEHAN,
- 11 - Mme Christiane CHARNAY,
- 12 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
- 13 - Mme Florence DELAUNAY,
- 14 - M. Fabien BAGNON,
- 15 - M. Hugo DALBY,
- 16 - M. Floyd NOVAK,
- 17 - M. Jérémie BRÉAUD,
- 18 - Mme Clotilde POUZERGUE,
- 19 - M. Philippe COCHET,
- 20 - Mme Véronique SARSELLI.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. S'il n'y a pas d'autres candidats, je reprends où j'en étais. Je propose donc de faire application des dispositions que j'ai lues précédemment et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0011 - Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

M. LE PRÉSIDENT : La composition de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement est la suivante : cinq membres titulaires désignés par le Conseil et cinq membres suppléants. Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle à la plus forte moyenne.

Il conviendra également de désigner la personne habilitée selon l'article R 309 du code de l'urbanisme. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix pour acter que la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement est permanente.

Adopté à l'unanimité.

Je vous propose la liste de candidats suivante. Monsieur Vieira, s'il vous plaît.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 2 - M. Fabien BAGNON,
- 3 - Mme Claire BROSSAUD,
- 4 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 5 - Mme Clotilde POUZERGUE ;

** pour les suppléants :*

- 1 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
- 2 - M. Jérémy CAMUS,
- 3 - Mme Hélène DROMAIN,
- 4 - Mme Joëlle PERCET,
- 5 - Mme Véronique SARSELLI.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3 dispose que "si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général."

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont désignés. La désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme est reportée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0012 - Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons également désigner sept représentants titulaires et sept représentants suppléants pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés. Je vous propose les candidatures suivantes. Monsieur Vieira.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - Mme Isabelle PETIOT,
- 2 - M. Floyd NOVAK,
- 3 - M. Nicolas BARLA,
- 4 - Mme Catherine CREUZE,
- 5 - M. Benjamin BADOUARD,
- 6 - Mme Léna ARTHAUD,
- 7 - M. Gaël PETIT ;

** pour les suppléants :*

- 1 - M. Éric PEREZ,
- 2 - Mme Yasmine BOUAGGA,
- 3 - Mme Nicole SIBEUD,
- 4 - Mme Laurence CROIZIER,
- 5 - Mme Nathalie DEHAN,
- 6 - M. Jérôme BUB,
- 7 - M. Jean-Charles KOHLHAAS.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Le Conseil ayant accepté en début de séance à l'unanimité de voter à main levée, je mets donc les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0013 - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Pôle métropolitain. Nous devons désigner 43 représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes. J'espère qu'on va bientôt pouvoir projeter. Monsieur Vieira, si vous pouvez lire les 43 candidatures.

M. le Conseiller VIEIRA : Pour le Pôle métropolitain :

- 1 - M. Sylvain GODINOT,
- 2 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 3 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 4 - M. Jérôme BUB,
- 5 - Mme Émeline BAUME,
- 6 - M. Gilles ROUSTAN,
- 7 - M. Jérémy CAMUS,
- 8 - Mme Blandine COLLIN,
- 9 - Mme Lucie VACHER,
- 10 - M. Michaël MAIRE,
- 11 - Mme Laurence FRETÉY-PERRIER,
- 12 - Mme Séverine HEMAIN,

13 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
14 - Mme Catherine CREUZE,
15 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
16 - Mme Béatrice VESSILLER,
17 - Mme Fatiha BENAHMED,
18 - M. Pierre CHAMBON,
19 - M. Renaud PAYRE,
20 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
21 - Mme Christiane CHARNAY,
22 - M. Raphaël DEBÛ,
23 - Mme Nathalie PERRIN-GILBERT,
24 - M. Moussa DIOP,
25 - M. François-Noël BUFFET,
26 - Mme Myriam FONTAINE,
27 - Mme Séverine FONTANGES,
28 - M. Christophe GIRARD,
29 - Mme Véronique SARSELLI,
30 - M. Luc SEGUIN,
31 - M. Jean-Jacques SELLES,
32 - M. Julien SMATI,
33 - M. Yves-Marie UHLRICH,
34 - M. David KIMELFELD,
35 - Mme Brigitte JANNOT,
36 - M. Jean-Luc DA PASSANO,
37 - Mme Catherine PANASSIER,
38 - M. Marc GRIVEL,
39 - M. Alain GALLIANO,
40 - Mme Gisèle COIN,
41 - M. Pascal DAVID,
42 - M. Louis PELAEZ,
43 - Mme Delphine BORBON.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0014 - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour le SYTRAL, nous devons désigner 23 représentants titulaires et 23 suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes. Monsieur Vieira.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

1 - M. Bruno BERNARD,
2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
3 - M. Fabien BAGNON,
4 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
5 - M. Matthieu VIEIRA,
6 - M. Vincent MONOT,
7 - Mme Laurence FRET-Y-PERRIER,
8 - Mme Blandine COLLIN,
9 - Mme Béatrice VESSILLER,
10 - Mme Hélène DROMAIN,

11 - Mme Joëlle PERCET,
12 - Mme Nadine GEORGEL,
13 - Mme Hélène GEOFFROY,
14 - M. Cédric VAN STYVENDAEL,
15 - Mme Marie-Christine BURRICAND,
16 - M. Laurent LEGENDRE,
17 - M. Christophe QUINIOU,
18 - M. Alexandre VINCENDET,
19 - Mme Michèle VULLIEN,
20 - M. Michel LE FAOU,
21 - M. Max VINCENT,
22 - Mme Laurence CROIZIER,
23 - M. Michel RANTONNET ;

** pour les suppléants :*

1 - Mme Catherine CREUZE,
2 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
3 - M. Michaël MAIRE,
4 - M. Éric PEREZ,
5 - M. Bertrand ARTIGNY,
6 - Mme Séverine HEMAIN,
7 - Mme Corinne SUBAÏ,
8 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
9 - M. François THEVENIEAU,
10 - Mme Zemorda KHELIFI,
11 - M. Jérémy CAMUS,
12 - Mme Claire BROSSAUD,
13 - M. Issam BENZEGHIBA,
14 - Mme Michèle EDERI,
15 - M. Raphaël DEBÛ,
16 - Mme Laurence BOFFET,
17 - M. Philippe COCHET,
18 - M. Jean-Jacques SELLES,
19 - M. Marc GRIVEL,
20 - M. Louis PELAEZ,
21 - M. Lionel LASSAGNE,
22 - Mme Séverine FONTANGES,
23 - M. David KIMELFELD.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0015 - Assemblée générale et conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à Lyon parc auto. Nous devons désigner un délégué permanent pour siéger à l'assemblée générale et quatre représentants titulaires pour le conseil d'administration. Nous proposons les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** comme représentants au conseil d'administration :*

1 - M. Fabien BAGNON,

2 - Mme Sonia ZDOROVITZOFF,
3 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
4 - M. Lionel LASSAGNE ;

** comme représentant à l'assemblée générale :*

- M. Fabien BAGNON.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0016 - Conseil d'administration et assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la SEM patrimoniale du Grand Lyon. Nous devons désigner un représentant permanent pour l'assemblée générale et neuf représentants titulaires pour siéger au conseil d'administration de la SEM patrimoniale. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** comme représentants au conseil d'administration :*

1 - Mme Émeline BAUME,
2 - Mme Béatrice VESSILLER,
3 - M. Jérémie CAMUS,
4 - Mme Camille AUGÉY,
5 - M. Floyd NOVAK,
6 - M. Renaud PAYRE,
7 - M. Raphaël DEBŪ,
8 - Mme Clotilde POUZERGUE,
9 - Mme Corinne CARDONA ;

** comme représentant à l'assemblée générale :*

- Mme Émeline BAUME.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0017 - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Désignation des représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour la SERL, nous devons désigner un représentant pour l'assemblée générale et sept représentants pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** comme représentants au conseil d'administration :*

- 1 - Mme Hélène GEOFFROY,
- 2 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 3 - Mme Claire BROSSAUD,
- 4 - M. Sylvain GODINOT,
- 5 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 6 - Mme Brigitte JANNOT,
- 7 - M. Alexandre VINCENDET ;

** comme représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires :*

- Mme Hélène Geoffroy.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0018 - Conseil d'administration et assemblée générale de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin, nous devons désigner un représentant permanent pour l'assemblée générale et deux titulaires pour le conseil d'administration. Nous vous proposons les candidatures suivantes :

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour le conseil d'administration :*

- 1 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 2 - M. Stéphane GOMEZ ;

** pour l'assemblée générale :*

- Mme Béatrice VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0019 - Conseil d'administration, assemblée générale et comité d'engagement de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour la SPL Part-Dieu, nous devons désigner un représentant pour l'assemblée générale, un représentant pour le comité d'engagement et neuf représentants titulaires pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour le conseil d'administration :*

- 1 - M. Grégory DOUCET,
- 2 - M. Fabien BAGNON,
- 3 - M. Benjamin BADOUARD,
- 4 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 5 - Mme Véronique DUBOIS BERTRAND,
- 6 - M. Bruno BERNARD,
- 7 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 8 - Mme Laurence CROIZIER,
- 9 - Mme Dominique NACHURY ;

** pour l'assemblée générale :*

- Mme Béatrice VESSILLER ;

** pour le comité d'engagement :*

- Mme Béatrice VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Inventer la Métropole de demain et Progressistes et républicains ayant voté contre.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0020 - Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour la SPL Lyon Confluence, nous devons désigner un représentant pour l'assemblée générale et dix titulaires pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

**comme représentants au conseil d'administration :*

- 1 - M. Grégory DOUCET,
- 2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 3 - Mme Émeline BAUME,
- 4 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 5 - M. Renaud PAYRE,
- 6 - M. Pierre-Alain MILLET,
- 7 - Mme Laurence CROIZIER,
- 8 - M. Christophe MARGUIN,
- 9 - M. David KIMELFELD,
- 10 - M. Valentin LUNGENSTRASS ;

* comme représentant à l'assemblée générale

- M. Grégory DOUCET.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adopté, le groupe Inventer la Métropole de demain (sauf Mme Vullien qui s'est abstenue) et M. Chambon (La Métropole pour tous) ayant voté contre et Mme Vullien (Inventer la Métropole de demain) s'étant abstenue.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président ? C'est peut-être un peu tard, je n'ai pas réagi assez vite, a priori c'était monsieur Debû et pas moi, sur la SPL Confluence.

M. LE PRÉSIDENT : Nous venons de voter, monsieur Millet donc il faudra en reparler ultérieurement.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0021 - Conseil d'administration et assemblées générales de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : On passe au SEGAPAL où nous devons désigner un représentant pour l'assemblée générale et trois représentants titulaires pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** comme représentants au conseil d'administration :*

- 1 - Mme Catherine CREUZE,
- 2 - Mme Nathalie DEHAN,
- 3 - M. Issam BENZEGHIBA ;

** comme représentant à l'assemblée générale :*

- Mme Catherine CREUZE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0022 - Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour le SYMALIM, nous devons désigner douze représentants titulaires et douze suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** comme titulaires :*

1 - Mme Catherine CREUZE,
2 - M. Jean-Claude RAY,
3 - Mme Anne GROSPERRIN,
4 - M. Pierre ATHANAZE,
5 - Mme Nathalie DEHAN,
6 - M. Matthieu VIEIRA,
7 - M. Issam BENZEGHIBA,
8 - M. Stéphane GOMEZ,
9 - Mme Dominique CREDOZ,
10 - M. Christophe QUINIOU,
11 - Mme Laurence FAUTRA,
12 - M. Jean-Jacques SELLES ;

** comme suppléants :*

1 - M. Bertrand ARTIGNY,
2 - Mme Joëlle PERCET,
3 - M. Hugo DALBY,
4 - Mme Claire BROSSAUD,
5 - Mme Béatrice VESSILLER,
6 - Mme Léna ARTHAUD,
7 - M. Laurent LEGENDRE,
8 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
9 - Mme Émilie PROST,
10 - M. Julien SMATI,
11 - Mme Catherine DUPUY,
12 - Mme Doriane CORSALE.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : J'ai une question, monsieur le Président. Pour qu'il n'arrive pas la même mésaventure qu'à monsieur Millet, sur le SYMALIM je n'ai pas entendu le nom d'Anne Reveyrand. J'ai cru entendre Gilbert-Luc Devinaz et en fait c'était Anne Reveyrand, il me semble.

M. LE PRÉSIDENT : En effet, c'est monsieur Devinaz qui est suppléant et non pas madame Reveyrand.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : C'était madame Reveyrand et pas monsieur Devinaz.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Vous réagissez assez vite. Nous remplaçons donc monsieur Devinaz par madame Reveyrand dans les suppléants. Il y a une demande de parole de monsieur Le Faou.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, vous nous avez indiqué tout à l'heure que les listes seraient projetées. Or, nous venons de procéder à un certain nombre de désignations et celles-ci n'ont pas été projetées. Qui plus est, un certain nombre d'erreurs ont été formulées. Je viens notamment de constater que, sur la désignation au SYTRAL, c'était Thomas Rudigoz qui devait être désigné comme suppléant et non David Kimelfeld, ce qui avait été acté avec votre cabinet. Comme nous n'avons pas la projection des listes, ceci induit un certain nombre d'erreurs dans les désignations dans les différents organismes en question

Donc je souhaite que les listes soient dorénavant projetées à l'écran. On s'étonne aussi sur la SPL Lyon Part-Dieu de la non-prise en compte de nos demandes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : On a eu plusieurs réunions, on s'est mis d'accord sur le fait qu'il n'y avait qu'une seule liste. Cela fait plusieurs fois -et j'ai les mails pour le démontrer- qu'on a demandé à ce que les listes soient reçues avant. On ne les a pas reçues avant et on ne les a pas sur la table, reconnaissez que ce n'est pas une pratique normale. Je veux bien reconnaître que c'est le début, mais ce sont des choses suffisamment importantes pour ne pas s'en tenir à la tradition orale uniquement.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour votre intervention. Les services sont en train de faire le nécessaire, je reconnais que c'est un peu long donc nous allons refaire une interruption de 15 minutes pour avoir le temps de projeter les prochaines listes.

(La séance est suspendue à 11 h 13 et reprend à 11 h 30).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous prie de regagner vos places. La technique suit donc nous allons pouvoir reprendre. Nous en étions à la désignation des 12 titulaires et 12 suppléants au SYMALIM. Monsieur Vieira, Pouvez-vous nous relire la liste qui est en même temps affichée à l'écran ? En espérant que c'est suffisamment gros pour que toutes et tous puissent lire.

M. le Conseiller VIEIRA :

** comme titulaires :*

1 - Mme Catherine CREUZE,
2 - M. Jean-Claude RAY,
3 - Mme Anne GROSPERRIN,
4 - M. Pierre ATHANAZE,
5 - Mme Nathalie DEHAN,
6 - M. Matthieu VIEIRA,
7 - M. Issam BENZEGHIBA,
8 - M. Stéphane GOMEZ,
9 - Mme Anne REVEYRAND,
10 - M. Christophe QUINIOU,
11 - Mme Laurence FAUTRA,
12 - M. Jean-Jacques SELLES ;

** comme suppléants :*

1 - M. Bertrand ARTIGNY,
2 - Mme Joëlle PERCET,
3 - M. Hugo DALBY,
4 - Mme Claire BROSSAUD,
5 - Mme Béatrice VESSILLER,
6 - Mme Léna ARTHAUD,
7 - M. Laurent LEGENDRE,
8 - Mme Dominique CREDOZ,
9 - Mme Émilie PROST,
10 - M. Julien SMATI,
11 - Mme Catherine DUPUY,
12 - Mme Doriane CORSALE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0023 - Comité syndical de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Désignation des représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical de l'Établissement public territorial de bassin Saône et Doubs. Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaire :*

- M. Pascal DAVID ;

* *suppléant* :

- Mme Anne GROSPERRIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0024 - Assemblée générale de l'association Programme solidarité Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Pour l'assemblée générale de l'association Programme solidarité Eau, nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

* *titulaire* :

- Mme Hélène DROMAIN ;

* *suppléant* :

- Mme Anne GROSPERRIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0025 - Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais - Désignation des représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Pour la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais, nous devons désigner trois représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

* *titulaires* :

1 - M. Pierre ATHANAZE,
2 - Mme Anne GROSPERRIN,
3 - Mme Muriel LECERF.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0026 - Conseil syndical du Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Pour le conseil syndical du Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), nous devons désigner 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - M. François THEVENIEAU,
- 2 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 3 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 4 - Mme Hélène DROMAIN,
- 5 - Mme Anne GROSPERRIN,
- 6 - M. Florestan GROULT,
- 7 - M. Jean-Luc DA PASSANO,
- 8 - M. Alain GALLIANO,
- 9 - Mme Clotilde POUZERGUE,
- 10 - M. Michel RANTONNET ;

** pour les suppléants :*

- 1 - Mme Nathalie DEHAN,
- 2 - M. Éric PEREZ,
- 3 - M. Jérôme BUB,
- 4 - M. Fabien BAGNON,
- 5 - Mme Joëlle PERCET,
- 6 - Mme Joëlle SECHAUD,
- 7 - Mme Véronique MOREIRA,
- 8 - Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE,
- 9 - M. Pascal CHARMOT,
- 10 - Mme Sandrine CHADIER.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0027 - Charly - Saint-Genis-Laval - Conseil syndical du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Conseil syndical du Conseil syndical du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

1 - Mme Anne GROSPERRIN,
2 - M. Jérôme BUB ;

** pour les suppléants :*

1 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
2 - Mme Laurence FRETY-PERRIER.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0028 - Conseil syndical du Syndicat du Gier Rhodanien (SYGR) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Conseil syndical du Syndicat du Gier Rhodanien. Nous devons désigner trois représentants titulaires et trois suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

1 - Mme Laurence FRETY-PERRIER,
2 - M. Jérôme BUB,
3 - Mme Christiane CHARNAY ;

** pour les suppléants :*

1 - M. Moussa DIOP,
2 - Mme Anne GROSPERRIN,
3 - M. Éric PEREZ.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0029 - Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon. Nous devons désigner trois représentants titulaires et trois suppléants pour le bloc de compétences assainissement ainsi que deux titulaires et deux suppléants pour le bloc de compétences GEMAPI. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

Pour le bloc de compétences assainissement

** titulaires :*

1 - Mme Anne GROSPERRIN,
2 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
3 - Mme Michèle ÉDERY ;

** suppléants :*

1 - M. Gilles ROUSTAN,
2 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
3 - M. Jérôme BUB.

Pour le bloc de compétences GEMAPI

** titulaires :*

1 - M. Pierre ATHANAZE,
2 - Mme Nathalie DEHAN ;

** suppléants :*

1 - Mme Anne GROSPERRIN,
2 - M. Florestan GROULT.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0030 - Comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

* Titulaire :

- M. Pascal DAVID ;

* Suppléant :

- Mme Anne GROSPERRIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0031 - Assemblée générale ordinaire de l'association France digues - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale ordinaire de l'association France digues. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre ATHANAZE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0032 - Conseil d'orientation du groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Conseil d'orientation du groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Anne GROSPERRIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0033 - Comité de gestion de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Comité de gestion de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Florestan GROULT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0034 - Assemblée générale de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association Partenariat français pour l'eau. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Hélène DROMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0035 - Feyzin - Grigny - Irigny - Vernaison - Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons. Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - M. Jérôme BUB,
- 2 - Mme Nathalie DEHAN,

3 - M. Pierre ATHANAZE,
4 - Mme Michèle ÉDERY ;

** pour les suppléants :*

1 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
2 - Mme Anne GROSPERRIN,
3 - M. Jean-Luc DA PASSANO,
4 - M. Éric PEREZ.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0036 - Comité syndical du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Comité syndical du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône SMHAR. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Michaël MAIRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0037 - Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

1 - Mme Véronique MOREIRA,
2 - M. Pierre ATHANAZE ;

** pour les suppléants :*

1 - Mme Nathalie DEHAN,
2 - M. Philippe GUELPA-BONARO.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0038 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Vincent MONOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0039 - Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône (AIR) de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Vincent MONOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0040 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner six représentants titulaires et six suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 2 - M. Éric PEREZ,
- 3 - Mme Anne REVEYRAND,
- 4 - M. Christophe GEOURJON,
- 5 - Mme Corinne SUBAÏ,
- 6 - M. Jean MÔNE

** pour les suppléants :*

- 1 - M. Pierre-Alain MILLET,
- 2 - Mme Nathalie DEHAN,
- 3 - M. Nicolas BARLA,
- 4 - Mme Laurence CROIZIER,
- 5 - Mme Claire BROSSAUD,
- 6 - M. Jean-Claude RAY.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0041 - Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Philippe GUELPA-BONARO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0042 - Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre-Alain MILLET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0043 - Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au SIGERLY. Nous devons désigner un représentant titulaire pour la commission consultative paritaire et 20 représentants titulaires et 20 suppléants pour le comité syndical. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

Pour la commission consultative paritaire :

- M. Éric PEREZ ;

Pour le Comité syndical :

** titulaires :*

- 1 - M. Éric PEREZ,
- 2 - M. Sylvain GODINOT,
- 3 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 4 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 5 - Mme Corinne SUBAÏ,
- 6 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
- 7 - M. Nicolas BARLA,
- 8 - M. Jean-Claude RAY,
- 9 - Mme Séverine HEMAIN,
- 10 - Mme Anne REVEYRAND,
- 11 - Mme Joëlle SECHAUD,
- 12 - M. Issam BENZEGHIBA,
- 13 - M. Pierre-Alain MILLET,
- 14 - Mme Christiane CHARNAY,
- 15 - M. Pascal DAVID,
- 16 - M. Jean-Luc DA PASSANO,
- 17 - Mme Laurence FAUTRA,
- 18 - M. Julien SMATI,
- 19 - Mme Sandrine CHADIER,
- 20 - Mme Myriam FONTAINE ;

** suppléants :*

- 1 - Mme Émeline BAUME,
- 2 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 3 - M. Fabien BAGNON,
- 4 - Mme Séverine HEMAIN,
- 5 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 6 - M. Jérémy CAMUS,
- 7 - M. Stéphane GOMEZ,
- 8 - Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE,
- 9 - M. Gaël PETIT,
- 10 - Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,
- 11 - Mme Joëlle PERCET,
- 12 - M. Matthieu VIEIRA,

13 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
 14 - Mme Nathalie DEHAN,
 15 - Mme Sonia ZDOROVITZOFF,
 16 - M. Michaël MAIRE,
 17 - M. Benjamin BADOUARD,
 18 - Mme Blandine COLLIN,
 19 - Mme Caroline LAGARDE,
 20 - M. Floyd NOVAK.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller PELAEZ : Je regrette que les discussions que nous avons eues auparavant ne soient pas respectées car on devait avoir un représentant et il n'y en a pas ! Il y a 20 représentants donc, si on doit aller au vote, au ira au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que le nombre de titulaires est passé de 40 à 20, ce qui peut expliquer des écarts. Je vous propose de continuer et on reviendra un peu plus tard sur cette délibération.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur qui a été déposée sur vos pupitres :

- "Dans l'**EXPOSE DES MOTIFS, II- Modalités de représentation**, 1°- Comité syndical, il convient de remplacer :

"Le comité syndical est composé aujourd'hui de 182 délégués dont 106 délégués titulaires et 76 délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole dispose de 40 délégués métropolitains et 10 délégués suppléants".

Par :

"Le comité syndical est composé aujourd'hui de délégués dont des délégués titulaires et des délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole dispose de 20 délégués métropolitains et 20 délégués suppléants".

- Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire dans le tableau : "20 titulaires et 20 suppléants" au lieu de "40 titulaires et 10 suppléants".

Il convient de modifier la pièce jointe comme suit : (**VOIR pièce jointe en annexe 2 page 112**)

N° 2020-0044 - Lyon Rhône solaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Nous passons à Lyon Rhône solaire. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Philippe GUELPA-BONARO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0045 - Assemblée générale de l'association Energie-Cités - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association Énergie-Cités. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Philippe GUELPA-BONARO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0046 - Commission locale d'information (CLI) auprès du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission locale d'information auprès du Centre nucléaire de production d'électricité du Bugey. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Philippe GUELPA-BONARO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0047 - Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre ATHANAZE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0048 - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Formation plénière et formation spécialisée habitat insalubre - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger dans le collège des collectivités locales du CODERST, et un titulaire et un suppléant pour siéger dans le collège des collectivités locales pour les formations spécialisées habitat insalubre. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

Pour la formation plénière

** titulaire :*

- M. Pierre ATHANAZE ;

** suppléant :*

- Mme Nathalie DEHAN.

Pour la formation habitat insalubre

** titulaire :*

- M. Renaud PAYRE ;

** suppléant :*

- Mme Séverine HEMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0049 - Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL). Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre ATHANAZE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0050 - Feyzin - Solaize - Comité de suivi du site de la gare de triage de Sibelin - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité de suivi du site de la gare de triage de Sibelin. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre ATHANAZE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0051 - Conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

* titulaire :

- M. Pierre ATHANAZE ;

* suppléant :

- M. Vincent MONOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0052 - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Nous devons désigner six titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Isabelle PETIOT,
- 2 - Mme Émeline BAUME,
- 3 - Mme Camille AUGÉY,
- 4 - Mme Léna ARTHAUD,
- 5 - Mme Nicole SIBEUD,
- 6 - M. Gaël PETIT.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0053 - Assemblée générale de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'Association des villes pour la propreté urbaine. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Isabelle PETIOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0054 - Comité syndical du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

* titulaire :

- M. Jean-Charles KOHLHAAS ;

* *suppléant* :

- Mme Hélène DROMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0055 - Assemblée générale de l'association Vélo et territoires - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association Vélo et territoires. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

* *titulaire* :

- M. Fabien BAGNON ;

* *suppléant* :

- Mme Florence DELAUNAY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons au SIGERLY. Nous devons désigner un représentant titulaire pour la commission consultative paritaire ainsi que vingt représentants titulaires et vingt suppléants pour le comité syndical. La liste a été modifiée. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

Pour la commission consultative paritaire

- M. Éric PEREZ ;

Pour le Comité syndical

* *titulaires* :

- 1 - M. Éric PEREZ,
- 2 - M. Sylvain GODINOT,
- 3 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 4 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 5 - Mme Corinne SUBAÏ,
- 6 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
- 7 - M. Nicolas BARLA,

8 - M. Jean-Claude RAY,
9 - Mme Nicole SIBEUD,
10 - Mme Anne REVEYRAND,
11 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
12 - M. Issam BENZEGHIBA,
13 - M. Pierre-Alain MILLET,
14 - Mme Christiane CHARNAY,
15 - M. Pascal DAVID,
16 - M. Jean-Luc DA PASSANO,
17 - Mme Laurence FAUTRA,
18 - M. Julien SMATI,
19 - Mme Sandrine CHADIER,
20 - Mme Myriam FONTAINE ;

** suppléants :*

1 - Mme Émeline BAUME,
2 - M. Bertrand ARTIGNY,
3 - M. Fabien BAGNON,
4 - Mme Séverine HEMAIN,
5 - Mme Béatrice VESSILLER,
6 - M. Jérémy CAMUS,
7 - M. Stéphane GOMEZ,
8 - Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE,
9 - M. Gaël PETIT,
10 - Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,
11 - Mme Joëlle PERCET,
12 - M. Matthieu VIEIRA,
13 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
14 - Mme Nathalie DEHAN,
15 - Mme Sonia ZDOROVITZOFF,
16 - M. Michaël MAIRE,
17 - M. Benjamin BADOUARD,
18 - Mme Blandine COLLIN,
19 - Mme Caroline LAGARDE,
20 - M. Floyd NOVAK.

M. LE PRÉSIDENT : Je précise que la liste projetée était l'ancienne liste, et que dans les titulaires, madame Sibeud a remplacé madame Hémain et monsieur Devinaz a remplacé madame Séchaud.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0056 - Commission départementale de sécurité routière du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons à la commission départementale de sécurité routière du Rhône. Nous devons désigner trois représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

1 - M. Fabien BAGNON,
2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
3 - Mme Catherine DUPUY.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0057 - Conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours. Nous devons désigner 14 représentants titulaires et 14 suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA : La liste a été modifiée :

** pour les titulaires :*

- 1 - Mme Zemorda KHELIFI,
- 2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 3 - Mme Sonia ZDOROVZOFF,
- 4 - M. Benjamin BADOUARD,
- 5 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 6 - M. Christophe GEOURJON, qui remplace Mme ROCH (à l'inverse de ce qui est affiché à l'écran),
- 7 - Mme Blandine COLLIN,
- 8 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
- 9 - Mme Christiane CHARNAY,
- 10 - M. Pascal CHARMOT,
- 11 - M. Gilles GASCON,
- 12 - Mme Véronique SARSELLI,
- 13 - M. Guy CORAZZOL,
- 14 - Mme Corinne CARDONA ;

** pour les suppléants :*

- 1 - M. Hugo DALBY,
- 2 - Mme Émeline BAUME,
- 3 - M. Richard MARION,
- 4 - Mme Séverine HEMAIN,
- 5 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 6 - M. Matthieu VIEIRA,
- 7 - M. Pierre ATHANAZE,
- 8 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
- 9 - M. Pierre CHAMBON,
- 10 - M. Jérémie BRÉAUD,
- 11 - M. Christophe GIRARD,
- 12 - M. Julien SMATI,
- 13 - M. Jean-Luc DA PASSANO,
- 14 - M. Pascal DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, par rapport à ce qui est projeté, en numéro 6, ce n'est pas madame Roch mais monsieur Geourjon pour qui nous votons. Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur Corazzol ?

M. le Conseiller CORAZZOL : Juste un point d'ordre. Ce ne serait pas Jean-Luc Da Passano mais Yves Blein en 13^{ème} position pour les suppléants, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT : C'est plus qu'un point d'ordre ! Donc nous modifions la liste des suppléants et remplaçons monsieur DA PASSANO en numéro 13 par monsieur BLEIN. Si tout est clair et qu'il n'y a pas d'autre candidature, je mets au vote.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0058 - Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Conseil départemental de sécurité civile. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

1 - M. Christophe GIRARD,
2 - M. Pierre ATHANAZE ;

** pour les suppléants :*

1 - Mme Zemorda KHELIFI,
2 - M. Bertrand ARTIGNY.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0059 - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

1 - Mme Nathalie DEHAN,
2 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ ;

** pour les suppléants :*

1 - M. Raphaël DEBÛ,
2 - M. Matthieu VIEIRA.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0060 - Corbas - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au collège des collectivités territoriales ainsi qu'un titulaire et un suppléant pour siéger dans le collège des professions aéronautiques de la commission consultative de l'environnement. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

Pour le collège des collectivités territoriales

** titulaires :*

1 - M. Pierre ATHANAZE,
2 - Mme Nathalie DEHAN ;

** suppléants :*

1 - M. Pierre-Alain MILLET,
2 - M. Jérémy CAMUS.

Pour le collège des professions aéronautiques

** titulaire :*

- Mme Véronique Denise GIROMAGNY ;

** suppléant :*

- M. Gilles ROUSTAN.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0061 - Bron - Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Bron - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Bron. Nous devons désigner cinq représentants titulaires et cinq suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - Mme Véronique MOREIRA,
- 2 - M. Matthieu VIEIRA,
- 3 - Mme Hélène GEOFFROY,
- 4 - Mme Catherine CREUZE,
- 5 - M. Jérémie BRÉAUD ;

** pour les suppléants :*

- 1 - Mme Nathalie DEHAN,
- 2 - M. Izzet DOGANEL,
- 3 - M. Jean-Michel LONGUEVAL,
- 4 - Mme Nicole SIBEUD,
- 5 - Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0062 - Assemblées générales et conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon (ADL) - Désignation d'un représentant au Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux assemblées générales et conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0063 - Assemblée générale de l'association AFILOG - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association AFILOG. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Fabien BAGNON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0064 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Nous avons 20 représentants titulaires pour l'assemblée générale et six représentants titulaires pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** représentants au conseil d'administration :*

- 1 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 2 - M. Fabien BAGNON,
- 3 - Mme Hélène DROMAIN,
- 4 - M. Renaud PAYRE,
- 5 - Mme Christiane CHARNAY,
- 6 - Mme Sandrine CHADIER ;

** représentants à l'assemblée générale :*

- 1 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 3 - M. Jérémy CAMUS,
- 4 - Mme Valérie ROCH,
- 5 - Mme Hélène DROMAIN,
- 6 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
- 7 - M. Fabien BAGNON,
- 8 - Mme Laurence FRETY-PERRIER,
- 9 - Mme Claire BROSSAUD,
- 10 - M. Sylvain GODINOT,
- 11 - M. Renaud PAYRE,
- 12 - Mme Christiane CHARNAY,
- 13 - M. Idir BOUMERTIT,
- 14 - M. Gérard COLLOMB,
- 15 - M. Marc GRIVEL,
- 16 - M. Michel LE FAOU,
- 17 - Mme Sandrine CHADIER,
- 18 - M. Lionel LASSAGNE,
- 19 - Mme Véronique SARSELLI,
- 20 - M. Julien SMATI.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0065 - Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL). Nous devons désigner 18 représentants titulaires et quatre suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - Mme Claire BROSSAUD,
- 2 - M. Jérémy CAMUS,
- 3 - M. Michaël MAIRE,
- 4 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 5 - M. Bruno BERNARD,
- 6 - M. François THEVENIEAU,
- 7 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 8 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 9 - M. Stéphane GOMEZ,
- 10 - M. Benjamin BADOUARD,
- 11 - M. Raphaël DEBÛ,
- 12 - Mme Myriam FONTAINE,
- 13 - M. Gaël PETIT,
- 14 - Mme Émilie PROST,
- 15 - M. Alexandre VINCENDET,
- 16 - Mme Gisèle COIN,
- 17 - Mme Delphine BORBON,
- 18 - M. Luc SEGUIN ;

** pour les suppléants :*

- 1 - Mme Christiane CHARNAY,
- 2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 3 - M. Fabien BAGNON,
- 4 - M. Sylvain GODINOT.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur Grivel, vous voulez la parole ?

M. le Conseiller GRIVEL : Oui. Il manque simplement Florence Asti-Lapperrière en tant que suppléante, ce que nous avons décidé ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de revenir dans quelques minutes sur la délibération, le temps de vérifier tout ça monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci.

N° 2020-0066 - Conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône et de la Métropole (CAUE) - Désignation de représentants du conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône et de la Métropole. Nous devons désigner quatre représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Béatrice VESSILLER,
- 2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 3 - M. Pascal CHARMOT,
- 4 - M. Renaud PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0067 - Conseil d'administration de l'association Labo cités - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'association Labo cités. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Renaud PAYRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0069 - Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Auvergne-Rhône-Alpes. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jérémie CAMUS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0070 - Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du syndicat mixte de Bordelan. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Gilbert-Luc DEVINAZ ;

* suppléant :

- M. Pascal DAVID.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0068 - Conseil d'administration du Centre d'échange et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons sur le conseil d'administration du Centre d'échange et de ressources foncières Auvergne-Rhône-Alpes. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jérémy CAMUS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0065 - Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons sur la délibération qui concerne le SEPAL où nous avons 18 titulaires et quatre suppléants et nous avons remplacé monsieur GODINOT par madame ASTI-LAPERRIERE dans les suppléants. Est-ce qu'il est nécessaire de relire la liste ?

Si personne ne le demande et qu'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets au vote.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0071 - Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission métropolitaine d'aménagement foncier de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

* pour les titulaires :

1 - Mme Béatrice VESSILLER,
2 - Mme Joëlle PERCET,

3 - M. Jérémy CAMUS,
4 - Mme Joëlle SECHAUD ;

** pour les suppléants :*

1 - M. Valentin LUNGENSTRASS,
2 - Mme Blandine COLLIN,
3 - M. Pascal DAVID,
4 - M. Lucien BARGE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0072 - Comité syndical du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or. Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants. Il y a deux demandes de prise de parole : quatre minutes pour le groupe Synergies Métropole.

Mme la Conseillère CARDONA : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or a été créé le 15 novembre 1996 par deux Maires : Max Vincent, Maire de Limonest, et Claude Pillonel, Maire de Poleymieux. Ce Syndicat, initialement Syndicat intercommunal, œuvre au quotidien pour atteindre les objectifs définis dans sa charte : assurer un équilibre entre protection et gestion de l'environnement et du patrimoine, organiser la fréquentation pour les loisirs de pleine nature, gérer et mettre en valeur un espace naturel et agricole de qualité à proximité de Lyon. C'est un outil de mise en œuvre d'un projet de territoire auquel ont adhéré 13 communes, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, et dont les domaines d'intervention sont les suivants :

- maintien de l'agriculture, avec une politique de veille foncière volontariste en lien avec la SAFER, ainsi qu'un contrôle de l'évolution des prix,
- constitution progressive d'un portefeuille foncier : plus de 70 ha de terres agricoles et naturelles ont été acquis et nous arrivons maintenant à près de 100 ha,
- contrôle du maintien de la vocation agricole des bâtiments,
- maîtrise du bâti, avec acquisition de bâtiments agricoles,
- préservation et promotion du patrimoine bâti et naturel, dont les murs en pierre sèche, les lavoirs, un four à chaux et les fameuses cabornes,
- création d'une identité, avec l'apposition d'un logo "Producteur des Monts d'Or" sur tous les produits,
- information et sensibilisation du public avec les sentiers thématiques et la création d'un réseau de 230 km de sentiers balisés via le PDMIPR (plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée),
- mise en place d'une police de l'environnement pour surveiller, organiser et informer le public ainsi que gérer l'instruction des manifestations sportives,
- information et communication par la création d'un site internet, de plaquettes pédagogiques et promotionnelles,
- organisation d'un grand événement promotionnel, la Fête de l'agriculture, née il y a deux ans, est très prisée des habitants,
- une concertation permanente avec les associations environnementales.

Voilà une présentation très rapide et synthétique des réalisations du Syndicat Plaines Monts d'Or.

Mais depuis quelques jours, ce Syndicat suscite toutes les convoitises, preuve certainement de son efficacité et de son exemplarité. Certains se verraient bien en haut de l'affiche et prendre ainsi la place de ces élus visionnaires qu'ils qualifient pourtant d'élus du passé, terme bien peu respectueux des personnes tout d'abord, et du travail réalisé ensuite. D'ailleurs, ceux qui critiquent les élus du passé peuvent-ils aujourd'hui nous assurer qu'ils seront des élus d'avenir ? C'est peut-être un peu prématuré pour le savoir.

Mais ce n'est pas tout, monsieur le Président. Trois communes du Val de Saône se sont plaintes de pressions de la part de vos colistiers par rapport à la désignation des délégués communaux au sein de ce fameux Syndicat mixte, ainsi que pour la désignation des grands électeurs pour les Sénatoriales. En deux mots, si elles ne désignent pas des délégués qui voteront pour Les écologistes, leur projet de PPI par exemple ne serait pas prioritaire, voire serait mis de côté. Cette démarche et cette façon de procéder sont inadmissibles et indignes. Il ne faut pas, monsieur le Président, que certains de vos colistiers, poussés par le vent de leurs voiles, oublient que dans la circonscription Val de Saône, c'est Synergies qui a gagné cette élection métropolitaine, et qu'il convient de respecter la démocratie et l'expression des votes de ses électeurs.

Nous souhaitons continuer à travailler dans la sérénité, comme cela a toujours été le cas, au profit de tous et, notamment du monde agricole, sachant que toutes les bonnes idées sont les bienvenues et que s'il faut aider à construire un autre syndicat sur un autre territoire de la Métropole, nous sommes prêts à apporter notre expertise et notre expérience. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère COLLIN : Merci madame Cardona. Votre intervention nous permet de revenir sur l'importance du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or pour la préservation et mise en valeur des espaces naturels et agricoles en collaboration étroite avec les communes de cette partie du territoire métropolitain.

Nous savons combien vous et le groupe Synergies avez participé à cette vision avant-gardiste du foncier et de l'agriculture locale dans le Val de Saône et les Monts d'Or. Vous avez impulsé la préservation de l'environnement dans le territoire, avec l'installation d'agriculteurs bio, tels que la Ferme de l'Ermitage et ses fromages de chèvre bio à Limonest, Terres d'Éole qui fait des céréales et du pain bio à Poleymieux au Mont d'Or, les maraîchers bio du Boule d'Or à Curis au Mont d'Or et bien d'autres.

Vous avez préservé les terres agricoles et permis à nos agriculteurs de se loger et de travailler dans de bonnes conditions. Nous vous félicitons pour tout ce travail réalisé. Nous, écologistes, avons de grandes ambitions pour l'ensemble de la Métropole dans de nombreux défis :

- le défi de rendre accessible une alimentation de qualité, saine et durable à tous les habitants de notre Métropole,
- le défi d'assurer une juste rémunération à l'ensemble des agriculteurs du territoire,
- le défi de réduire notre empreinte environnementale en développant les productions locales et en privilégiant les circuits courts,
- le défi de préparer notre territoire à résister face à de nouvelles potentielles crises en renforçant notre sécurité alimentaire.

Nous avons également de grandes ambitions pour le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, pour répondre à l'ensemble de ces défis. La Métropole apporte déjà une contribution financière à hauteur de plus de 400 000 €, soit 75 % du budget. C'est pour cette raison que nous avons décidé de présenter quatre Conseillers métropolitains écologistes aux quatre postes de titulaires prévus pour la Métropole dans les statuts de ce Syndicat mixte.

Rappelons ici que, lors du précédent mandat, quatre Conseillers métropolitains de votre groupe Synergies siégeaient à ces places de titulaires. Rappelons également que chaque commune a bien sa place au sein de la gouvernance du Syndicat mixte et est représentée grâce à deux élus municipaux, soit 26 sièges titulaires sur 31, dont une grande majorité est occupée à ce jour par des élus du groupe Synergies. Cette configuration garantit une cogestion équilibrée de cet organisme avec votre groupe, dans le respect de la politique métropolitaine menée par notre majorité, et la vision exprimée par chacune des 13 communes adhérentes au Syndicat mixte Plaines Monts d'Or. Merci pour votre attention.

M LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** pour les titulaires :*

- 1 - M. Jérémy CAMUS,
- 2 - Mme Blandine COLLIN,
- 3 - Mme Séverine HEMAIN,
- 4 - M. Pierre ATHANAZE ;

** pour les suppléants :*

- 1 - Mme Nathalie DEHAN,
- 2 - Mme Hélène DROMAIN,
- 3 - Mme Émeline BAUME,
- 4 - M. Bertrand ARTIGNY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptée, les groupes Synergies Métropole, Progressistes et républicains et Inventer la Métropole de demain ainsi que M. Chambon (La Métropole pour tous) ayant voté contre.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0073 - Conseil d'administration de l'Établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA). Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- Mme Béatrice VESSILLER ;

** suppléant :*

- M. Jérémie CAMUS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0074 - Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES, des forêts pour demain. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre ATHANAZE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0075 - Conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Pierre ATHANAZE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0076 - Comité syndical du Syndicat mixte du parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du Syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes.

** titulaire :*

- Mme Nathalie DEHAN ;

** suppléant :*

- M. Jérôme BUB.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0077 - Conseil d'administration de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- Mme Nathalie DEHAN ;

** suppléant :*

- Mme Hélène DROMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0078 - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant pour l'EPLEFPA de Lyon-Dardilly-Écully, et un représentant titulaire et un suppléant pour l'EPLEFPA de Saint-Genis-Laval. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

Pour l'EPLEFPA de Lyon-Dardilly-Écully

** titulaire :*

- Mme Blandine COLLIN ;

** suppléant :*

- Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE.

Pour l'EPLEFPA de Saint Genis Laval

** titulaire :*

- M. Éric PEREZ ;

** suppléant :*

- M. Jean-Charles KOHLHAAS.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0079 - Assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'Agence France locale. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- Mme Émeline BAUME ;

** suppléant :*

- M. Bertrand ARTIGNY.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0080 - Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - M. Bertrand ARTIGNY,
2 - Mme Zemorda KHELIFI ;

** suppléants :*

1 - M. Élie PORTIER,
2 - Mme Laurence FRETY-PERRIER.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0081 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel. Nous devons désigner six représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Zemorda KHELIFI,
- 2 - M. Gilles ROUSTAN,
- 3 - M. Éric VERGIAT,
- 4 - Mme Léna ARTHAUD,
- 5 - M. Mathieu AZCUÉ,
- 6 - Mme Myriam FONTAINE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0082 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association France Urbaine - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux conseil d'administration et assemblée générale de l'association France Urbaine. Nous devons désigner un suppléant pour le conseil d'administration et trois titulaires pour l'assemblée générale. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** suppléant pour le conseil d'administration :*

- Mme Béatrice VESSILLER ;

** titulaires pour l'assemblée générale :*

- 1 - Mme Sonia ZDOROVITZOFF,
- 2 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 3 - Mme Hélène DROMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0083 - Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités (AMF69) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité directeur de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités. Nous devons désigner six représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 2 - M. Michaël MAIRE,
- 3 - Mme Hélène DROMAIN,
- 4 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
- 5 - M. Marc GRIVEL,
- 6 - M. Philippe COCHET.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0084 - Assemblée générale de l'association des Maires Ville et Banlieue de France - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de l'association des Maires Ville et Banlieue de France. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Richard MARION.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0085 - Conseil de gestion de la société par actions simplifiée (SAS) Un Deux Toits Soleil - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil de gestion de la société par actions simplifiée Un Deux Toits Soleil. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Sylvain GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, M. Legendre n'ayant pas pris part au vote.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0086 - Conseil d'administration de l'Organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Organisme de foncier solidaire de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Béatrice VESSILLER,
2 - M. Renaud PAYRE ;

** suppléants :*

1 - Mme Séverine HEMAIN,
2 - Mme Blandine COLLIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0087 - Assemblée générale et conseil d'administration de l'Association départementale métropolitaine d'information sur le logement (ADIL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux assemblée générale et conseil d'administration de l'Association départementale métropolitaine d'information sur le logement. Nous devons désigner deux représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes :

1 - M. Renaud PAYRE,
2 - Mme Séverine HEMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0088 - Assemblée générale, conseil d'administration et bureau de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux assemblée générale, conseil d'administration et bureau de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Renaud PAYRE ;

** suppléant :*

- Mme Séverine HEMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0089 - Offices publics de l'habitat (OPH) - Conseil d'administration de Lyon Métropole habitat (LMH) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Pour les Offices publics de l'habitat (OPH), nous commençons par le conseil d'administration de Lyon Métropole habitat. Nous devons désigner dix-sept représentants titulaires : six Conseillers métropolitains, neuf personnes qualifiées, ainsi que deux représentants d'associations d'insertion. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Blandine COLLIN,
2 - M. Renaud PAYRE,
3 - Mme Lucie VACHER,
4 - Mme Béatrice VESSILLER,
5 - M. Philippe COCHET,
6 - M. Michel LE FAOU ;

** personnes qualifiées dans les domaines urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales de Lyon :*

1 - M. Pierre MERCIER,
2 - M. Christophe DESVIGNES,
3 - Mme Cécile MICHEL,
4 - M. Armand ROSENBERG,
5 - M. Michel LUSSAULT,
6 - M. Olivier MOREL,
7 - Mme Marie-Jo LE CARPENTIER,
8 - Mme Saliha PRUD'HOMME-LATOUR,
9 - M. Fouad RAHMOUNI ;

** représentants d'associations d'insertion :*

1 - M. Jean-Louis HELARY,

2 - M. Christophe PERRIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, **II - Modalités de représentation**, il convient de lire :

"- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,"

au lieu de :

"- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 2 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,"

Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire dans le tableau :

"Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole"

au lieu de :

"Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 2 sont des élus de collectivités autres que la Métropole"

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0090 - Offices publics pour l'habitat (OPH) - Conseil d'administration d'Est Métropole habitat (EMH) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration d'Est Métropole habitat. Nous devons désigner 17 représentants titulaires : six Conseillers métropolitains, neuf personnes qualifiées, ainsi que deux représentants d'associations d'insertion. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

- 1 - M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- 2 - M. Renaud PAYRE,
- 3 - Mme Caroline LAGARDE,
- 4 - Mme Véronique MOREIRA,
- 5 - Mme Léna ARTHAUD,
- 6 - M. Gilles GASCON ;

** personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales de Lyon, dont deux sont des élus des collectivités autres que le Métropole :*

- 1 - Mme Anne-Marie BARRIAC,
- 2 - M. Michel ROUGE,
- 3 - M. Olivier MOREL,
- 4 - M. François DUCHENE,

5 - Mme Atlantide MERLAT,
 6 - M. Bertrand FOUCHER,
 7 - Mme Milouka HADJ-MIMOUNE,
 8 - Mme Sylvie NORMAND,
 9 - M. Claude COHEN ;

** représentants d'associations d'insertion :*

1 - Gérard CAILLE,
 2 - Sylvain CAMUZAT.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, **II - Modalités de représentation**, il convient de lire :

"- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,"

au lieu de :

"- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 2 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,"

Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire dans le tableau :

"Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole"

au lieu de :

"Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 2 sont des élus de collectivités autres que la Métropole"

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0091 - Offices publics pour l'habitat (OPH) - Conseil d'administration de Grand Lyon habitat (GLH) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de Grand Lyon habitat. Nous devons désigner 17 représentants titulaires : six Conseillers métropolitains, neuf personnes qualifiées, ainsi que deux représentants d'associations d'insertion. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - M. François THEVENIEAU,
 2 - M. Renaud PAYRE,
 3 - Mme Yasmine BOUAGGA,
 4 - M. Mathieu AZCUÉ,
 5 - Mme Nathalie FRIER,

6 - Mme Dominique NACHURY ;

** personnes qualifiées dans les domaines urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales de Lyon, dont deux sont des élus des collectivités autres que le Métropole :*

- 1 - M. Louis LEVEQUE,
- 2 - M. Olivier MAZAUDOUX,
- 3 - Mme Marion VEZIAN-ROLLAND,
- 4 - Mme Sabine FREITAG,
- 5 - M. Jean-François ROUSSOT,
- 6 - M. Romain WALTER,
- 7 - Mme Rose-France FOURNILLON,
- 8 - M. Raphaël MICHAUD,
- 9 - M. Roger BOLLIET ;

** représentants d'associations d'insertion :*

- 1 - Mme Géraldine MEYER,
- 2 - M. Yvon CONDAMIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, **II - Modalités de représentation**, il convient de lire :

"- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,"

au lieu de :

"- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 2 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,"

Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire dans le tableau :

"Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole"

au lieu de :

"Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 2 sont des élus de collectivités autres que la Métropole"

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0092 - Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration du groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale du Rhône. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Séverine HEMAIN,
2 - M. Renaud PAYRE ;

** suppléants :*

1 - Mme Lucie VACHER,
2 - M. Pierre-Alain MILLET.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0093 - Commission départementale métropolitaine consultative des gens du voyage - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission départementale métropolitaine consultative des gens du voyage. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Yasmine BOUAGGA,
2 - Mme Léna ARTHAUD ;

** suppléants :*

1 - M. Richard MARION,
2 - Mme Séverine HEMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0094 - Comité de gestion du Fonds départemental métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité de gestion du Fonds départemental métropolitain de compensation du handicap. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Bertrand ARTIGNY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0095 - Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Zemorda KHELIFI,
2 - M. Bertrand ARTIGNY ;

** suppléants :*

1 - M. Yves BEN ITAH,
2 - M. Fabien BAGNON.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0096 - Commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation de handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (AC) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation de handicap et l'allocation compensatrice. Nous devons désigner trois représentants titulaires et trois suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - M. Bertrand ARTIGNY,
2 - Mme Dominique CREDOZ,
3 - Mme Zemorda KHELIFI ;

* suppléants :

- 1 - M. Pascal BLANCHARD,
- 2 - Mme Lucie VACHER,
- 3 - Mme Marie-Christine BURRICAND.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0097 - Conseil d'administration de l'association Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'association Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Élie PORTIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0098 - Meyzieu - Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu. Nous devons désigner deux représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Issam BENZEGHIBA,
- M. Matthieu VIEIRA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0099 - Conseil d'administration de la Résidence intercommunale Jean Villard à Pollionnay - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la résidence intercommunale Jean Villard à Pollionnay. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Nathalie DEHAN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0100 - Saint Genis Laval - Conseil d'administration de la Fondation Champagnat à Saint Genis Laval - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la Fondation Champagnat à Saint Genis Laval. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Éric PEREZ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0101 - Conseil d'administration de la Fondation de la Cité Rambaud - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la Fondation de la Cité Rambaud. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Béatrice VESSILLER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0102 - Lyon - Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration du groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Nous devons désigner cinq représentants titulaires et cinq suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Séverine HEMAIN,
2 - Mme Émeline BAUME,
3 - Mme Léna ARTHAUD,
4 - Mme Chantal CRESPI,
5 - M. Gilles PILLON ;

** suppléants :*

1 - Mme Michèle ÉDERY,
2 - M. Yves BEN ITAH,
3 - Mme Zemorda KHELIFI,
4 - Mme Sophia POPOFF,
5 - M. Luc SEGUIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0103 - Lyon - Bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi. Nous devons désigner quatre représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

1 - Mme Séverine HEMAIN,
2 - Mme Fatiha BENAHMED,
3 - Mme Camille AUGÉY,
4 - Mme Lucie VACHER.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0104 - Saint-Priest - Assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Iloé - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif Iloé. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0105 - Lyon - Comité exécutif et comité des fondateurs de la Fondation BigBooster - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité exécutif et comité des fondateurs de la Fondation BigBooster. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- Mme Émeline BAUME ;

** suppléant :*

- Mme Camille AUGÉY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidates sont désignées).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0106 - Lyon 8° - Comité stratégique de la Fondation pour la médiation industrielle - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité stratégique de la Fondation pour la médiation industrielle. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Pierre ATHANAZE ;

** suppléant :*

- M. Philippe GUELPA-BONARO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0107 - Comité syndical de l'Etablissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical de l'Etablissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information. Nous devons désigner quatre représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Émeline BAUME,
- 2 - M. Bertrand ARTIGNY,
- 3 - M. Éric VERGIAT,
- 4 - Mme Séverine FONTANGES.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0108 - Assemblées d'actionnaires de la société Euronews - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux assemblées d'actionnaires de la société Euronews. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- Mme Hélène DROMAIN ;

** suppléant :*

- Mme Sonia ZDOROVITZOFF.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidates sont désignées).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0109 - Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise. Nous devons désigner cinq représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Émeline BAUME,
- 2 - Mme Hélène DROMAIN,
- 3 - Mme Camille AUGÉY,
- 4 - M. David KIMELFELD,
- 5 - M. Pascal BLACHE.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0110 - Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon. Nous devons désigner 10 représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Hélène DROMAIN,
- 2 - Mme Émeline BAUME,
- 3 - M. Michaël MAIRE,
- 4 - Mme Catherine CREUZE,
- 5 - Mme Fatiha BENAHMED,
- 6 - M. Raphaël DEBÛ,
- 7 - Mme Chantal CRESPIY,
- 8 - Mme Myriam FONTAINE,
- 9 - M. Pierre CHAMBON,
- 10 - M. Richard BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ? Je mets les candidatures aux voix.

M. le Conseiller GRIVEL : Un souci monsieur le Président. Normalement nous avons monsieur Galliano titulaire s'il vous plaît. Nous sommes bien à l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : On va vérifier. Je vous propose de reporter le vote dans quelques minutes.

M. le Conseiller GRIVEL : Très bien, merci.

N° 2020-0111 - Assemblée générale du Comité fondateur du parc des expositions de Lyon (COFIL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'assemblée générale du COFIL, le Comité fondateur du parc des expositions de Lyon. Nous devons désigner sept représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Émeline BAUME,
- 2 - Mme Camille AUGÉY,
- 3 - Mme Hélène DROMAIN,
- 4 - M. David KIMELFELD,
- 5 - M. Jean MÔNE,
- 6 - M. Stéphane GOMEZ,
- 7 - M. Christophe MARGUIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, le même souci.

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous êtes partout monsieur Grivel !

M. le Conseiller GRIVEL : Vous le savez, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes là pour travailler. C'est donc Alain Galliano qui a été accepté comme titulaire pour le COFIL.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons regarder, mais il n'y a que sept candidats au COFIL, donc tous les groupes ne peuvent pas y être. On reporte donc également ce vote de quelques minutes.

N° 2020-0112 - Lyon - Conseil d'administration du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration du fonds de dotation La Cité internationale de la gastronomie de Lyon. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Jérémy CAMUS ;

** suppléant :*

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0113 - Lyon - Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRRL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du syndicat mixte de gestion de Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. Nous devons désigner quatre représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - M. Richard MARION,
- 2 - Mme Corinne SUBAÏ,
- 3 - M. Yves BEN ITAH,
- 4 - M. Luc SEGUIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0114 - Villeurbanne - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et art dramatique de Villeurbanne. Nous devons désigner quatre représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - M. Hugo DALBY,
- 2 - Mme Caroline LAGARDE,
- 3 - Mme Corinne SUBAÏ,
- 4 - Mme Anne REVEYRAND.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0115 - Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière. Nous devons désigner neuf représentants titulaires et neuf suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

- 1 - M. Jérôme BUB,
- 2 - M. Benjamin BADOUARD,
- 3 - M. Yves BEN ITAH,
- 4 - Mme Nadine GEORGEL,
- 5 - Mme Caroline LAGARDE,
- 6 - Mme Véronique DUBOIS BERTRAND,
- 7 - M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- 8 - Mme Clotilde POUZERGUE,
- 9 - M. Thomas RUDIGOZ ;

** suppléants :*

- 1 - Mme Maryline SAINT-CYR,
- 2 - Mme Marie-Christine BURRICAND,
- 3 - M. Gilles ROUSTAN,
- 4 - Mme Fatiha BENAHMED,
- 5 - Mme Sophia POPOFF,
- 6 - Mme Marie Agnès CABOT,
- 7 - M. Richard MARION,
- 8 - Mme Joëlle PERCET,
- 9 - M. Jean-Claude RAY.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0116 - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration du Musée des Confluences. Nous devons désigner 12 représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Fanny DUBOT,
- 2 - M. Yves BEN ITAH,
- 3 - Mme Caroline LAGARDE,
- 4 - M. Pierre ATHANAZE,
- 5 - M. Richard MARION,
- 6 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- 7 - Mme Véronique DUBOIS BERTRAND,
- 8 - M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- 9 - Mme Clotilde POUZERGUE,
- 10 - M. Christophe MARGUIN,
- 11 - Mme Corinne CARDONA,
- 12 - Mme Myriam PICOT.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0117 - Lyon 1er - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon. Nous devons désigner deux représentants titulaires pour l'assemblée générale et deux représentants titulaires pour le conseil d'administration. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** représentants au conseil d'administration :*

1 - M. Cédric VAN STYVENDAEL,
2 - Mme Hélène DROMAIN ;

** représentants à l'assemblée générale :*

1 - M. Cédric VAN STYVENDAEL,
2 - Mme Hélène DROMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0118 - Lyon - Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Jean-Michel LONGUEVAL ;

** suppléant :*

- Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, compte tenu de son activité professionnelle, n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0119 - Lyon - Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE). Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Jean-Michel LONGUEVAL ;

** suppléant :*

- Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, compte tenu de son activité professionnelle, n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0120 - Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

** titulaire :*

- M. Jean-Michel LONGUEVAL ;

** suppléant :*

- M. Nicolas BARLA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, compte tenu de son activité professionnelle, n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0121 - Villeurbanne - Conseil de l'École polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil de l'École polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

* *titulaire* :

- M. Nicolas BARLA ;

* *suppléant* :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Aux dernières nouvelles, j'étais titulaire et monsieur Barla suppléant mais il faut vérifier.

M. LE PRÉSIDENT : On va regarder.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Je retire mon intervention, toutes mes plates excuses monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie, cela va un peu vite, je comprends.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, compte tenu de son activité professionnelle, n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0122 - Lyon - Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

* *titulaire* :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL ;

* *suppléant* :

- Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, compte tenu de son activité professionnelle, n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0138 - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements privés. La Métropole dispose de représentants au sein des conseils d'administration et des commissions d'hygiène et de sécurité des EPLE, ainsi qu'au sein des conseils d'administration des établissements privés sous contrat d'association. Pour l'année scolaire 2020-2021, le territoire métropolitain compte 79 collèges publics et 37 collèges privés.

Il y a une intervention de trois minutes pour le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci monsieur le Président. Je vais être très court. Nous n'avons pas eu de réponse par rapport aux échanges que nous avons eus avec votre Cabinet, contrairement aux autres organismes extérieurs. Sur les collèges, nous n'avons eu à cette heure aucune réponse et il nous est un peu délicat de découvrir cela en séance. Donc je vous demanderai, si vous êtes d'accord, quelques minutes de suspension de séance, pour que vous puissiez nous imprimer ce document parce qu'il y a quand même beaucoup d'établissements, et ce n'est pas la même chose que les autres organismes extérieurs.

Monsieur le Président, si vous pouviez demander à vos services de nous imprimer les documents que vous affichez à l'écran, pour que nous ayons le temps de regarder cela car je rappelle que les collèges sont quand même des lieux extrêmement importants. Moi-même, par le passé, j'ai toujours siégé dans des conseils d'administration de collèges, j'ai toujours accordé beaucoup d'importance à la présence dans ces conseils d'administration. J'ai souvent remarqué que ce n'était pas le cas de tous les représentants des collectivités, parce que ce n'est pas toujours très simple de le faire. Mais je crois qu'il est important pour l'avenir que nous puissions, majorité et opposition, être présents, soit titulaires, soit suppléants, mais à ce stade, je n'ai pas de visibilité concernant vos propositions. Donc si vous pouviez nous transmettre, encore une fois, ce document sous format papier, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Rudigoz, nous partageons votre attachement aux collèges et la nécessité pour les élus métropolitains d'y être présents. Lors de la rencontre avec votre groupe, aucune demande n'avait été faite. On va donc regarder maintenant, mais c'est forcément un peu plus complexe. Je vais donc vous proposer de faire une pause, nous reprendrons à 13 heures 30. Je vous rappelle que vous avez jusqu'à 13 heures pour déposer des listes pour deux des scrutins en cours.

Nous reprendrons à 13 heures 30 tout à l'heure. Je vous remercie. Et je précise qu'il y a de quoi se restaurer.

(La séance est suspendue à 12 heures 28 et reprend à 13 heures 33).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous allons reprendre. Je vais vous demander d'être attentifs puisque les choses ne sont pas toujours simples et revenir sur deux délibérations de désignations pour lesquelles les groupes nous ont signalé des erreurs.

N° 2020-0014 - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Sur le SYTRAL (n° 2020-0014) il y a deux propositions de modifications demandées par les groupes. Je crains qu'on ne puisse pas les afficher, c'est pour cela que je vous demande d'être très attentifs.

Dans les suppléants, nous remplaçons monsieur David KIMELFELD par monsieur Thomas RUDIGOZ.

S'il n'y a pas d'opposition, je considère que c'est acté.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0013 - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : De même pour le Pôle métropolitain (n° 2020-0013), monsieur Pierre CHAMBON est remplacé par monsieur Izzet DOGANEL.

Sur le même principe, s'il n'y a pas d'opposition, nous considérons que le changement est effectué.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0110 - Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons à la délibération n° 2020-0110, l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon où nous avons 10 représentants titulaires et monsieur Vieira va vous en faire la lecture.

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Hélène DROMAIN,
- 2 - Mme Émeline BAUME,
- 3 - M. Alain GALLIANO,
- 4 - Mme Catherine CREUZE,
- 5 - Mme Fatiha BENAHMED,
- 6 - M. Raphaël DEBÛ,
- 7 - Mme Chantal CRESPIY,
- 8 - Mme Myriam FONTAINE,
- 9 - M. Pierre CHAMBON,
- 10 - M. Richard BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT : Par rapport à ce qui est affiché, monsieur Maire n'est plus le numéro 3, c'est monsieur Galliano.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0111 - Assemblée générale du Comité fondateur du parc des expositions de Lyon (COFIL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Sur le rapport n° 2020-0111, le COFIL, des modifications ont également été faites. Il y a sept titulaires qui sont affichés mais monsieur GOMEZ est remplacé par madame CREDOZ. Monsieur Vieira, pouvez-vous nous ne faire la lecture ?

M. le Conseiller VIEIRA :

- 1 - Mme Émeline BAUME,
- 2 - Mme Camille AUGÉY,
- 3 - Mme Hélène DROMAIN,
- 4 - M. David KIMELFELD,
- 5 - M. Jean MÔNE,
- 6 - Mme Dominique CREDOZ,
- 7 - M. Christophe MARGUIN.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0138 - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons à la désignation pour les collèges (n° 2020-0138). Vous avez eu normalement la liste posée sur vos tables. Il y a déjà deux modifications à cette liste. Monsieur Vieira, vous avez la parole.

M. le Conseiller VIEIRA : Pour la Cité scolaire internationale à Lyon 7°, il convient de lire "monsieur Christophe Geourjon" à la place de "monsieur Vincent Monot. Pour le collège Bellecombe à Lyon 6°, il s'agit d'une inversion entre madame Dominique Nachy qui passe titulaire et madame Laurence Croizier qui passe suppléante.

M. LE PRÉSIDENT : J'espère que tout est clair et satisfait tout le monde. S'il n'y a pas d'opposition, je mets au vote.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0139 - Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil départemental de l'Education nationale CDEN. Nous devons désigner trois représentants titulaires et trois suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Véronique MOREIRA,
2 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
3 - M. Jean-Claude RAY ;

** suppléants :*

1 - M. Benjamin BADOUARD,
2 - Mme Brigitte JANNOT,
3 - Mme Catherine DUPUY.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0140 - Conseil académique de l'Education nationale (CAEN) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au conseil académique de l'Education nationale. Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures suivantes.

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

1 - Mme Véronique MOREIRA,
2 - Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA ;

** suppléants :*

1 - M. Jean-Claude RAY,
2 - M. Benjamin BADOUARD.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels des demandes de temps de parole ont été formulées en Conférence des Présidents. Pour la bonne organisation de nos débats, je vous remercie de respecter ces temps de parole, que j'annoncerai à chaque intervenant.

N° 2020-0125 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Pour le dossier n° 2020-0125, qui concerne la délégation d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon à la Commission permanente, la parole est pour quatre minutes au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président, je serai plus rapide. La Commission permanente est enfin représentative de l'assemblée. Nous en terminons avec une commission constituée uniquement de l'Exécutif, dont les décisions importantes et prises avec souvent peu de débats, ont souvent laissé dans l'impuissance l'assemblée et aussi, du fait de l'éloignement même de l'institution métropolitaine, j'ose le dire, dans l'ignorance des citoyens et des citoyennes et ce, même si bien sûr les votes et décisions sont publics, du moins peut-on les trouver.

Les délégations importantes données à la Commission permanente sont donc maintenant légitimes. L'équilibre entre les dossiers traités par la Commission permanente et l'assemblée est à renouveler, à réinventer. Les groupes politiques ont la responsabilité de construire un fonctionnement qui permet de rendre compte des décisions de cette Commission et aussi veiller à renvoyer vers l'assemblée les délibérations dont les débats sont importants et qui se doivent donc d'être publics. Cette délibération est l'occasion de rappeler que nous avons le devoir de redevabilité et d'imputabilité. Au-delà de la participation citoyenne pour laquelle nous avons un programme ambitieux, c'est bien la démocratisation de la prise de décision dont il est question, des vrais lieux de décision que les citoyens et citoyennes doivent mieux connaître. Rendre cette institution plus proche des citoyens est un défi pour l'heure encore auquel nous devons nous atteler. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Communiste et républicain, trois minutes.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez une nouvelle organisation de la direction politique de notre Métropole et nous soutenons votre démarche. Nous avons l'expérience de ces Conseils métropolitains sans fin, où plus personne n'écoute, mais où la plupart des délibérations sont adoptées à l'unanimité et où les moments qui intéressent les médias sont souvent ceux où un élu se sert d'un sujet pour faire le buzz sur une actualité politique.

Même si nous étions quelques-uns à faire des efforts d'animation, jusqu'à pousser la chansonnette, ce que nous avons fait avec notre ex-collègue -par ailleurs mon homonyme- Marylène Millet.

Cette délibération, en accordant à la Commission permanente une délégation générale de tout ce qui n'est pas obligatoirement délibéré en Conseil, propose un bouleversement du fonctionnement de notre Conseil. Nous y sommes prêts, en souhaitant qu'il permette d'avoir un débat politique plus riche, plus argumenté, plus concret aussi, permettant aux citoyens de mieux comprendre les politiques métropolitaines, leurs objectifs comme leurs contraintes.

Avec cette délibération, vous faites le choix d'un modèle qu'on peut qualifier de régional. Beaucoup de régions fonctionnent ainsi, comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Mais faut-il dire que dans ce cas, c'est sans doute que les distances du Cantal au Rhône par exemple rendent plus difficiles les fréquences de réunions ? Il faut noter que des départements de gauche fonctionnent différemment, comme l'Isère ou le Val de Marne. Cependant, nous sommes partants en insistant sur deux points :

- les débats du Conseil de Métropole ne peuvent bien évidemment pas se limiter à ce que la loi rend obligatoire, le budget, les comptes administratifs, le pacte de cohérence, etc. Il faut donc que nos politiques publiques dans tous les domaines fassent l'objet de délibérations d'orientations contraignantes pour l'Exécutif en termes d'objectifs et de moyens,

- le fonctionnement de la Commission permanente doit être transparent pour tous les groupes politiques, y compris les groupes qui y sont peu nombreux. Il faut donc que le flux des dossiers étudiés soit connu des groupes -en tout cas des groupes de la majorité- avant d'être validé en Commission permanente, afin de leur permettre d'alerter sur une délibération pour laquelle ils souhaitent un débat public en Conseil.

Avec ces deux remarques, nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Les deux interventions qu'on vient d'entendre sont un petit peu étonnantes mais surtout, notamment pour l'intervention du groupe Métropole en commun, fausses. Comment rendre plus proche la collectivité en diminuant la possibilité de débattre en séance plénière ? C'est assez paradoxal. Lors de la création par la loi de la Métropole de Lyon, comme nouvelle collectivité territoriale, les critiques ont été nombreuses, elles ont fusé sur le fait que l'on réduisait la place des élus, la place des Maires. Qu'a-t-on entendu par les élus des groupes qui aujourd'hui composent la majorité ? Un déni de démocratie, un déni de débats, un déni des élus de terrain au suffrage universel. Et que présentez-vous aujourd'hui ? Une délégation d'attributions supplémentaires accordées par le Conseil à la Commission permanente, transformant la Commission permanente en une méga-Commission permanente et en concentrant au sein de cette Commission les principales décisions qui vont aboutir à limiter, à diminuer les débats, à distendre le lien indispensable, dont parlait monsieur Grivel en début de séance, entre les territoires et les élus de proximité et cela sera sans public, car les Commissions permanentes ne sont pas publiques.

Beaucoup moins de séances plénières, des séances plénières beaucoup plus courtes, ce sont moins d'occasions de débattre, de tisser des liens justement entre les élus et les citoyens. C'est un peu paradoxal, un peu illogique. Mais vous avez raison, quand on concentre tous les pouvoirs au sein de la majorité, cela peut avoir ses avantages. En tout cas, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Aujourd'hui, notre assemblée est élue au suffrage universel direct et d'une certaine façon, normalise son fonctionnement. C'est bien l'élection des membres de la Commission permanente au scrutin de liste qui constitue le plus grand changement. Cette Commission permanente compte 66 membres, dont le Président, les 23 Vice-Présidents et 42 Conseillers. Elle est parfaitement représentative de la composition de notre assemblée, avec 38 élus de la majorité et 28 de l'opposition, dans les mêmes proportions que notre assemblée.

C'est donc pour nous légitime que cette Commission permanente se voie déléguer des attributions pouvant relever de sa compétence mais je crois que ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est qu'il ne me semble pas que la volonté de l'Exécutif soit de réduire les séances publiques du Conseil de la Métropole au profit de la multiplication de séances de la Commission permanente, puisqu'elle est ouverte à 66 élus au lieu de 150 mais plus simplement de mettre en place un fonctionnement finalement normal de nos instances, permettant de séparer les décisions en deux parties,

celles adaptées à la Commission permanente et celles qui relèvent du Conseil, bien au-delà de la simple lecture réglementaire du CGCT.

Je pense qu'il faudra trouver un équilibre, je n'en doute pas, et il sera nécessairement corrélé aux projets de décisions susceptibles de provoquer un débat en présence du public, cela a été dit, et de la presse aussi, et ce pour ce qui concerne une majorité de décisions pour la bonne gestion des affaires courantes qui ne donnent pas forcément lieu à débat.

C'est un fonctionnement nouveau, qui méritera d'être expérimenté et évalué en début de mandat, le principe étant que les durées de la Commission permanente n'en viennent pas à dépasser celles du Conseil, cela paraît bien légitime.

Je voudrais terminer en notant deux autres éléments majeurs du fonctionnement de nos instances, qui visent finalement à parfaire la formation des élus. D'une part, le fait que les projets de décisions présentés à la Commission permanente seront préalablement présentés lors des sept commissions thématiques, ce n'était pas le cas auparavant. D'autre part, que vient s'ajouter au processus de délibération la Conférence métropolitaine des Maires dont il est prévu qu'elle se réunisse plus souvent afin de garantir l'information préalable et la consultation des Maires des communes qui composent le territoire de notre Métropole.

Là encore, il faudra évaluer ce nouveau fonctionnement, notamment en termes de durée des commissions thématiques parce que, si elles doivent aborder l'ensemble des décisions (avant elles n'examinaient que les projets de délibérations au Conseil) cela risque de s'alourdir en temps mais nous croyons, dans notre groupe, que la bonne information des élus n'a pas de prix et notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie monsieur le Président. Chers collègues, la délibération sur la délégation à la Commission permanente que vous nous proposez est large, très large, puisqu'elle va au maximum de ce que la loi prévoit. Dans un passé récent, nous aurions voté contre. En effet, la Commission permanente était alors un déni de démocratie locale. Cette Commission, qui devait être une émanation du Conseil de la Métropole pour traiter les décisions d'application des politiques publiques, avait été confisquée politiquement pour en faire une chambre d'enregistrement où siégeaient les seuls membres de la majorité.

Nous étions peu à la dénoncer, et permettez-moi de citer madame Perrin-Gilbert, car nous étions souvent seuls dans cette enceinte à exiger plus de démocratie quand certains en parlaient sans l'appliquer. La remarque de monsieur Millet est édifiante quand il évoque maintenant les groupes de la majorité. Non, monsieur Millet, je pense que cette Commission ne sera pas le présidium du Soviet suprême.

Aujourd'hui, cette erreur est réparée. La Commission permanente est composée comme elle aurait toujours dû l'être, avec la pluralité des réalités politiques. Aussi notre groupe votera cette délégation de compétences, d'autant qu'elle permettra de dégager de l'ordre du jour du Conseil de nombreuses délibérations de mise en œuvre pour avoir plus de temps pour évoquer les décisions de politiques générales et nous avons bien noté votre engagement, que nous saluons, monsieur le Président, de pouvoir faire remonter aux débats du Conseil de la Métropole des rapports qui mériteraient une attention particulière.

Monsieur le Président, notre vote de ce jour nous engage, vous comme nous, pour faire vivre notre Métropole à la hauteur des enjeux d'une collectivité territoriale. Nous devons construire une nouvelle gouvernance où se développent à la fois un débat efficient et une prise de décision effective. Aujourd'hui, nous partons sur une base nouvelle et meilleure. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Merci monsieur le Président. Mesdames messieurs, chers collègues, avec cette élection, les habitantes et habitants de la Métropole nous ont demandé d'agir efficacement et démocratiquement pour la sauvegarde du climat, pour la justice sociale. Cette délibération va en ce sens.

La Métropole est une collectivité publique à part entière dont le champ de compétences est très large, de l'urbanisme aux sujets sociaux, des déplacements aux aides économiques aux entreprises, de la biodiversité à la culture, et plus encore. Notre institution a ainsi besoin d'agir avec souplesse pour répondre au mieux à toutes ses missions et c'est ce que permettra cette Commission permanente.

Nous rappelons tout d'abord ici que cette nouvelle Commission permanente, contrairement aux précédentes, représentera à la proportionnelle les divers groupes politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, permettant de créer dans cette structure un espace démocratique de décisions portant la diversité des opinions.

De plus, avant chaque Commission permanente se tiendront les commissions thématiques, où siègent également les élus de tous bords, notamment celles et ceux non-membres de cette Commission permanente. Là aussi, ce sera l'occasion pour tout un chacun d'exprimer ses opinions et faire avancer les réflexions sur tel ou tel sujet.

Enfin, si nous souhaitons avec cette Commission permanente faire avancer rapidement les sujets techniques, nous nous engageons, comme cela a été dit, à soumettre au Conseil de la Métropole les délibérations que les divers groupes souhaiteront voir à l'ordre du jour, s'ils jugent qu'elles méritent un débat public politique.

Ainsi, avec ce fonctionnement, tous les groupes auront la possibilité de s'impliquer sur les dossiers, en amont de la Commission permanente, et pourront porter dans cette assemblée les sujets importants à leurs yeux. Nous pourrions donc être plus efficaces sur les dossiers techniques mais aussi redonner un rôle politique plus fort à cette assemblée, lieu principal de l'expression nécessaire des opinions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur, déposée sur vos pupitres.

"Dans l'exposé des motifs, **II - Propositions de délégations d'attributions**, avant le 1^{er} paragraphe, il convient d'ajouter la phrase suivante :

"Au-delà de ces interdictions légales de délégations, il est proposé d'exclure du champ de compétence de la Commission permanente, les rapports obligatoirement soumis à la Conférence métropolitaine en application de l'article L 3633-2 CGCT."

Je mets le rapport aux voix.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Collomb, il me semble que votre groupe est déjà intervenu, mais allez-y.

M. le Conseiller COLLOMB : Pour une explication de vote. Le rôle de la Commission permanente est en train de changer totalement. Je veux dire à nos collègues qu'aujourd'hui, ils prennent des décisions extrêmement importantes. L'organe principal, par le passé, c'était effectivement la séance plénière et il n'y avait en Commission permanente que des dossiers qui étaient d'application de la séance plénière et donc les décisions pouvaient être prises devant l'ensemble du public. Là, ce sera de l'entre-soi, sans qu'il y ait ni journalistes ni public. Je croyais que vous aviez fait votre campagne sur le rapprochement avec la base, ce n'est pas le chemin que vous prenez aujourd'hui et je crains qu'un certain nombre de nos collègues...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : ... qui s'apprêtent à voter cette délibération s'en mordent les doigts dans quelque temps. Nous voterons donc contre.

M. LE PRÉSIDENT : On avait déjà eu l'information.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, les groupes Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous ayant voté contre et les groupes Synergies Métropole et Progressistes et républicains s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0128 - Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier numéro 2020-0128, sur la fixation des indemnités de fonction des élus. Un amendement a été déposé, je ne sais pas s'il est déjà sur vos tables. Non pas encore ? Bien, on continue, on reviendra sur le dossier 128 pour que le débat puisse se faire dans les meilleures conditions.

N° 2020-0129 - Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2020-129 est retiré de l'ordre du jour.

N° 2020-0133 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au rapport numéro 2020-0133. Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné rapporteur du dossier qui concerne l'attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la ZFE. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur : Merci monsieur le Président. Ce projet de délibération vise à attribuer 17 subventions pour un montant total de 110 300 € à des entreprises qui procèdent au renouvellement de leur flotte de véhicules pour les convertir dans des véhicules plus propres, dans le cadre de la délibération de janvier 2019 que le précédent Conseil de la Métropole avait prise que l'on appelle la délibération ZFE (zone à faibles émissions).

Cette délibération autorise aussi la signature des conventions correspondantes. Un bref rappel, notamment pour les nouveaux élus : il y a déjà eu une vingtaine de subventions pour un montant total de 112 000 € qui ont été attribuées à des entreprises dans ce cadre entre octobre 2019 et février 2020. C'est la suite de ces délibérations et de l'aide de la Métropole aux entreprises pour améliorer la qualité de l'air dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a trois demandes d'intervention. Deux minutes pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Brièvement monsieur le Président, chers collègues, nous voterons bien sûr cette délibération en souhaitant qu'un vrai travail de bilan soit réalisé sur cette action. Je vous rappelle que pour l'instant, cette action a eu peu d'effets sur les demandes d'aide, mais peu d'effets aussi sur la qualité de l'air puisque, de fait, elle ne peut avoir d'effet que s'il y a contrôle. Le contrôle étant réduit aux polices municipales, je crois que beaucoup de Maires vous diront qu'elles sont aujourd'hui surchargées par beaucoup d'autres missions. On a donc une difficulté.

Deuxièmement, le vrai impact de cette ZFE, c'est bien d'accélérer la transition du parc automobile. Ce qui compte, ce n'est donc pas le périmètre de la zone géographiquement, c'est bien le nombre d'artisans, de commerçants, de PME, d'industriels qu'elle conduit à changer ou à accélérer le changement de leur parc. De ce point de vue, nous avons, dans le mandat précédent, pris des décisions assez fortes d'aide économique, puisqu'il y a eu un premier million, un deuxième million, etc. Ce sont visiblement des montants importants où on n'a pas trouvé le chemin des acteurs et je crois qu'il y aurait vraiment un bilan précis à faire pour ne pas en rester à des prises de position un peu artificielles, avec des débats qu'on a connus dans le mandat précédent, en gros : "il faudrait étendre la ZFE à tout le monde", simplement parce que c'est une logique d'affichage. Mais je le répète, ce qui compte c'est le vrai impact sur les acteurs économiques, et c'est cela qui doit nous guider.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, si ce projet de délibération ne soulève pas d'opposition de notre part, il nous donne néanmoins l'opportunité de rappeler un certain nombre de principes, d'observations et de réserves que nous avons pu émettre dès l'origine de l'institution de la ZFE, d'autant plus que ces demandes sont restées en suspens depuis lors.

L'institution de la ZFE, d'ailleurs circonscrite au seul territoire inclus, grosso modo, à l'intérieur du périphérique résultait d'une saisie par la Commission européenne de la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect des valeurs réglementaires en matière de polluants atmosphériques et non pas d'une volonté proactive de notre collectivité. Les zones définies dans notre ZFE étaient donc une réponse bien évidemment nécessaire mais en aucun cas suffisante pour répondre efficacement aux problématiques environnementales actuelles et futures de notre territoire.

Sur une question aussi cruciale et complexe, il est nécessaire d'appréhender toutes les problématiques posées par le développement urbain : l'adaptation du réseau routier, le développement de nos politiques de transport public, etc. Il est également temps d'associer tous les territoires au-delà de nos frontières métropolitaines, les nuages de pollution ne s'arrêtant pas aux frontières. Et surtout, lorsqu'il est question de problématiques terriblement complexes, il est impératif de ne pas nous retrancher derrière des dogmes, quels qu'ils soient. En revanche, réalité, expérimentation, innovation, esprit d'anticipation et pragmatisme doivent nous guider.

Pour illustrer mon propos, je prendrai deux exemples parmi d'autres. Le premier, dont je m'étais déjà fait l'écho il y a quelque temps, à savoir que le long de la M6-M7, sur son côté ouest, du nord au sud, le taux de patients sous traitement antiallergique ou antiasthmatique oscille entre 10 700 et 12 500 pour 100 000 habitants. Et dans l'Est, à

Saint Priest par exemple, le long de la rocade, anciennement dite rocade des villages, ce taux monte à 15 200. À l'évidence, on ne peut pas mettre en œuvre la transformation de l'A6-A7 sans prendre en considération un grand contournement, comme indiqué et préconisé par le SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Le deuxième découle des observations d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes indiquant en substance que la Métropole n'est vraiment pas un bon élève en matière de qualité de l'air, et notamment pour la pollution aux oxydes d'azote, tout particulièrement près des grandes voies de circulation en zones urbaines ou périurbaines. C'est la raison pour laquelle nous revenons et nous renouvelons nos précédentes demandes au nouvel Exécutif de la Métropole :

- une quantification de l'impact attendu de la ZFE sur les émissions polluantes pour tout territoire métropolitain,
- une analyse d'impact plus particulière sur les effets du report de trafic de poids lourds "des derniers kilomètres",
- une évolution du périmètre de la ZFE afin d'intégrer les répercussions prévisibles du report de trafic suite au déclassement de l'A6-A7 et ce, dans toute la Métropole et même au-delà,
- que soit élaboré un plan réellement ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air pour toutes les zones habitables situées à proximité d'axes routiers structurants,
- de faire correspondre la ZFE et son évolution programmée aux ambitions démographiques de la Métropole,
- que la Métropole accompagne les communes qui souhaiteraient mettre en place des mesures spécifiques de lutte contre les pollutions,
- mettre en œuvre un plan de développement beaucoup plus ambitieux des transports en commun et de toutes les autres alternatives au tout-voiture en réalisant un maillage plus efficient entre les villes des couronnes lyonnaises et des propositions beaucoup plus incitatives pour les déplacements domicile-travail, intégrant des déplacements en provenance des territoires au-delà de la Métropole,
- d'être vigilants également sur les exceptions aux interdictions de circulation, sauf à risquer de voir à terme la portée de la ZFE peu à peu vidée de son sens,
- et enfin que soit étudiée de la faisabilité d'une vignette distinctive véhicule utilitaire léger et poids lourd de transport de marchandises.

Sur toutes ces propositions, monsieur le Président, nous souhaiterions avoir votre position. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Merci monsieur le Président. Cette délibération est une délibération plutôt technique d'application de la délibération de janvier 2019 que vous aviez prise sous le mandat précédent mais du coup, les interpellations de mes collègues me permettent d'abord de vous donner une certaine satisfaction. Je crois qu'à l'époque de la première délibération de janvier 2019, un certain nombre de personnes et de groupes politiques ici même avaient trouvé la délibération assez peu ambitieuse. Depuis, il y a eu l'analyse de l'Europe, vous en avez parlé, la décision du Conseil d'État de condamner la France et la prise de parole de la nouvelle Ministre pour dire qu'effectivement, il fallait des ZFE plus ambitieuses.

Vous avez dit un certain nombre de choses justes, certaines d'ailleurs qui me surprennent, monsieur Gascon parce que c'est vrai que, autant pour diminuer la pollution dans la Métropole, il faut que l'on développe les alternatives et nous portons dans notre programme, et nous en parlerons d'ailleurs, je pense dès septembre, des développements forts en matière de transports collectifs et d'autres modes, notamment de modes actifs pour permettre un report modal ; j'ai le sentiment en revanche que vos amis du Département du Rhône et même de la Région ont diminué les transports collectifs métropolitains et périurbains ces dernières années. Je vous invite à nous soutenir pour aller dans ce développement.

Pour le reste, vous avez complètement raison. Il y a plusieurs débats et dès la rentrée de septembre, nous allons mettre en place un groupe de travail :

- pour travailler sur le périmètre territorial. Vous l'avez dit tous les deux, il est insuffisant,

- pour travailler sur le périmètre de type de véhicules. Aujourd'hui, seuls les véhicules professionnels sont concernés. Vous l'avez dit, il est insuffisant,

- pour travailler, monsieur Millet vous avez complètement raison, sur les méthodes d'application de la ZFE, parce que c'est bien de prendre des décrets et des arrêtés de circulation, mais s'ils ne sont pas appliqués ou pas applicables, ils ne servent pas à grand-chose, vous l'avez dit vous-même. Nous ferons donc le bilan,

- et surtout pour planifier, parce que les entreprises qui doivent changer leur flotte ont besoin d'avoir une visibilité à plusieurs années. Là nous avons une planification 2020-2021, les entreprises ne savent pas si les véhicules qu'elles achètent aujourd'hui seront encore valables en 2022. Or, un véhicule dure un peu plus de deux ans.

Nous allons donc travailler à cela dès septembre et je vous promets de vous associer dans le cadre d'un groupe de travail sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur qui a été déposée sur vos pupitres :

"Dans le dispositif, "3° La dépense", il convient de remplacer le montant de 1 400 000 € par le montant de 4 700 000 €, comme suit :

"3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P26 - Lutte contre les pollutions, individualisée sur l'opération n° 0P26O5312 le 28 janvier 2019 pour un montant de 4 700 000 € TTC en dépenses."

au lieu de

"3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P26 - Lutte contre les pollutions, individualisée sur l'opération n° 0P26O5312 le 28 janvier 2019 pour un montant de 1 400 000 € TTC en dépenses."

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

N° 2020-0020 - Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : Je reviens un peu en arrière pour corriger une erreur sur le rapport numéro 2020-0020 qui concernait le conseil d'administration de la SPL Lyon Confluence. Je vous propose, sauf opposition, que monsieur MILLET soit remplacé par monsieur DEBÛ.

S'il n'y a pas d'opposition, je considère que c'est adopté.

Adopté à l'unanimité.

N° 2020-0128 - Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons à la délibération numéro 2020-0128, qui concerne les indemnités de fonction des élus. Un amendement vous a été distribué, vous l'avez sur vos tables. Neuf temps de parole ont été demandés. Je commence pour deux minutes avec le groupe Métropole en commun.

(VOIR amendement - annexe 3 page 120)

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président, je serai bref. L'automne s'annonce difficile sur le plan de l'emploi, les économistes nous parlent de plus d'un million d'emplois détruits dans le pays, une baisse de 10 points de PIB, votre choix de geler le montant global des indemnités est un signal important qui est donné à la population en termes de responsabilités. Vous l'avez rappelé en ouverture de la séance, monsieur le Président, le cumul est exceptionnel et le non-cumul sera la règle. Nous allons donc vous soutenir dans votre démarche.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Merci monsieur le Président. Chères Conseillères, chers Conseillers, en elle-même cette délibération récurrente à chaque début de mandat est un problème qui émeut toujours les citoyennes et les citoyens. Nous sommes juges et parties, et donc nous votons nos propres indemnités, certes dans un cadre légal mais avec une latitude importante. Cette décision ne devrait pas nous revenir, et peut-être que placer la décision

de notre rémunération en dehors de cet espace délibératif serait un progrès démocratique. À quand une instance citoyenne pour comprendre la charge du travail des élus et évaluer leur juste rémunération ?

Mais puisque nous avons à nous prononcer aujourd'hui, nous avons un avis tout à fait arrêté : l'enveloppe globale d'indemnités d'élus ne doit pas augmenter. Les citoyennes et les citoyens ne le comprendraient pas dans un moment à venir d'une grande violence sociale et économique consécutivement à la crise sanitaire. Nous voterons donc contre l'amendement proposé par la droite, et nous voterons votre délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous savons que les réseaux sociaux voient un déferlement de commentaires hostiles aux élus et à leur indemnité. Il suffit de suivre certains des auteurs de ces commentaires pour comprendre que derrière les appels à la citoyenneté, se cachent souvent les pires ennemis de la République et de la démocratie, qui utilisent la crise pour faire pression sur les statuts et les salaires.

Nous défendons pour notre part un véritable statut de l'élu, lui donnant des moyens, des droits et une protection contre la précarité naturelle de sa situation et ce statut devrait inclure une règle nationale sur le niveau des indemnités car, contrairement à ce qu'on dit souvent, le travail d'élu est réel et difficile. Nous en avons l'expérience et c'est d'ailleurs dans la commune que cette expérience est la plus directe, la plus dure aussi, entre les exigences sociales et individuelles toujours plus vives et les contraintes financières, réglementaires ou juridiques toujours plus fortes.

Nous considérons de ce point de vue que les Conseillers métropolitains devraient désormais être considérés comme les Conseillers territoriaux qu'ils sont de fait, avec d'ailleurs des moyens d'exister dans leur territoire et une indemnité à la hauteur de leurs responsabilités.

Permettez-nous de répondre à tous ceux qui dénoncent ces indemnités en prenant souvent l'exemple de nos 577 députés qui nous coûteraient trop cher. Il y a en France, selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), 300 000 salariés avec des revenus supérieurs à nos députés et je parie que leurs frais et dépenses de collaborateurs sont encore plus élevés. Mais bizarrement, ceux qui dénoncent les indemnités des élus ne semblent pas connaître cette réalité des hauts salaires du privé, sans parler bien sûr des revenus non salariaux. Or dans ces hauts salaires, il n'y a pas de fonctionnaires. Nous appelons donc les militants de gauche à ne pas se faire piéger dans ce débat. Nous sommes pour l'augmentation des salaires, y compris en temps de crise, et donc pour l'augmentation des salaires des fonctionnaires sur lesquels sont basées les indemnités.

Monsieur le Président, nous voterons la délibération que vous proposez.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Oui monsieur Millet, vous avez raison et nous sommes d'accord, il faut un vrai statut de l'élu, et vous avez raison, il serait bien que les indemnités d'élus ne soient pas votées par ceux qui sont eux-mêmes concernés. Ceci étant, pour l'instant ce n'est pas le cas. C'est toujours compliqué et risqué d'intervenir sur un dossier qui concerne les indemnités des élus, donc qui nous concerne, car soit on propose une augmentation et évidemment on passe pour les grands méchants loups qui ne pensent qu'à s'enrichir sur le dos des citoyens, et si on critique une augmentation, on nous dit que nous faisons de la démagogie facile.

Cela vous l'avez très bien compris, monsieur le Président, puisque lorsque vous avez rencontré tous les Présidents de groupes, vous nous avez d'abord présenté votre choix, objet de cette délibération, et particulièrement l'augmentation très importante de l'indemnité des Vice-Présidents en diminuant en même temps celle des membres de la Commission permanente, tout en nous disant que vous étiez ouvert à un éventuel amendement qui pourrait venir de la part de l'opposition concernant une éventuelle augmentation de l'enveloppe financière. Évidemment, nous n'avons pas été dupes devant votre posture.

Je vais tenter, moi, de ne pas basculer dans la démagogie, mais d'expliquer en quoi cette augmentation nous semble malvenue. Les indemnités des élus sont une des composantes du statut des élus, on est tous d'accord. Même si l'article du code général des collectivités territoriales stipule que les fonctions d'élus des collectivités territoriales sont gratuites, donc que les indemnités des élus ne sont pas un salaire, qu'elles ne récompensent pas un travail, qu'elles ne dépendent pas d'un diplôme ou d'une expérience, pour autant elles sont là pour compenser, pour la plupart des élus, les pertes de salaires éventuelles pour exercer leur mandat, car la fonction d'élu ne doit être ni un moyen d'enrichissement ni un appauvrissement, et sûrement pas un appauvrissement.

Le statut de l'élu auquel participe l'indemnité doit permettre à tout le monde, quel que soit son niveau social, de pouvoir être élu et de participer à un exécutif. Sur le principe même d'augmenter les bases des indemnités d'un mandat sur l'autre pour tenir compte de l'évolution de vie, des revenus et conditions de vie du plus grand nombre de nos concitoyens, de l'importance de la Métropole, de ses compétences, de l'investissement que cela nécessite

pour faire correctement le travail n'est pas choquant et on l'aurait peut-être fait nous aussi. C'est d'ailleurs sur cette base et sur ces arguments qu'en 2014, lorsque vous avez remporté Grenoble -quand je dis vous, je parle des écologistes- vos amis ont diminué l'enveloppe et donc les indemnités de Grenoble car ils considéraient que, vis-à-vis des niveaux de vie des habitants de Grenoble, l'augmentation qu'avaient réalisée leurs prédécesseurs était trop importante et en inadéquation avec les revenus des Grenoblois.

Sur cette base, qui me va bien, on aurait pu être d'accord. Mais nous allons au-delà de cela. Pour les Vice-Présidents, on parle d'une augmentation de 1 000 € en partant de 2 800 € bruts mensuels, ce qui par rapport aux revenus et conditions de vie du plus grand nombre des habitants du Grand Lyon n'est pas non plus totalement dérisoire. Certes, il y a des arguments pour l'augmenter, on aurait pu en discuter, on vous l'a dit. Mais vous proposez d'un coup une augmentation pour les Vice-Présidents et Vice-Présidentes de 1 000 €. C'est une belle évolution, certes sans augmentation de l'enveloppe globale, puisque vous diminuez les indemnités de ceux qui ne sont pas dans l'Exécutif, dans la majorité qui sont membres de la Commission permanente à laquelle pourtant vous attribuez un élargissement très important des délégations. Pour nous, ceci manque un peu de logique, voire d'équité.

Vous savez pourtant parfaitement, monsieur le Président, l'importance de la symbolique en politique. Vous la pratiquez pourtant régulièrement, et même souvent avec un vrai savoir-faire indiscutable. La symbolique est d'autant plus importante quand on sait que l'on va traverser une crise économique et sociale extrêmement compliquée, et particulièrement dès cet automne, dont on commence à voir dès aujourd'hui les prémices. Vous devriez savoir aussi combien la symbolique est importante, à un moment où on parle beaucoup de la situation des soignants, où les mouvements de personnels soignants, où les représentations syndicales de ces professions de santé revendiquaient une augmentation de 300 €, ce qui paraissait déjà une évolution significative. Ils ont obtenu 185 €, ce qui apparaît pour la plupart d'entre eux comme une avancée importante.

Et là, vous allez leur expliquer d'un coup une augmentation de 1 000 € pour passer à 3 800 € quand on connaît leur niveau de salaire. Avouez qu'en termes de symbolique, et on sait combien la symbolique est importante en politique, ce n'est pas un très bon signe que vous envoyez, qui plus est quand vous vous êtes employé pendant toute la campagne électorale, excusez-moi de vous le dire,...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure, vous dépassez déjà de deux minutes monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : ... à vous présenter comme les chantres de la justice sociale, que vous n'avez pas hésité à donner des leçons à gauche, à donner des leçons sur la vertu. Vous avez même succombé parfois à donner des leçons de morale, assez souvent. Certes, vous le savez pertinemment, le moment est propice. Nous sommes fin juillet...

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande vraiment de conclure.

M. le Conseiller PELAEZ : ... et beaucoup de Grand Lyonnais sont partis en vacances et pensent aujourd'hui à autre chose. Mais alors que le niveau d'abstention a été historiquement extraordinaire...

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas possible monsieur Pelaez, vous dépassez de trois minutes.

M. le Conseiller PELAEZ : ... vous l'avez répété sans arrêt dans cette salle, où la relation entre l'élu et le citoyen est, c'est le moins que l'on puisse dire, compliquée, on doit, et vous devez encore plus vous qui êtes aux manettes, faire preuve d'humilité. Une délibération comme celle-ci aurait mérité (je finis) d'être mieux travaillée, partagée, réfléchie. Surtout, elle aurait mérité d'être équilibrée et compréhensible du plus grand nombre.

J'en finis avec deux phrases. Certaines mauvaises langues disent que vous commencez à montrer votre vrai visage. Je ne suis évidemment pas de ceux-là, mais il faut reconnaître qu'entre la délibération passée en catimini lors de la première séance concernant l'attribution des délégations extraordinaires au Président, et ce bien au-delà de la simple période extraordinaire de crise sanitaire mais jusqu'à la fin du mandat et cette délibération aujourd'hui, on va finir par se poser la question.

Concernant cette délibération, nous prenons acte de votre choix, nous ne voterons pas ce rapport, nous nous abstenons. C'est dommage, car ce type de délibération aurait pu faire l'objet d'un compromis et d'un vote de notre part. Occasion ratée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Vous auriez dû exprimer votre position quand nous nous sommes rencontrés. J'ai quatre minutes pour le groupe Synergies Métropole, et je vous remercie d'avance de respecter la durée des temps de parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Vous m'interrompez et je ferai un résumé à la fin.

Monsieur le Président, vous avez décidé de modifier les indemnités des élus, c'est le sujet, privilégiant les Vice-Présidents au détriment des autres élus et nous avons déposé conjointement l'amendement suivant, que vous avez sur vos bureaux, avec le groupe Progressistes et républicains et Les Républicains. Pour être nous aussi en totale transparence, nous vous avons prévenu de notre intention et vous n'étiez pas opposé au principe, on vient de vous le dire, d'un amendement.

Cependant, depuis, votre groupe et une partie de votre majorité se sont entendus pour ne pas le voter, et bien que le sachant, nous assumons notre demande et nous affirmons entièrement notre position au risque de voir cet amendement refusé, car il s'agit de convictions, de conceptions de la vie démocratique. Notre groupe, je vous l'ai dit tout à l'heure, a cette liberté d'agir et de parler en fonction de ses convictions sans subir de pressions, qu'elles soient liées à des accords politiques ou de pressions démagogiques ou craignant des interprétations relayées médiatiquement car il est plus facile de se répandre aujourd'hui et se cacher derrière des poncifs faciles qui consisteraient à faire croire qu'une partie des élus chercherait à mendier quelques subsides supplémentaires pour satisfaire leurs revenus au détriment d'une majorité économe et travailleuse, plus facile que de se pencher véritablement sur les conséquences de tels choix.

Voici les raisons qui nous poussent à déposer cet amendement. L'augmentation très importante de 39 % réservée aux seuls Vice-Présidents emporte largement l'enveloppe, alors que le nombre de Vice-Présidents est moindre et le total des élus métropolitains réduit de 165 à 150. Est-ce au détriment des autres élus, c'est-à-dire ceux de la Commission permanente et des "simples" Conseillers métropolitains ? Pour le justifier, vous demandez à ces Vice-Présidents de s'investir -je rappelle quand même qu'auparavant, les Vice-Présidents s'investissaient aussi et ils n'ont pas démerité- et de ne pas cumuler avec d'autres mandats, ce qui d'ailleurs, d'entrée de jeu, n'est pas respecté, compte tenu des fonctions cumulées par plusieurs de vos Vice-Présidents. Vos critères ne sont même pas respectés.

Pour masquer une telle hausse jamais vue, vous affichez une enveloppe globale à la baisse, en habillant Paul pour déshabiller Pierre. Vous baissez les indemnités au détriment des membres de la Commission permanente de plus de 22 %. Centralisation, ne crie pas ton nom, ce n'est pas politiquement correct.

Vous envoyez un signal d'économie par une baisse de l'enveloppe globale alors que vous entraînez un déficit démocratique. Considérez-vous donc certains élus ici présents, pourtant tous élus par les électeurs, moins méritants que d'autres ? Que certains sont relégués à des fonctions moins considérées, qu'il n'est pas utile de valoriser leur action et de reconnaître le travail à accomplir ?

Si la différence dans le traitement entre élus de l'Exécutif et les autres est recevable et justifiée, un tel écart entre les indemnités des élus ne s'entend pas. Est-ce là votre vision de la gouvernance, d'un système s'affranchissant dans les faits de la transversalité, plus que nécessaire aujourd'hui ? En concentrant les fonctions et le travail sur les Vice-Présidents, en établissant d'une verticalité évidente et une concentration des pouvoirs peut être l'expression, en tout cas, d'un éloignement ou d'une incompréhension des élus métropolitains sur le terrain, dont la tâche et la fonction sont pourtant bien loin d'être négligeables.

Le salaire, oui le salaire, est donc plus à nos yeux une rémunération qu'une indemnité pour un engagement citoyen. C'est ce que vous faites avec les Vice-Présidents : une professionnalisation de l'engagement politique, de quoi susciter évidemment des appétits. Dans ce cas, comment rétablir la confiance entre citoyens et élus, réhabiliter la fonction inconnue des élus alors que le dévouement et l'abnégation sont leur lot quotidien au service de la collectivité et des citoyens ?

Comment éviter le dénigrement et le bashing maintenant quasi chronique ? Pensez-vous qu'un simple déplacement de chiffres, à partir de critères qui ne sont déjà plus respectés, masquera une inégalité et une absence de solidarité entre élus ? Est-ce cela, le monde d'après ? Pour rappel, comme précisé en début de séance, la Métropole a vu son statut changer et les Conseillers ont désormais rang de Conseillers départementaux. À ce titre, ils représentent la Métropole et, plus particulièrement, la circonscription dont ils sont issus, qu'ils soient de votre majorité ou pas, ce qui implique d'aller à la rencontre des habitants, garder ou tisser ce lien de proximité, recueillir les avis, les faire remonter, intervenir en conséquence, informer les habitants, et non constater l'application verticale des décisions prises sans concertations de façon technocratique.

Vous avez diminué le nombre d'élus de votre Exécutif, concentré et chargé les délégations, vous les salariez, et nous verrons bien dans le temps si ces mêmes Vice-Présidents viendront régulièrement sur le terrain.

J'en termine en vous disant, pour mémoire, que les élus de base ne pourront même pas, avec l'indemnité que vous proposez, faire reconnaître la prise en compte de leur activité au service de la collectivité dans le calcul de leur retraite à taux plein, preuve s'il en est d'une assemblée à deux vitesses, alors que les autres, ceux mieux pourvus ou qui cumulent d'autres fonctions électives le pourront largement.

Évidemment, si on était dans une approche un peu plus équitable et solidaire, les Vice-Présidents pourraient revoir une partie de leur indemnité pour l'affecter aux Conseillers de base, de façon à ne pas voir se creuser un tel fossé, et la collectivité reconnaître ainsi le travail de tous ses élus.

Enfin, monsieur le Président, je vous rappelle que notre groupe est à l'origine, au mandat précédent, de l'indexation des indemnités à la présence des élus en commission et en Conseil, justement pour permettre une plus grande transparence de la participation réelle des élus au débat démocratique. Nous sommes donc attachés à cette justice, celle qui reconnaît la valeur du travail accompli dans l'engagement et celle d'une répartition équitable entre élus.

Je vous remercie de votre attention et nous demandons le vote à bulletin secret.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération et cet amendement interviennent dans un contexte particulier. Alors que certaines augmentations d'indemnités ont fait débat dans certaines villes, le choix a été fait par le nouvel Exécutif de cette collectivité de rehausser celles des Vice-Présidents et d'abaisser celles des membres de la Commission permanente, ces derniers n'ayant plus de délégation thématique. Le choix a aussi été fait de maintenir les indemnités des Conseillers métropolitains alors que le rôle du Conseiller métropolitain est amené à changer profondément.

Tout d'abord, pour évacuer le sujet, il nous paraît essentiel qu'un Vice-Président ait les moyens de se consacrer à 100 % aux missions qui lui sont confiées et qui prennent de plus en plus de place dans notre vie publique. Dans ce cadre où ils exercent pleinement leur mandat, il ne nous semble pas surprenant que vous puissiez augmenter les indemnités des Vice-Présidents. C'était d'ailleurs la volonté exprimée lors de votre campagne, et il y a de ce point de vue une certaine cohérence.

Deux points nous interrogent néanmoins. D'une part, nous constatons que plusieurs membres de votre Exécutif cumulent leur fonction avec celle de Maire et que vous aviez promis l'inverse. D'autre part, notre expérience nous indique qu'il eut sans doute été préférable de donner en priorité plus de moyens matériels et humains aux Vice-Présidents que d'augmenter leurs indemnités. Dans une collectivité de 1,4 million d'habitants, avec un budget de près de 3,5 milliards d'euros et des compétences emblématiques, il n'aurait pas été choquant qu'ils puissent par exemple bénéficier d'un cabinet pour exercer leur mission.

Malgré ces deux éléments que nous souhaitons souligner, notre amendement ne revient pas sur cette hausse. En revanche, il nous paraît nécessaire d'avoir un débat apaisé sur ce que nous considérons collectivement comme la plus juste indemnité pour un Conseiller métropolitain. Nous ne devons rien céder à la démagogie ou au populisme mais plutôt tenter d'arriver à un consensus sur l'importance que l'on doit donner au sein de cette collectivité à ses représentants et aux justes moyens à leur accorder pour y parvenir.

Comme le montre cet amendement, pour nous il est essentiel de revaloriser la place des Conseillers métropolitains. Nous ne sommes plus aujourd'hui une simple intercommunalité aux compétences limitées. La Métropole de Lyon est désormais un super-département rassemblant des compétences variées que peu d'autres collectivités ont aujourd'hui, à l'exception de la collectivité territoriale unique de Corse ou de la Mairie-Département de Paris. Cela appelle à un plus grand engagement des élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, de l'Exécutif ou non, d'autant plus que le nombre de Conseillers métropolitains a été réduit, passant de 165 à 150. Le rôle de Conseiller métropolitain correspond donc évidemment à celui du Conseiller communautaire, mais désormais également à celui du Conseiller départemental.

Il doit donc désormais répondre à cette exigence de proximité, renforcée par le nouveau mode de scrutin au suffrage universel direct par circonscription. Cela nous semble essentiel, pour rapprocher les citoyens encore trop éloignés d'une institution qui a pourtant un impact très significatif dans leur quotidien, de prendre pleinement la mesure de cette nouvelle donne.

Pour résumer, aujourd'hui notre conception du rôle du Conseiller métropolitain implique :

- d'être des élus de proximité dans nos circonscriptions, au contact direct de nos concitoyens,
- de consacrer plus de temps à notre mission avec des sujets toujours plus techniques à approfondir,
- de représenter un plus grand nombre d'électeurs dans une collectivité aux compétences élargies.

Nous proposons donc, avec cet amendement, d'augmenter les indemnités des Conseillers métropolitains à hauteur de 1 767 €. Sur un plan technique, nous proposons cette somme car elle correspond à différents critères. Elle correspond à :

- plus de 50 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la somme qu'un élu doit atteindre pour que ses indemnités soient prises en compte dans le calcul de sa retraite,

- un écart de 10 % par rapport à l'indemnité que vous proposez d'accorder aux membres de la Commission permanente, indemnité qui baisse par ailleurs par rapport au précédent mandat. C'est d'ailleurs ce qui est explicitement imposé par le code général des collectivités territoriales. À titre d'exemple -je vais vous donner un exemple assez criant- dans le plus petit département de France, la Lozère, avec 76 000 habitants et un budget de 148 M€, l'indemnité du Conseiller départemental est supérieure à celle d'un Conseiller métropolitain de la Métropole de Lyon.

D'un point de vue plus politique, nous espérons, monsieur le Président, que votre engagement pris auprès de nous sur cet amendement il y a quelques jours se traduira dans le vote des membres de votre groupe car, loin de celles et ceux qui voudraient faire croire que l'engagement ne représente pas un coût pour chacun et chacune d'entre nous, l'adoption de cet amendement irait dans le sens de la reconnaissance de l'importance de ce mandat dans notre démocratie locale au service de tous nos concitoyens et de tous nos territoires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites, c'est vrai que c'est une question importante et qui doit être délibérée dans les trois mois. Cette question des indemnités représente aussi la cohérence des choix de gouvernance. Il faut le dire tout de suite, c'est vrai que le maintien à enveloppe constante pour l'indemnité des élus est un point important. Cela a été rappelé et je pense qu'il faut le redire, surtout dans une période où la société vit des moments difficiles et où beaucoup de nos concitoyens sont dans la difficulté, qu'ils soient commerçants, entrepreneurs ou simples citoyens et donc ce critère de l'enveloppe constante est probablement quelque chose d'important.

Monsieur Le Faou l'a dit, la question des indemnités de la Commission permanente va de pair au choix qui a été fait de ne plus avoir de Conseillers délégués. Je crois qu'il faut être clair : on ne peut pas parler d'une baisse des indemnités des élus de la Commission permanente sans corréliser ça au fait que, dans les mandats précédents, ils avaient un mandat dans l'Exécutif et des charges de travail dont on peut dire aujourd'hui tout simplement qu'elles étaient supérieures, avec leurs délégations thématiques, à la charge de travail de la Commission permanente. Il faut donc aussi parler des choses justes et rétablir le fait que l'on n'est pas sur une baisse des élus de la Commission permanente mais sur un changement de mode de gouvernance.

Par ailleurs, l'orientation donnée par l'Exécutif est claire, c'est le choix d'installer un Exécutif restreint, composé aujourd'hui de 23 Vice-Présidents, cela aussi a été dit, et les exigences demandées à cet Exécutif restreint, et beaucoup en ont parlé, vont de pair avec la hausse des indemnités. D'ailleurs, certains reconnaissent l'importance de l'énergie, de la mobilisation et du temps passé pour exercer ces fonctions de Vice-Président.

D'autre part, on revient encore sur cette question des cumuls. J'en ai parlé ce matin, je ne voudrais pas réinsister dessus, c'est quand même étonnant que ceux qui disent l'importance de la place des Maires dans l'Exécutif aujourd'hui ne comprennent pas que quelques-uns, et notamment dans mon groupe, fassent le choix de rentrer dans l'Exécutif comme Vice-Président avec une fonction de Maire. Je pense que tous ceux qui ont été Maires à un certain moment n'arrêtent pas de nous dire qu'il faut des liens entre les décisions et l'Exécutif de la Métropole et le lien avec les Maires. C'est difficile de défendre tout et son contraire. Monsieur le Président a parlé d'exception, je dis que les choix qui ont été faits chez nous ont du sens. Ce n'est pas qu'une question d'indemnités, c'est aussi une question d'équilibre. Aujourd'hui, il n'y a pas la moitié des Vice-Présidents qui sont Maires, mais quelques-uns. Il aurait pu y en avoir plus. Les choix de ceux qui ne rentrent pas dans l'Exécutif en tant que Vice-Président sont tout à fait respectables, et je les comprends tout autant, mais il faut aussi sortir de cette question.

Quant à l'amendement, c'est une vraie question, je crois que les arguments exposés par certains groupes ici amènent un débat légitime. C'est vrai qu'aujourd'hui l'indemnité des Conseillers, les indemnités d'un membre de la Commission permanente sont largement inférieures à ce qui est prévu, et vous l'avez dit, dans les autres départements. C'est aussi la constitution de la Métropole qui explique ces évolutions, les écarts entre l'indemnité des élus avec ceux de la Commission permanente, et en même temps, nous sommes dans une époque où l'argument de l'Exécutif est aussi de rester à enveloppe constante. Le choix appartient à chacun. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je sais que la séance est un peu longue mais je vous demanderai un peu d'attention. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Avec notre groupe au moins, vous serez tranquille, il y aura toujours une continuité. En 2015 nous avons fait un recours par rapport à la décision qui avait été prise, notamment sur le côté absolument aberrant de ce qui avait été décidé. Nous sommes bien évidemment pour l'augmentation de l'indemnité des Conseillers métropolitains, et que l'écart entre la Commission permanente et le Conseiller de base soit de 10 %. Cela s'appelle simplement respecter la loi, mesdames et messieurs. Le code général des collectivités territoriales l'indique, et nous en resterons uniquement là. Je pense qu'il faut une logique au sein de cette entité, appliquons simplement la loi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Merci monsieur le Président. Cette délibération défend principalement deux objectifs que nous nous sommes fixés : avoir des élus pleinement engagés dans leur mandat, et ce sans augmenter l'enveloppe budgétaire globale.

Notre premier objectif est ainsi de donner les moyens nécessaires à nos élus et principalement à nos Vice-Présidentes et Vice-Présidents afin qu'ils réalisent avec sérieux ce pour quoi ils et elles ont été élus. Bruno Bernard a nommé un Exécutif resserré, tout entier attaché à exercer ses missions. Depuis toujours, les écologistes défendent le non-cumul des mandats pour que ces élus soient pleinement concentrés sur leur mission. Nos élus écologistes ne cumulant pas de postes dans différents exécutifs, nous leur faisons entière confiance pour se rendre aussi disponibles qu'il soit nécessaire et pour se rendre dignes de la confiance que leur apporte cette assemblée, élue par les habitantes et habitants de la Métropole. Pour avoir des Vice-Présidentes et Vice-Présidents qui puissent se concentrer sur leur mission, il est nécessaire qu'ils et elles soient justement indemnisés. C'est la raison de la revalorisation de leur indemnité.

Toutefois, nous nous sommes fixé comme objectif de ne pas augmenter l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités. C'est un sujet qui a fait débat dans nombre de nos groupes, également le nôtre, notamment vis-à-vis des indemnités des Conseillers métropolitains non Vice-Présidents et non membres de la Commission permanente. Mais dans le contexte économique et social actuel difficile lié à la crise du Covid notamment, de nombreuses activités sont en suspens, voire définitivement arrêtées depuis quelques semaines. Le nombre de chômeurs et chômeuses tend à accroître dernièrement dans la région, et le Président Macron a estimé lors de son allocution du 14 juillet qu'entre 800 000 et 1 000 000 de chômeurs en plus d'ici le printemps sont à craindre. Il serait donc perçu comme une forme d'indécence d'augmenter les indemnités des élus quand beaucoup de familles vont subir une crise sociale sans précédent.

Pour ne pas accroître la défiance entre les citoyens et leurs élus, garder cette enveloppe des indemnités au même niveau est dans ce contexte une décision saine et juste.

(Huées).

Merci de votre écoute. Nous comptons sur tout le monde pour travailler avec sérieux les six prochaines années. Il est évidemment important de toucher une rétribution par rapport au temps de travail effectué, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une indemnisation et non d'un salaire, car la politique n'est pas un métier. Nous ne sommes pas ici pour faire carrière, mais pour servir. Bien sûr, passer du temps ici ne doit pas être un sacerdoce, mais on ne doit pas oublier ce qui nous a toutes et tous amenés ici, quelles que soient nos divergences d'opinions, un idéal ou une vision politique au service de l'intérêt général. Tout le monde est d'accord, c'est bien !

Rappelons-nous le dernier Conseil métropolitain, chers collègues. Chacun déplorait l'abstention massive le 28 juin dernier. Face à la défiance citoyenne, face à ce gap qui s'est creusé entre les élus et certains des habitants, nous devons renouveler nos pratiques avec humilité. Au-delà de ces élus avec délégation et à l'opposé de représentants du peuple fantomatiques, nous appelons tous les élus de notre groupe, de la majorité et de l'opposition à passer le temps nécessaire pour exercer les fonctions pour lesquelles ils et elles ont été élus.

Je suis convaincu que nous aurons des femmes et des hommes impliqués, fiers de représenter cette assemblée et leur territoire, fiers de travailler à la transition. Pour nouer la confiance avec les citoyens de notre Métropole, nous devons être exemplaires, des élus pleinement concentrés sur leur mission, en ne cumulant pas, et de la sobriété dans notre fonctionnement. Nous voterons donc pour cette délibération et contre l'amendement. Merci.

Désignation de scrutateurs

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande de vote à bulletin secret sur l'amendement, je vais donc procéder au choix des scrutateurs pour que ce scrutin puisse avoir lieu. Je vous propose de choisir monsieur Mathieu Azcué, monsieur Jérémie Bréaud, madame Nathalie Dehan, monsieur Laurent Legendre et monsieur Christophe Quiniou. S'il n'y a pas d'opposition, ces scrutateurs sont désignés.

Afin que le matériel de vote puisse être prêt, je vais passer à une délibération suivante et nous reviendrons bien sûr une nouvelle fois à cette délibération numéro 2020-0128.

N° 2020-0134 - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos renforcé dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Attribution d'aides pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 - Augmentation des crédits - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la délibération numéro 2020-0134 sur le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos renforcé dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Monsieur le Vice-Président Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues. J'ai le plaisir de présenter cette délibération qui vise à augmenter la ligne de dépense pour accorder une subvention aux Grand Lyonnais et aux Grand Lyonnaises qui font le choix d'acquérir un vélo, vélo-cargo, vélo familial, vélo pour personne à mobilité réduite ou en situation de handicap, pliant, à assistance électrique ou pour un dispositif visant à transformer en vélo à assistance électrique ou triporteur. Ce dispositif financier connaît un véritable engouement puisque nous comptabilisons aujourd'hui près de 3 000 demandes. Le budget prévisionnel de 350 000 € qui avait été octroyé en 2020 est donc insuffisant. Il est proposé de voter un renforcement de 1,5 M€ supplémentaire. Nous devons poursuivre toutes les actions visant à renforcer la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens.

Le trafic vélo a augmenté de 35 % par rapport à l'an dernier. Ces chiffres témoignent, en cette sortie de crise, de l'importance et de l'enjeu de ce mode de déplacement dans notre agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux demandes d'intervention. Deux minutes pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Merci monsieur le Président. Chères Conseillères, chers Conseillers, vous nous demandez de voter un budget supplémentaire de 1,5 M€ pour les subventions d'achat de vélos à assistance électrique, de vélo-cargos ou de châssis pour triporteurs amovibles. Nous y sommes favorables et nous voterons cette proposition, car elle permettra sûrement à certaines personnes d'abandonner leur véhicule individuel. Nous souhaitons malgré tout attirer votre attention sur le public ciblé par ces subventions. Nous avons l'intuition que ce sont les personnes actives, en emploi et aisées qui auront un accès à cette enveloppe budgétaire.

Est-il possible de mener a posteriori une évaluation de la catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires ? Notre Métropole est traversée par de lourdes inégalités au sein du territoire. La priorité est de retisser le lien entre les compétences de l'institution et les citoyens par le déploiement de services publics de qualité et d'un accompagnement social ciblé. Il nous paraît tout aussi important de permettre aux plus pauvres d'accéder à une mobilité écologique peu onéreuse et nous serons à vos côtés pour voter de futures délibérations dans ce sens à la rentrée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues. À n'en point douter, le développement de l'usage de la bicyclette sera un sujet régulier dans notre assemblée. En effet, c'est un marqueur fort du groupe Europe Écologie-Les Verts, même si l'accompagnement s'est fait dans un grand nombre de communes depuis de nombreuses années. Mais dans l'imaginaire collectif, si vous faites du vélo, vous êtes écolo.

Cette délibération augmente le montant alloué à l'opération. Avec 350 000 € au départ et 100 € de subvention, il pouvait y avoir 3 500 bénéficiaires. Avec l'augmentation de la subvention depuis le début du confinement et 600 dossiers déjà déposés, il ne restait que 600 personnes minimum pour bénéficier de cette aide. Il nous est donc proposé de monter le montant de l'opération à 1,5 M€, ce qui permettra d'avoir bon an mal an un potentiel équivalent à celui de départ, soit 3 500 bénéficiaires.

Le principe de cette aide est qu'il faut accompagner les Grand Lyonnais à faire l'acquisition de vélos parfois onéreux, soit. Mais parfois, un simple vélo pour faire ses trajets domicile-travail peut coûter bien plus qu'un vélo électrique. Ce n'est pas le moment, mais nous aurons en commission, je l'espère, l'occasion de revenir sur ce sujet.

Pour revenir sur ce que disait monsieur Legendre - j'espère que je ne me trompe pas sur votre nom, il y a beaucoup de nouveaux -, la question du poids et du montant alloué par vélo pose question. Nous l'avons vu en Commission et quand on regarde le subventionnement des vélos pliants, on s'aperçoit que les vélos pliants subventionnés sont aux alentours de 1 500 € le vélo pliant. On connaît tous la marque unique anglaise, Bell, qui est subventionnée. Mais peut-être que ce n'est pas la bonne cible pour accompagner une mobilité différente.

Notre groupe votera favorablement pour une mesure qui va dans le sens d'une augmentation de la part modale du vélo sur notre Métropole et qui favorise les entreprises de son territoire. Si cette mesure devait continuer, nous souhaiterions qu'une réflexion puisse être faite sur des produits subventionnés qui profitent à une économie locale, de la production et pas seulement sur la revente, principalement de produits asiatiques. L'idéal serait la création d'un vélo fabriqué dans la région. Nous avons des fleurons, valorisons-les !

Nous notons quand même que la délibération intègre des dispositifs pendulaires de transformation qui sont un bel exemple d'ingéniosité locale. Mais ce rapport est aussi l'occasion, dès ce début de mandat, de vous demander de ne pas avoir une méthode de rouleau compresseur. Je prendrai pour exemple la décision prise la semaine dernière de remettre les avenues Saxe et Foch en mono-file voiture ou la suppression d'une voie cours Vitton. Si nous souhaitons tous diminuer la part de la voiture, il faut le faire sans braquer et avec diplomatie. Sans associer riverains, commerçants et autres conseils de quartier, il va y avoir des comportements de rejet qui ne seront que contre-productifs.

Je comprends l'exaltation du pouvoir mais celui-ci doit entendre et accompagner une acceptabilité générale. Si le militantisme est vertueux dans la défense de ses idéaux, il ne peut être le socle d'une politique métropolitaine qui oublierait la condition du plus grand nombre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, et comme je ne suis pas très exalté, je vais mettre ce rapport aux voix mais on aura en effet l'occasion de reparler vélo régulièrement.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur qui a été déposée sur vos pupitres :

- "Dans l'objet du rapport, il convient de remplacer

"Augmentation des crédits"

par

"Individualisation totale d'autorisation de programme".

- Dans le dispositif, il convient de remplacer

"**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs."

par

"**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 500 000 €, en dépenses, à la charge du budget principal en 2020, sur l'opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs."

Il convient également d'ajouter

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs."

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N° 2020-0135 - Mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon pour favoriser la reprise d'activité, en lien avec la crise sanitaire Covid-19 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au rapport numéro 2020-0135, sur les mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon pour favoriser la reprise d'activité. La parole est à madame la Vice-Présidente Émeline Baume.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération relative aux mesures d'accompagnement des organisations économiques de notre territoire en deux temps. Dans un premier temps, un dégrèvement partiel de la cotisation foncière des entreprises à percevoir au titre de l'année 2020. Comme vous suivez tous l'actualité parlementaire, vous avez suivi les débats du projet de loi de finance rectificative n° 3 qui a été adopté en commission mixte paritaire la semaine dernière. Le droit a donc été ouvert aux communes et aux EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, portant sur la CFE), bien entendu ciblée sur les secteurs jugés les plus impactés par les arrêts d'activité liés à la crise sanitaire, en particulier les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel, soit sept secteurs.

Les collectivités peuvent instaurer, c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui, un dégrèvement de deux tiers de la cotisation, avec deux conditions. Une première condition liée au chiffre d'affaires annuel, inférieur à 150 M€ HT. Pour être clair, pour nos camarades et collègues de la majorité, GL Events n'est pas concerné, pour être très pratico-pratique.

Deuxième point, il faut que l'entreprise exerce son activité principale dans les secteurs concernés, c'est-à-dire le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le sport, la culture, etc. La liste sera bien précisée par décret qui, sauf erreur de ma part, n'est pas encore sorti.

Concrètement, environ 5 300 établissements seraient concernés, ce qui nous amènerait à un dégrèvement à la charge de la Métropole, puisque l'État participerait à hauteur de 4,6 M€, perte que nous retrouverions dans notre budget 2021, cher collègue Bertrand Artigny.

Le deuxième point relève de la responsabilité de notre part d'assurer la continuité d'engagements passés. Il s'agit d'un rajout de budget, ce qu'on appelle une individualisation d'une autorisation de programme complémentaire, de 1 000 € par organisation économique dans la continuité du FSN (fonds de solidarité nationale), ce qui porterait à abonder un fonds de 15 M€ en investissement pour tenir l'engagement sur le mois de mai.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération qui accompagne les organisations économiques et dont nous discuterons sans doute à la rentrée dès la première commission économique. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller BLACHE : Monsieur le Président, chers collègues. Madame la Première Vice-Présidente, vous m'avez déjà fait quasiment la moitié de mon intervention, je vous en remercie. Je rajouterai un petit point par la suite.

Le projet de délibération qui nous est proposé par le Conseil de la Métropole concerne bien sûr les mesures d'accompagnement du tissu économique et social de la Métropole de Lyon, ceci afin de favoriser la reprise d'activité et notamment par la fameuse aide exceptionnelle qu'est la cotisation foncière des entreprises. Cette aide cible spécifiquement les secteurs que vous avez décrits, relevant des différentes activités plutôt touristiques, restauration, sport, transport, évènementiel qui ont été particulièrement touchées. On a un complément en aide directe et forfaitaire de 1 000 € qui sera proposé par le FSN. Ces mesures d'urgence sont importantes à court terme pour leurs bénéficiaires, c'est un fait. Mais cela ne doit pas obérer un débat plus global sur la politique économique principale, compétence de la Métropole de Lyon.

Le programme voté par l'assemblée précédente fixait les priorités stratégiques et déclinait une série d'actions à mettre en œuvre jusqu'en 2021 par la collectivité avec l'ensemble de ses partenaires. J'en décris quelques-uns majeurs : chambres consulaires, organisations patronales, pôles de compétitivité, les universités bien sûr, agences de développement économique. Ces partenaires sont aujourd'hui en attente de vos nouvelles orientations. Le dynamisme de l'activité économique est indispensable à l'équilibre budgétaire de la Métropole, notamment par l'amélioration de l'épargne brute. Cette amélioration, pour que tout le monde comprenne bien, est le besoin d'investissement derrière, recettes fiscales, la fiscalité directe, la taxe d'habitation, notamment, taxe foncière, CFE, CVAE, la fameuse cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et, notamment, les droits de mutation, entre autres.

Le dynamisme de l'activité économique de notre Métropole est unique par sa diversité d'acteurs, de filières, sa capacité d'attractivité -deuxième pôle économique français-, d'accueil des entreprises, le capital humain et l'innovation, et un engagement depuis quelques années très important dans la recherche d'un équilibre indispensable entre économie et développement durable. Nous parlons bien d'un équilibre. Pour notre groupe, nous serons particulièrement attentifs à ce que vos orientations économiques construisent autrement, mais ne déconstruisent pas.

Il est maintenant de votre responsabilité de tenir compte de notre territoire et de ses besoins pour définir le nouveau plan de développement économique. Il devra prendre en compte l'ensemble des acteurs et permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Communiste et républicain à titre exceptionnel, pour une minute.

M. le Conseiller MILLET : Une explication de vote : nous voterons pour cette délibération, bien évidemment, mais j'en profite pour solliciter tous les groupes politiques pour demander à nos parlementaires d'appliquer ce qui, pour la CFE, permet le ciblage, très important, et le cofinancement, doublement important, qui s'applique aussi à la TLPE (taxe locale sur les enseignes et les publicités extérieures), dans laquelle nos collectivités n'ont pas le choix, elles sont obligées d'appliquer à tout le monde et de financer seules. J'en profite pour leur demander.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Cher Président, chers Conseillers et Conseillères métropolitains, vous le savez, la crise sanitaire a fortement impacté le tissu économique. À la période de confinement a succédé une période d'incertitude qui n'a pas permis d'engager une reprise sereine de toutes les activités économiques. Au contraire, les réapparitions çà et là de l'épidémie de Covid-19 et les mesures pouvant y être associées pèsent comme une épée de Damoclès au-dessus de certaines organisations et entreprises. La Métropole de Lyon doit

autant que possible accompagner les femmes et les hommes créateurs de valeur pour notre territoire, du salarié à l'artisan, au responsable d'ETI (entreprise de taille intermédiaire). Cette délibération s'inscrit dans cette logique.

Le mois de septembre est pour certaines entreprises, notamment celles des secteurs culturels et événementiels, un mois crucial déterminant les activités de l'année en cours. Ce mois s'annonce déjà plus que compromis et risque d'aggraver des situations financières déjà préoccupantes.

C'est pourquoi, parmi les dix chantiers lancés début juillet, figure notamment la tenue des Assises des acteurs du tourisme du territoire, portées par nos Vice-Présidentes au tourisme Hélène Dromain et à l'économie Émeline Baume, qui permettront de faire un état des lieux précis de la situation des entreprises du secteur après la saison estivale et de proposer un plan d'action au plus près de leurs besoins.

Collectivement, nous sommes engagés pour accompagner notre territoire à résister et s'organiser face au prochain choc, qu'il soit financier, sanitaire, climatique, avec notre démarche de résilience territoriale. À l'échelle européenne, dans les discours, de vastes plans dits de relance, avec des investissements massifs, sont promis pour les transports ainsi que pour la réhabilitation thermique. Qu'ils redescendent vite dans les territoires. À l'échelle nationale, je ne donnerai que l'exemple tellement significatif de l'amendement proposant de véritables conditionnalités des aides économiques, porté par le groupe de Matthieu Orphelin, transformé en trajectoire carbone d'affichage. Il est urgent de prendre le tournant de la justice sociale et de la transition écologique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0136 - Personnes âgées personnes handicapées - Plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au rapport numéro 2020-0136. C'est un plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains. Monsieur le Vice-Président Blanchard a la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mesdames, messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération qui porte sur un plan de soutien à destination des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de leurs salariés de la Métropole. Cette démarche volontariste manifeste un acte de soutien mais également une marque de reconnaissance déterminée pour l'ensemble des métiers du Care et de leurs acteurs présents sur le terrain au plus fort de la crise.

Ce plan se présente sous trois axes :

- une subvention pour compenser le versement de la prime Covid à destination des salariés du secteur social et médico-social engagés sur le terrain durant la crise sanitaire,
- un fonds de soutien aux établissements pour compenser les surcoûts engendrés par ladite crise,
- un fonds de soutien compensatoire des pertes de recettes de ces structures.

Le montant global de ce plan se monte à 8,9 M€. Vous trouverez le détail de la ventilation de cette somme par structure, les conditions d'attribution et la distinction des bénéficiaires par secteur dans le document en votre possession.

Je vous demande, mesdames et messieurs, d'approuver ce projet de délibération et vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande de deux minutes pour le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, en tant que professionnel de santé ayant travaillé aux Hospices civils de Lyon durant la crise, je sais l'engagement extraordinaire des femmes et des hommes qui étaient présents auprès des plus vulnérables au plus fort de la crise. Par cette délibération, vous venez remercier pour leur engagement toutes celles et ceux qui ont tenu la première ligne dans le monde social et le médico-social. C'est également une mesure féministe. En effet, ce sont très majoritairement des femmes qui assurent ces missions

de care, de soin, au quotidien. Féministe tant on sait que ce sont les femmes qui subissent en grande majorité du temps partiel et des faibles revenus.

Je profite de cette prise de parole pour rappeler les difficultés vécues par les résidents et les professionnels dans les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), difficultés renforcées par la crise du Covid. Cette prime est évidemment la bienvenue, mais nous ne pouvons faire l'économie d'un audit global de l'ensemble de nos structures, afin de réaliser de nouveaux investissements. Nous devons également faire de la prospective sur ce sujet, notamment pour déployer une stratégie de maintien à domicile et de développement des services à la personne, tout en revalorisant statut et salaire des professionnels.

On peut mesurer l'humanisme et la solidarité d'une société en regard de la manière dont elle s'occupe de ses plus jeunes, des personnes vulnérables, et de nos aînés. Nous avons à ce sujet encore beaucoup à faire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous passons aux votes.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° 2020-0137 - Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL) - Résiliation de la convention de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2020-0137 concerne la Cité internationale de la gastronomie de Lyon et la résiliation de la convention de délégation de service public. Monsieur le Vice-Président Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport a pour objet la signature d'un protocole transactionnel visant à arrêter financièrement la résiliation de la DSP de la Cité internationale de la gastronomie. Pour celles et ceux qui ne connaissaient pas le dossier, je rappelle que nous avons un contrat de délégation de service public pour la Cité internationale de la gastronomie de Lyon qui a été attribuée en juillet 2018 à la société Magma Cultura pour une durée de huit ans à compter de l'ouverture au public.

Revenons rapidement sur les objectifs qui ont été assignés à ce moment-là :

1° - proposer au grand public un parcours innovant et pédagogique autour d'espace de démonstrations et d'expériences sensorielles valorisant l'acte de bien manger, le sens et la valeur sociétale du repas, dans la définition de l'UNESCO, c'était Santé et nourriture,

2° - dédier ce site à la connaissance et à la transmission du patrimoine gastronomique?

3° - développer l'innovation en permettant aux professionnels de l'alimentation de partager leurs expertises, leurs savoir-faire et leurs points de vue.

Pour mémoire, cela avait nécessité quelques investissements, au global 15 M€. La Métropole y avait contribué à hauteur de 2 M€, le solde étant pour un certain nombre de mécènes.

Qu'est-ce qui a été constaté depuis l'ouverture de cette Cité de la gastronomie ? Les résultats d'exploitation ont été décevants, Magma Cultura escomptait une tendance d'environ 300 000 visiteurs par an, nous sommes à un peu moins de 100 000 visiteurs par an. La crise sanitaire a mis fin également à tout espoir, avec le confinement et même après celui-ci.

Il a donc été convenu entre Magma Cultura et la Métropole de mettre fin à cette délégation de service public et de prendre acte d'une raison de force majeure. Le protocole transactionnel prévoit un versement d'une indemnité non pas, comme il est écrit dans la délibération, de 1,7 M€ mais plutôt de 1,580 M€, et également d'une indemnité compensatrice pour absorber à la fois les coûts liés à la perte d'un certain nombre de contrats. Pour cela, la Métropole renoncera à la redevance sur la période de fermeture de la Cité et va accepter d'indemniser l'impact de la crise sanitaire à hauteur de la marge directe perdue par le délégataire. En contrepartie, Magma Cultura s'engage à prendre à sa charge toutes les démarches et les dépenses liées à la résiliation des contrats et engagements et renonce à tout recours.

Je vous demande d'approuver ce rapport, sachant pour conclure, mais je pense qu'un certain nombre d'interventions, il y en a beaucoup, porteront sur le futur de cette Cité gastronomique, il nous reste aujourd'hui en

tout cas à travailler sur un nouveau projet, en lien avec les partenaires et les mécènes et définir naturellement un nouveau modèle économique. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons six demandes d'intervention. Le groupe Métropole pour tous pour deux minutes.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président, j'avais l'intention de retirer ma demande de parole, mais je voudrais finalement la conserver. Cela ne durera pas deux minutes.

Venant du monde privé, je suis assez choqué de voir que la collectivité donne de l'argent pour partir à des gens qui se sont plantés. C'est un truc qui me chagrine, c'est leur problème. Je veux dire que s'ils se sont plantés, c'est que le choix qui avait été fait à l'époque était un mauvais choix. C'est le premier point.

Pour l'avenir, sans entrer dans les détails parce que ce n'est peut-être pas l'objet de la séance d'aujourd'hui, je pense qu'il serait judicieux de s'inspirer de ce que voulait faire dans le projet initial l'initiateur de ce projet, Gérard Collomb sur qui j'ai entendu dire beaucoup de mal depuis ce matin, enfin un certain nombre d'interventions assez dures. En l'occurrence, pour le moins il aime sa ville, il la connaissait très bien, il avait un certain nombre d'idées qui étaient plutôt positives et je crois, en tous les cas si on ne veut pas payer à nouveau 1,5 M€, qu'il serait bien de s'inspirer de ce qui avait été initialement prévu.

J'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole en commun, pour quatre minutes.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Nous assistons à la faillite d'un système, celui de l'attractivité : privatisation d'un haut lieu humaniste de la ville, rétrocession d'un petit morceau à la Métropole, puis une DSP avec une entreprise espagnole, c'est Kafka. Il nous était présenté un lieu pour tous au niveau de ses tarifs, un accès social, l'accès de tous les Lyonnais et les Lyonnaises à leur patrimoine, là encore c'est un échec

Hélas, le Covid-19 a accéléré la fin d'un système qui voulait dédier l'Hôtel-Dieu au luxe, la Cité de la gastronomie à la mode créative. D'autres collectivités ont tourné la page de ce modèle. À Lyon, la Cité de la gastronomie se sera fracassée sur la pandémie. Au-delà, ce lieu et cette Cité sont le symbole de la privatisation des biens publics que l'on ne souhaite plus voir advenir. Ce dossier déjà anachronique à son lancement est rendu complexe et périlleux à rattraper. Osons rouvrir ce lieu et le rendre à tous les Grand Lyonnais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Je ne vais pas revenir sur ce que mon collègue vient de dire mais effectivement, d'un lieu qui était destiné aux plus fragiles, on aura fait de l'Hôtel Dieu finalement un temple du luxe et il y a bien d'autres projets pourraient être pensés et imaginés. Déjà à l'origine, beaucoup de propositions avaient été faites pour que ce lieu soit dédié à la fois à la culture, au monde associatif, aux commerces de proximité et pourquoi pas au logement social. Il y avait quand même une idée qui était restée, qui me semblait un peu pertinente et qu'il nous faut probablement garder à l'esprit, c'était celle d'un centre de santé, notamment le centre d'addictologie, qui était important dans ce secteur. Si on doit donner des pistes de transformation du lieu, peut-être la question du musée de la médecine ou d'un musée en tout cas en rapport avec la fonction historique de ce bâtiment, ouvert à tous, donc pour rendre ce bâtiment à tous les Lyonnais, serait de bon ton.

Sur la résiliation de la DSP elle-même, d'aucuns peuvent tiquer sur la somme, j'entends bien, 1,7 M€ que la collectivité doit rajouter à la somme qu'elle avait déjà engagée, cela peut paraître beaucoup, mais pour pouvoir vraiment juger, il faudrait qu'on nous ait communiqué à un moment ou à un autre le contrat de DSP. C'est peut-être aussi dans la manière dont on construit nos DSP qu'il faut que l'on progresse et que l'on s'améliore, histoire de ne pas se retrouver à toujours être la collectivité qui rattrape des acteurs privés, parce qu'effectivement une entreprise privée est là pour prendre des risques, à un moment, cela ne peut pas toujours être la collectivité qui les assume.

À l'avenir, je dirais qu'on a un travail à faire sur la question de la DSP, dans les rapports dans la manière dont on les traite, si on peut avoir communication de ces éléments en annexe des rapports, ce serait une amélioration. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai quatre minutes pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Je crois que l'on mélange un peu tout dans ce que je viens d'entendre. On mélange à la fois la rénovation de l'Hôtel Dieu et en même temps la Cité de la gastronomie. Permettez-moi de vous dire que ce sont deux dossiers différents. Monsieur Azcué, savez-vous combien a coûté la rénovation de l'Hôtel Dieu ? Vous avez une idée ? 270 M€ ! Si la Métropole ou la Ville de Lyon avaient dû déboursier 270 M€, sur quelles autres politiques, sociales en particulier, auraient-elles dû rogner ? Alors oui, nous avons assumé, et c'est un grand

succès. Allez à l'Hôtel Dieu, vous n'y êtes peut-être jamais allé, vous verrez le nombre de Lyonnais, le nombre de touristes qui aujourd'hui vont dans l'Hôtel Dieu. En été, quand on est dans les cours intérieures, c'est un véritable paradis, et c'est pour cela que les gens se précipitent nombreux dans ce lieu.

Après, il y avait le problème de la Cité de la gastronomie. Lyon, disait Curnonsky, est la capitale mondiale de la gastronomie. Elle l'était à cette époque, je crois qu'elle peut et qu'elle doit se flatter de l'être encore aujourd'hui. C'est pour cela que nous avons voulu réaliser cette Cité de la gastronomie autour de thèmes qui devraient vous être chers - monsieur Artigny ne savait pas trop bien -, nutrition et santé. Qui peut nier aujourd'hui que les problèmes de nutrition par rapport à la santé sont des problèmes extrêmement importants ? Vous voyez, c'est une pensée un peu écologique, mais nous l'avons déjà portée il y a une dizaine d'années lorsque nous avons choisi ce thème. Cela veut dire que l'écologie n'est pas née d'aujourd'hui et que, dans le mandat précédent, on avait déjà une pensée qui permettait de traiter les grands problèmes qui sont ceux de notre société.

Alors évidemment, pouvoir réaliser cette Cité de la gastronomie coûtait un peu d'argent, exactement 15 M€ pour acquérir et rénover les différents lieux. De manière à ce que cela ne revienne pas trop cher à la collectivité, j'ai dit à l'époque "nous allons trouver des partenaires." Sur les 15 M€, plus de 10 M€ ont été apportés par les partenaires. Je précise les choses. Je vois monsieur le directeur de l'économie là-bas, il pourra confirmer, lorsque nous avons voulu faire cela, j'ai été obligé de le faire moi-même et nous avons effectivement apporté un certain nombre de sponsors et nous avons défini un projet précis. Pour nous, la Cité de la gastronomie devait être le fleuron de tous les restaurateurs, des artisans, des métiers de bouche. Bref, faire en sorte que la collectivité de celles et ceux qui ont donné à Lyon une réputation internationale sur la gastronomie puissent se réunir. Ce sont eux qui devaient effectivement porter cette Cité de la gastronomie.

Moi je m'arrête là, je pars. Au ministère, nous avons défini à la fois le projet, et je me permettrai dans les temps prochains de vous représenter le projet, j'enverrai ce que nous avons proposé et je m'en vais au Ministère. Tout était prêt, le projet, l'argent, le financement et au lieu de continuer dans cette ligne, on prend une autre ligne et on aboutit à la Cité de la gastronomie d'aujourd'hui, qui est d'une pauvreté stupéfiante. Quand je vois que Paul Bocuse est représenté sur une plaque de contreplaqué, excusez-moi, je dois dire que là-haut, il doit se retourner, parce que ce n'est pas à la hauteur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : Vous pouvez penser, monsieur le Président, dès le départ, que cette Cité, telle qu'elle a été réalisée, pas telle que nous l'avions voulue, n'aurait aucun succès. Il ne suffit pas, dans une DSP, de regarder qui affiche le plus d'entrées, il faut regarder qui se donne les moyens d'afficher le plus d'entrées. Les autres n'affichaient que 250 000, eux ont dit 350 000 visiteurs par an, et évidemment ils se sont plantés. Nous nous disions qu'il faut du sponsoring, que tous les grands noms de la gastronomie de toute la région soient associés, fassent des expositions, ramènent de l'argent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Collomb, de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : Le projet est totalement différent. Alors je vous demanderai une chose, monsieur le Président, je vais voter votre rapport à une condition : que vous enleviez le mot initial, parce que, dans votre délibération, vous dites que le projet initial était obsolète. Non ce n'est pas le projet initial, c'est le projet qui a été "sagouiné" une fois que j'ai été parti.

(Rires et applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller MARGUIN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, tout d'abord je souhaiterais rapidement retracer l'historique de la Cité de la gastronomie.

En 2011, l'État a souhaité créer une Cité de la gastronomie en France. Monsieur François Rebsamen, alors ministre du Travail sous le mandat de François Hollande, a préconisé à ce dernier de créer non pas une, mais plusieurs Cités de la gastronomie. Cette idée retenue, un appel à candidatures a été lancé auprès de toutes les grandes villes françaises. Cependant, à la surprise générale de tous les acteurs des métiers de bouche, Lyon n'était pas candidate.

À mon initiative, nous avons organisé une grande manifestation avec tous les acteurs lyonnais de la gastronomie afin de convaincre la Ville de Lyon et la Métropole de s'inscrire dans ce projet d'envergure. Gérard Collomb, en ces temps Maire et Président de la Métropole, a dès lors convenu que nous devions impérativement nous positionner sur ce projet national et a soutenu notre candidature. Nous l'en remercions car, au-delà de la construction de ce

lieu touristique, cette Cité allait permettre de valoriser l'ensemble des métiers de bouche locaux et les artisans de la gastronomie lyonnaise.

À l'issue des sélections, quatre villes sont retenues : Dijon, Rungis, Tours et Lyon. Ainsi, le grand Hôtel Dieu, lieu mythique de la capitale des Gaules, allait accueillir notre Cité de la gastronomie. Monsieur Régis Marcon, chef à Saint Bonnet le Froid en Haute-Loire, fut nommé référent du site et ce, alors que de nombreux chefs lyonnais s'étaient impliqués avec beaucoup d'engagement. Durant de nombreuses semaines, les acteurs des métiers de bouche et les artisans de la région participent à des réunions de travail avec la Métropole afin de construire ensemble ce qui devait devenir un des attraits touristiques majeurs de Lyon.

Dirigée à l'époque par monsieur Kimelfeld, la Métropole choisit alors de désigner à la tête de cet empire Magma Cultura, groupe espagnol comme exploitant de ce lieu et de nommer monsieur Florent Bonnetain, ancien chef d'orchestre, comme Directeur. Ces deux décisions surprisent tout le monde. J'ai personnellement alerté monsieur Kimelfeld à l'époque et lui ai fait part de mes inquiétudes quant à la capacité de Magma Cultura à créer un haut lieu à la hauteur de l'enjeu, car j'avais visité peu de temps auparavant le musée des vins de Bordeaux, où j'avais constaté qu'il n'y avait aucune bouteille exposée, ce qui est très surprenant.

Cependant, du jour où l'annonce qu'une société espagnole avait remporté la consultation, nous avons totalement été écartés du projet. Et que dire de la dérive budgétaire, vous en avez parlé tout à l'heure, associée à ce projet ? Je ne rappellerai pas les chiffres. Le coût réel de ce site s'élève en effet à 18,7 M€, soit 3,7 M€ de dépassement dont près de 2,9 M€ incombant à la Métropole.

Le 19 octobre 2019, le Cité a enfin ouvert ses portes, avec un coût de visite porté à 12 €, et 12 € supplémentaires pour les visiteurs souhaitant faire une dégustation. Les attentes autour de ce lieu sont nombreuses. Pour rappel, la Cité prévoyait d'accueillir environ 300 000 visiteurs. Ce chiffre n'aurait jamais été atteint.

Pour résumer, les nombreuses réactions qui ont émergé à la suite de cette ouverture, je propose de citer les quelques mots de celui qui avait été nommé comme garant de cette Cité, monsieur Régis Marcon, lors d'une interview : "Le démarrage ne s'est pas bien passé, la scénographie était loupée, il y avait un manque de lisibilité, l'exposition n'allait pas dans le sens populaire et manquait de ligne directrice, même s'il y avait des choses réussies, comme l'espace enfants."

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, ce projet nous tient à cœur et, au-delà de notre engagement et de notre volonté de valoriser Lyon et ses métiers de bouche, son artisanat et son art culinaire, c'est le projet d'une Métropole dont nous parlons. Nous devons rouvrir cette Cité, il en est de notre devoir pour Lyon, son histoire, ses habitants, son tourisme. Mais il est nécessaire de faire un bilan précis de cet échec, tant financier que structurel et de prendre le temps de la réflexion, car il est évident qu'il faut revoir entièrement le concept, la scénographie, les thèmes abordés, le processus de visite.

Sur tous ces sujets, nous souhaitons travailler avec vous. L'enjeu est important, car notre Cité est la première des quatre Cités françaises à avoir ouvert ses portes. Si cet avantage est désormais perdu, nous conservons cependant un privilège certain : Lyon est déclarée depuis des décennies capitale mondiale de la gastronomie. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous confirme notre volonté de travailler avec tout le monde, les mécènes, les habitants et naturellement les élus, dans la bienveillance, pour arriver à un projet qui sera le plus efficient possible.

Je mets ce rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Conseiller COLLOMB : Vous allez modifier le texte initial ?

M. LE PRÉSIDENT : Non, monsieur Collomb, nous ne modifierons pas le texte initial mais je vous laisserai à l'histoire pour ce point de détail.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2020-0007 - Commission permanente d'appel d'offres (CPAO) de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la désignation n° 2020-0007 sur la commission permanente d'appel d'offres. Une seule liste a été déposée, monsieur Vieira, pouvez-vous nous la détailler ?

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

- 1 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 2 - M. Jérémy CAMUS,
- 3 - M. Mathieu AZCUÉ,
- 4 - Mme Laurence CROIZIER,
- 5 - M. Max VINCENT ;

** suppléants :*

- 1 - Mme Émeline BAUME,
- 2 - Mme Claire BROSSAUD,
- 3 - Mme Dominique NACHURY,
- 4 - M. Michaël MAIRE,
- 5 - Mme Blandine COLLIN.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous rappelle que, conformément aux textes déjà cités, quand une seule candidature est déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste proposée.

En l'absence d'autres candidatures, je proclame cette commission élue.

Adopté à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0009 - Commission permanente de délégation de service public (CDSP) de la Métropole de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la commission permanente de délégation de service public de la Métropole de Lyon. Une seule liste a été déposée, la voici :

M. le Conseiller VIEIRA :

** titulaires :*

- 1 - M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 2 - M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 3 - Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
- 4 - M. Pierre-Alain MILLET,
- 5 - Mme Myriam FONTAINE ;

** suppléants :*

- 1 - M. Jérémy CAMUS,
- 2 - M. Raphaël DEBŪ,
- 3 - Mme Claire BROSSAUD,
- 4 - M. Yves BEN ITAH,
- 5 - Mme Laurence CROIZIER.

M. LE PRÉSIDENT : Même principe, une seule liste déposée donc elle est élue.

Adopté à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0128 - Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons à la délibération n° 2020-0128 et au vote de l'amendement. Je vous rappelle que cet amendement est pour proposer d'augmenter, par rapport à la délibération initiale, l'indemnité du Conseiller

métropolitain de 34,5 % en taux maximal à 45,45 %. Si vous êtes favorables à cet amendement, il faut voter pour, et vous pouvez également voter contre ou vous abstenir.

Nous allons procéder à l'appel nominal pour le vote de cet amendement. Monsieur Vieira s'il vous plaît.

(Monsieur Matthieu Vieira procède à l'appel nominal).

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que les cinq scrutateurs peuvent venir dépouiller ? Merci à eux. Ce sont messieurs Azcué, Bréaud, madame Dehan, messieurs Legendre et Quiniou.

**Résultats du scrutin secret sur appel nominal
Amendement au rapport n° 2020-0128**

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons. Je vais vous donner les résultats sur le vote de l'amendement :

- nombre de votants.....	149,
- majorité relative.....	75,
- pour.....	62,
- contre.....	80,
- abstentions.....	7.

(VOIR annexe 4 page 122)

M. LE PRÉSIDENT : L'amendement est donc rejeté. Je mets aux voix la délibération initiale, qui est notre dernière délibération à l'ordre du jour.

Adopté, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Progressistes et républicains, Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est terminée, je vous remercie.

Un Conseiller : Le résultat du vote s'il vous plaît !

M. LE PRÉSIDENT : Le résultat du vote de l'amendement a été donné. Le résultat du vote de la délibération va vous être communiqué, il sera dans le procès-verbal.

M. le Conseiller COLLOMB : Dans le temps, on le donnait.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de souci, autrefois c'était mieux, c'est bien connu. Il va falloir vous habituer.

On aurait pu donner le nombre de voix des 130 ou 140 délibérations d'aujourd'hui. Il y a donc 84 voix pour la délibération et 65 contre.

Merci à vous.

La séance est levée à 16 heures 20.

Annexe 1**Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0126)****ANNEXE****État de répartition des sièges en commissions établi à la date du 27 juillet 2020**

Groupes politiques	Nombre d'élus membres	Répartition des sièges par commission
Métropole pour tous	2	1 siège dans chaque commission
Métropole en commun	3	1 siège dans chaque commission
Métropole insoumise résiliente solidaire	3	1 siège dans chaque commission
Communiste et républicain	6	1 siège dans chaque commission
Inventer la Métropole de demain	9	2 sièges dans chaque commission
Synergies Métropole	11	2 sièges dans chaque commission
Progressistes et républicains	11	2 sièges dans chaque commission
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	13	2 sièges dans chaque commission
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	33	5 sièges dans chaque commission
Les écologistes	58	9 sièges dans chaque commission
<i>Non inscrit(s)</i>	1	<i>S'inscrivent dans la commission de leur choix</i>

Annexe 2 (1/8)

Pièce jointe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0043)



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Affaires
Juridiques
et de l'Administration
LocaleBureau du contrôle de
légalité et
de l'intercommunalité

Affaire suivie par : Suzanne Alberti

Tél. : 04 72 61 60 97

Courriel : suzanne.alberti@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69. 2020-07-03- 002 du - 3 JUL. 2020

relatif à la modification des statuts et compétences
du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 octobre 1935 relatif à la constitution du syndicat intercommunal pour l'électricité et le gaz des communes de la Banlieue de Lyon ;

VU les arrêtés préfectoraux du 28 décembre 1935, 7 mai 1936, 30 juin 1936, 8 juillet 1936, 6 novembre 1936, 14 novembre 1936, 30 août 1937, 23 novembre 1963, n° 72 du 3 mars 1966, n° 374 du 5 août 1969 n°334 du 26 juin 1970, n°282 du 25 mai 1972 relatifs à la modification du syndicat intercommunal pour l'électricité et le gaz des communes de la Banlieue de Lyon ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 223 du 30 mars 1979, n° 278 du 5 avril 1982, n° 756 du 18 mai 1988, et n°216 du 17 février 1989 relatifs aux statuts et compétences du syndicat intercommunal pour l'électricité et le gaz des communes de la Banlieue de Lyon ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône - 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.drhon.sous.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (hors d'un appel local)

VU l'arrêté préfectoral n° 4450-2002 du 31 décembre 2002 relatif aux statuts et compétences du SIGERLy qui prend la dénomination de syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) ;

VU les arrêtés préfectoraux n°1925 du 14 mai 2003, n° 3552 du 27 octobre 2003, n°4234 du 12 décembre 2003, n° 2057 du 30 janvier 2004, n° 2298 du 28 mai 2004, n° 4048 du 25 octobre 2004, n° 1386 du 31 janvier 2005, n° 2667 du 27 avril 2007, n° 5930 du 17 décembre 2008, n°5775 du 15 décembre 2011, n° PREF DLPAD-201512-15-125 du 15 décembre 2015, n° 69-2016-12-16-003 du 16 décembre 2016, n° 69 2017-12-20-11 du 20 décembre 2017, n°69-2018-12-27-014 du 27 décembre 2018 et n°69-2020-01-31-005 du 31 janvier 2020 relatifs aux statuts et compétences du SIGERLy ;

VU la délibération du 25 juin 2018 du conseil métropolitain relative à la reprise de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain" au SIGERLy ;

VU la délibération en date du 05 décembre 2018 du comité syndical du SIGERLy approuvant le principe de reprise par la métropole de Lyon de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain" au SIGERLy à compter du 1er septembre 2020;

VU la délibération du 09 mai 2019 du comité syndical du SIGERLy approuvant le principe et le contenu du protocole d'accord entrainant les modalités de la reprise de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain" par la métropole de Lyon;

VU la délibération du conseil métropolitain du 13 mai 2019 approuvant le protocole d'accord relatif aux conditions de reprise de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain" par la métropole de Lyon auprès du SIGERLy;

VU la délibération de la commune de Chasselay du 09 septembre 2019 sollicitant son retrait de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain" auprès du SIGERLy;

VU le courrier du 17 janvier 2020 du président du SIGERLy à la métropole de Lyon concernant le projet de modification statutaire;

VU la délibération du 06 mai 2020 du comité syndical du SIGERLy approuvant les modifications statutaires du SIGERLy à savoir le retrait de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain" du SIGERLy à compter du 1er septembre 2020, la représentation des délégués métropolitains, les règles de quorum et les modalités d'adhésion, de retrait ou de reprise de compétence au syndicat (suppression du délai de 60 jours imposé au président pour réunir le comité syndical afin qu'il se prononce sur une demande d'adhésion, de retrait ou de reprise de compétence au syndicat) ;

Considérant que les conditions de majorité sont respectées ;

SUR proposition de Madame la Préfète, secrétaire général, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 1935 modifié par les arrêtés préfectoraux susvisés sont remplacées par les dispositions suivantes :

Annexe (2/8)

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Chaponost, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Poleyieux-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Ternay, La Tour-de-Salvagny, Vernaison ;

- Pour l'exercice de la compétence dissimulée coordonnée des réseaux :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleyieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Solaize ;

La métropole de Lyon et les communes susmentionnées composent le syndicat et constituent « les adhérents » au sens des présents statuts.

A compter du 1er septembre 2020, le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) est composé :

• **de la Métropole de Lyon :**

- pour l'exercice des compétences « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleyieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-

Article 1^{er} -Dénomination-composition

Conformément aux articles L. 5721-1 et L. 3641-8 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise – SIGERLY », ci-après désigné « le syndicat », est un syndicat mixte ouvert.

Jusqu'au 31 août 2020, le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) est composé :

• **de la Métropole de Lyon :**

- pour l'exercice des compétences « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleyieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne ;

- pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Charbonnières-les-Bains, Fleurieu-sur-Saône, Francheville, Montanay, Neuville-sur-Saône, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, La Tour-de-Salvagny ;

• **et des communes de :**

- Pour l'exercice de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » :

Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon.

- Pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » : Chasselay ;

- Pour l'exercice de la compétence « éclairage public » :

Annexe (3/8)

Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissioux, Vernaison, Villeurbanne ;

- **et des communes de :**

- Pour l'exercice de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » :

Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon.

- Pour l'exercice de la compétence « éclairage public » :

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Chaponost, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaine-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Ternay, La Tour-de-Salvagny, Vernaison ;

- Pour l'exercice de la compétence dissimulation coordonnée des réseaux :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissioux, Vernaison, Villeurbanne, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Solaize ;

La métropole de Lyon et les communes susmentionnées composent le syndicat et constituent « les adhérents » au sens des présents statuts.

Article 2 -Durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 3 -Siège

Le siège du syndicat est fixé au 28 rue de la Baisse, 69100 Villeurbanne. Il peut être modifié par une délibération du comité syndical prise à la majorité des suffrages exprimés.

Article 4 -Compétences

Article 4-1 : Généralités

Outre ses compétences, le syndicat exerce des activités partagées, uniquement sur demande de ses adhérents et dans les limites fixées par ces derniers.

Article 4-2 : Compétences exercées par le syndicat

- Compétences « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » ;
- Compétence « éclairage public » : le syndicat exerce les droits et obligations du propriétaire conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (notamment la pose et la dépose des installations d'éclairage public qui lui sont confiées, l'entretien, les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations et mises en conformité des réseaux d'éclairage public) sur les installations permettant l'éclairage extérieur de la voirie (domaine public ou privé de l'adhérent concerné) et des espaces publics, aires de jeux et de loisirs, la mise en lumière de monuments et de bâtiments et de divers éclairages extérieurs (notamment les illuminations festives).
- Compétence « dissimulation coordonnée des réseaux » ;

Article 4-3 : Activités partagées

- Le syndicat est compétent pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire conformément à l'article L. 314-1 du code de l'énergie.
- En matière d'efficacité énergétique, le syndicat peut accompagner les collectivités en réalisant le suivi des consommations des énergies et des fluides, des études et diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie dans les installations et des bâtiments qui sont la propriété des adhérents, en préparant la présentation de dossier aux organismes compétents en matière de maîtrise de l'énergie et en assurant le suivi des travaux de rénovation, de mise en conformité ou de création ;
- En matière de maîtrise de la demande énergétique, le syndicat peut valoriser les actions de maîtrise de demande de l'énergie entreprises par ses adhérents dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) ;
- En matière d'autorisations d'urbanisme, le syndicat peut émettre un avis sur le devis établi par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité pour la facturation des opérations de raccordement au réseau de distribution d'électricité dans le cadre des dossiers qui lui sont transmis par ses membres compétents en matière de perception des participations d'urbanisme ;

Annexe (4/8)

En l'absence de délibération dans un délai de 4 mois à compter de la saisine du chef de l'exécutif, l'assemblée délibérante de l'adhérent concerné qui ne s'est pas prononcée est réputée avoir donné son accord.

Une fois l'ensemble des décisions des adhérents rendues ou réputées rendues, le président du comité syndical qui réunit le comité syndical dans un délai raisonnable afin qu'il se prononce sur la demande d'adhésion au syndicat. La délibération du comité syndical fixe la date d'effet de l'adhésion. Les statuts du syndicat sont modifiés en conséquence.

L'adhésion au syndicat entraîne l'application des articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Article 5-2 : Transfert de compétence

Toute demande de transfert de compétence par un adhérent est soumise à l'accord du comité syndical et des adhérents du syndicat.

L'accord du comité syndical est donné à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du comité syndical.

L'accord des adhérents est donné à la majorité des adhérents.

Toute demande de transfert de compétence par un adhérent est transmise au président du comité syndical qui doit alors saisir sous 60 jours les chefs des exécutifs des adhérents du syndicat, aux fins de délibération de leurs assemblées délibérantes.

En l'absence de délibération dans un délai de 4 mois à compter de la saisine du chef de l'exécutif, l'assemblée délibérante de l'adhérent concerné qui ne s'est pas prononcée est réputée avoir donné son accord.

Une fois l'ensemble des décisions des adhérents rendues ou réputées rendues, le président du comité syndical réunit le comité syndical dans un délai raisonnable afin qu'il se prononce sur la demande de transfert de compétence par un adhérent. La délibération du comité syndical fixe la date d'effet du transfert de compétence. Les statuts du syndicat sont modifiés en conséquence.

Le transfert d'une compétence au syndicat entraîne l'application des articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Article 5-3 : Reprise de compétence

Toute demande par un adhérent de reprise de compétence est soumise à l'accord du comité syndical à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Toute demande de reprise de compétence au Syndicat par un adhérent est transmise au président du comité syndical qui réunit le comité syndical dans un délai raisonnable afin qu'il se prononce sur la demande de reprise de compétence. La délibération du comité syndical fixe la date d'effet de reprise de la compétence. Les statuts du syndicat sont modifiés en conséquence.

La reprise d'une compétence au syndicat est réalisée conformément à l'article L. 5721-6-2 du code général des collectivités territoriales.

- Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage dans les conditions prévues de l'article 2-II de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour les opérations de travaux ou services réalisés conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrages ;

- Le syndicat peut assurer les missions qui lui seraient confiées par l'un de ses adhérents, dans le champ des compétences ou activités partagées du syndicat, dans les conditions prévues aux articles 3 et 5 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 précitée ;

- Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues par le code des marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique relative à l'exercice de ses compétences. Il peut aussi assurer la mission de centrale d'achat pour ses adhérents ou pour des tiers dans les conditions prévues par le code des marchés publics pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à l'exercice de ses compétences ou activités partagées.

Les activités partagées sont exercées par le syndicat à la demande de ses adhérents. Son champ d'action est limité à la demande faite par l'adhérent. Les actions du syndicat devront à chaque fois être conformes au droit de la commande publique.

Article 4-4 : Activités annexes

Dans le cadre d'une délibération prise conformément à l'article 6.3 des présents statuts, le syndicat peut être autorisé à réaliser tous travaux, tous services ou toutes fournitures à des personnes publiques non adhérentes au syndicat, à la condition que :

- les travaux, les services ou les fournitures soient accessoires à l'une des compétences ou activités partagées exercées par le syndicat et mentionnées aux articles 4.2 et 4.3 des présents statuts et que les interventions soient ponctuelles et limitées ;
- dans ce cadre, le syndicat respecte le droit de la commande publique ;
- dans ce cadre, le syndicat respecte les modalités définies à l'article L.5211-56 du code général des collectivités territoriales.

La délibération fixe les limites et modalités d'exercice de l'activité concernée. Elle peut notamment imposer la conclusion d'une convention avec les tiers concernés.

Article 5 – Modifications du périmètre et des compétences

Article 5-1 : Adhésion de nouveaux membres

Toute demande d'adhésion au syndicat est soumise à l'accord du comité syndical et des adhérents du syndicat.

L'accord du comité syndical est donné à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du comité syndical.

L'accord des adhérents est donné à la majorité des adhérents.

Toute demande d'adhésion au syndicat est transmise au président du comité syndical qui l'adresse à l'ensemble des membres, aux fins de délibération de leurs assemblées délibérantes.

Annexe (5/8)

Les modalités de reprise de la compétence sont décidées, conformément à l'article L. 5721-6-2 du code général des collectivités territoriales, d'un commun accord entre le comité syndical et l'assemblée délibérante de l'adhérent concerné dans un délai de 6 mois à compter de la délibération fixant la date d'effet de reprise de compétence. A défaut, le préfet peut être saisi pour les fixer.

La reprise de compétence devra être sollicitée dans le respect d'un préavis d'un an.

Article 5-4 : Retrait du syndicat

Toute demande par un adhérent de reprise d'une ou plusieurs compétences ayant pour conséquence d'entraîner un retrait du syndicat est soumise à l'accord du comité syndical.

L'accord du comité syndical est donné à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du comité syndical.

Toute demande de retrait du syndicat par un adhérent est transmise au président du comité syndical qui réunit le comité syndical dans un délai raisonnable afin qu'il se prononce sur la demande de retrait. La délibération du comité syndical fixe la date d'effet du retrait. Les statuts du syndicat sont modifiés en conséquence.

Le retrait du syndicat est réalisé conformément à l'article L. 5721-6-2 du code général des collectivités territoriales.

Les modalités du retrait sont décidées, conformément à l'article L. 5721-6-2 du code général des collectivités territoriales, d'un commun accord entre le comité syndical et l'assemblée délibérante de l'adhérent concerné dans un délai de 6 mois à compter de la délibération mentionnée à l'alinéa 3 du présent article. A défaut, le préfet peut être saisi pour les fixer.

Le retrait du syndicat devra être sollicité dans le respect d'un préavis d'un an.

Article 6 -Le comité syndical

Article 6-1 : Attributions du comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le comité syndical, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.

Le comité syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le président.

Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Le comité syndical procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 6-2 : Composition du comité syndical

Le comité syndical est composé de délégués représentant ses adhérents.

Chaque adhérent désigne des délégués titulaires et suppléants dans les conditions définies ci après :

- Le Conseil de la métropole de Lyon désigne en son sein 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants. Tous les délégués s'exprimeront sur les affaires d'intérêt commun ainsi que sur les compétences transférées par la métropole de Lyon au SIGERLY ;
- Les Conseils municipaux désignent en leur sein un délégué titulaire et un délégué suppléant. Tous les délégués municipaux s'exprimeront sur les affaires d'intérêt commun ainsi que sur les compétences transférées par la commune concernée au SIGERLY.

Les adhérents sont libres du mode de désignation de leurs délégués.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance du comité syndical est représenté par un délégué suppléant. En cas d'absence des suppléants, le délégué titulaire peut donner à un autre délégué titulaire et, de plein droit en son absence, à son suppléant, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. La représentation par procuration cesse de plein droit dès l'arrivée en séance du membre représenté ou de son suppléant.

Le mandat des délégués est lié à celui de l'organe délibérant qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation des nouveaux délégués de l'adhérent au comité syndical désignés à la suite du renouvellement des assemblées qui les ont désignés.

Les dispositions précitées ne font pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste du mandat, au remplacement, par un adhérent, de tout ou partie de ses délégués par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

En cas de vacance définitive d'un siège, pour quelle que cause que ce soit, il est procédé pour le reste du mandat en cours, au remplacement du délégué empêché.

En cas de modification du périmètre du syndicat, le présent article sera révisé pour tenir compte de l'équilibre initialement instauré entre les adhérents du syndicat. La délibération du comité syndical portant sur cette révision est adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du comité syndical.

Article 6-3 : Règles de vote

Le comité syndical délibère valablement lorsque 40% de ses membres en exercice est présent.

Le comité syndical délibère à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf dispositions contraires des présents statuts.

- Pour les affaires d'intérêt commun

Annexe (6/8)

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun pour l'ensemble des adhérents.

Sont notamment réputées d'intérêt commun les délibérations ayant pour objet :

- L'élection du président et des membres du Bureau ;
- Le vote du budget, incluant, notamment, les crédits relatifs à l'exercice des compétences mentionnées à l'article 4.2 des présents statuts ;
- L'approbation du compte administratif ;
- L'approbation des conventions relatives aux activités mentionnées aux articles 4.3 et 4.4 des présents statuts ;
- L'autorisation donnée au Syndicat d'exercer des activités annexes conformément à la délibération mentionnée à l'article 4.4 des présents statuts ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat.

Il est attribué, lors de ces votes :

- 8 voix à chacun des représentants de la Métropole de Lyon ;
- 1 voix aux représentants de chaque commune ;
- 1 voix supplémentaire est attribuée aux délégués des communes ayant transféré les compétences concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Pour les affaires relatives à une compétence particulière

Ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents ayant transféré la compétence concernée.

Il est attribué, lors de ces votes :

- 4 voix à chacun des représentants de la Métropole de Lyon
- 1 voix aux représentants de chaque commune.

Le président prend part à tous les votes sauf pour l'adoption de son compte administratif et lorsqu'il est intéressé à l'affaire mise en délibération.

Article 6-4 : Dispositions complémentaires

Les règles de convocation et de fonctionnement du comité syndical seront précisées par un règlement intérieur adopté par le comité syndical.

Article 7 -Le Bureau

Article 7-1 Compétences du Bureau

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des modifications statutaires ;

5° De la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les règles de convocation et de fonctionnement du bureau seront précisées par un règlement intérieur adopté par le comité syndical.

Article 7-2 Désignation du bureau

Le bureau comprend :

- Le président du comité syndical, par ailleurs président du bureau, qui a obligatoirement la qualité de délégué titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents du comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents du comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de l'une des communes membres.

Les vice-présidents sont élus au scrutin de liste secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas de candidatures en nombre égal au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le président.

Un membre du bureau empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre du bureau pouvoir écrit de voter en son nom. Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

La représentation par procuration cesse de plein droit dès l'arrivée en séance du membre représenté. La composition du bureau n'est pas modifiée par l'adhésion d'un nouvel adhérent.

Quand il y a lieu, pour quelle que cause que ce soit, à une nouvelle élection du président, il est procédé à une nouvelle élection du bureau.

En cas d'empêchement définitif ou de vacance, pour quelle que cause que ce soit, d'un siège de vice-président, il est procédé à son remplacement dans les mêmes conditions que celles prévues pour la désignation initiale. Le vice-président ainsi désigné occupe le même rang que le vice-président qu'il remplace.

Article 7-3 Règles de vote

Le bureau délibère par application des règles de vote définies à l'article 6-3 des présents statuts.

Article 8 -Le président

Annexe (7/8)

<p>Article 8-1 : Attributions du président</p> <p>Le président est l'organe exécutif du syndicat.</p> <p>Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.</p> <p>Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.</p> <p>Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.</p> <p>Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et aux responsables de service. La délégation de signature donnée au directeur général des services et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article 7.1 des présents statuts, sauf si le comité syndical en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président.</p> <p>Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.</p> <p>Article 8-2 : Désignation du président</p> <p>Le président est élu par le comité syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.</p> <p>En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.</p> <p><u>Article 9 - Règlement intérieur</u></p> <p>Le comité syndical adopte un règlement intérieur précisant les règles de fonctionnement du syndicat.</p> <p><u>Article 10 - Budget et ressources du syndicat</u></p> <p>Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses afférentes à son objet.</p> <p>Les recettes du budget du syndicat comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources générales que les syndicats mixtes ouverts sont autorisés à percevoir en vertu des lois et règlements en vigueur ; • Les sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises délégataires en vertu des dispositions des contrats qui les lient au syndicat ; • Les contributions des adhérents aux dépenses correspondant à l'exercice des compétences transférées dans les conditions prévues aux présents statuts ; • Le revenu des biens meubles et immeubles du syndicat ; • Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ; • Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Les subventions, participations et fonds de concours de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou des groupements de collectivités territoriales et des collectivités territoriales à statut particulier, adhérents ou tiers ; • Le produit des dons et legs ; • Le produit des emprunts. <p><u>Article 11 - Contributions des adhérents au syndicat</u></p> <p>Chaque adhérent supporte obligatoirement les dépenses correspondant aux compétences qu'il a transférées au syndicat ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale.</p> <p>Les modalités de calcul des contributions versées par les adhérents sont fixées par délibération du syndicat.</p> <p>Les contributions comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une part fixe correspondant aux dépenses d'administration générale ; • Une part variable selon les compétences transférées au syndicat, dont le montant est fixé par le comité syndical et réparti entre les adhérents ayant transféré la compétence considérée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'éclairage public : le montant est réparti entre les adhérents par une délibération du comité syndical. La répartition tient compte du nombre de points lumineux ainsi que le cas échéant, du type d'installation et des bâtiments considérés ainsi que les coûts globaux de maintenance, de travaux et d'achat d'énergie constatés. - Pour la dissimulation coordonnée des réseaux : la contribution des adhérents est calculée sur la base des travaux constatés sur le territoire de chaque adhérent concerné majorés d'un taux global mutualisé fixé annuellement par une délibération du comité syndical. Ce taux est fixé en prenant en compte les coûts globaux de travaux, de frais financiers et de structures nécessaires et directement affectables à la gestion de cette compétence tant en fonctionnement qu'en investissement. - S'ajoute éventuellement une participation aux investissements du syndicat dont le montant et la répartition seront fixés annuellement par délibération du comité syndical. <p>Le montant des contributions tient compte de l'obligation d'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes du syndicat.</p> <p>Dans le cas où l'ensemble des recettes ne suffirait pas à couvrir la totalité des dépenses du syndicat, le comité syndical appelle auprès des adhérents une contribution complémentaire obligatoire répartie dans les conditions fixées par une délibération du comité syndical.</p> <p><u>Article 12 - Modifications statutaires</u></p> <p>Les modifications statutaires autres que celles prévues aux articles 5, 6-2, 6-3, 7-2 et 7-3 des présents statuts sont adoptées par le comité syndical à la majorité des suffrages exprimés.</p> <p><u>Article 13 - Dissolution du syndicat</u></p> <p>Le syndicat pourra être dissout dans les conditions prévues à l'article L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales.</p>
---	--

Annexe (8/8)**Article 14 : Dispositions diverses**

Les articles L. 5211-1 à L. 5211-4-3 et L. 5211-56 à L. 5211-58 du code général des collectivités territoriales sont applicables au SIGERLy en tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions des présents statuts ainsi qu'aux articles L. 571-1 et suivants du même code.

Article 15 : Dispositions spécifiques

Le syndicat dispose des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations que les groupements de collectivités et les syndicats mixtes composés en tout ou partie d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de départements.

Il est également éligible aux mêmes aides, subventions et dispositifs de soutien que les groupements de collectivités et les syndicats mixtes composés en tout ou partie d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de départements ».

Article II - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Article III - Le Préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président du SIGERLy, le président de la Métropole de Lyon et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 27 ~~JUL.~~ **JUL. 2020**,
le préfet


Cécile DINDAR
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Annexe 3 (1/2)

Amendement déposés par les groupes Progressistes et républicains, Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et Synergies Métropole
Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus (dossier n° 2020-0128)

Conseil de la Métropole du 27 juillet 2020

"Progressistes et Républicains"
"Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société civile"
"Synergies Métropole"

Projet de délibération n°2020 – 0128 : Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus

Amendement n°

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La fixation des indemnités relève d'un intérêt général décidé par la loi pour permettre aux élus membres du conseil d'exercer le mandat qui leur a été confié par le suffrage universel.

Cet amendement prend acte des choix de l'exécutif sur les montants des indemnités du président et des vice-présidents ces derniers ayant été valorisés pour tenir compte de la charge de travail, de leur engagement de présence au sein de la collectivité par une volonté de non cumul des mandats.

Aussi, il apparaît que les membres de la commission permanente sans délégation ont subi une baisse forte de leur indemnité. Alors même que le choix a été fait d'augmenter les compétences de cette instance et donc la charge de travail des élus qui y siègent.

La situation des conseillers métropolitains n'a fait l'objet d'aucune évolution alors que leur mission s'en trouve modifiée. Ils se situent ainsi à 35 % de l'indemnité d'un vice-président contre 48,8 % lors du précédent mandat.

Surtout, l'indemnité n'est pas conforme à la pratique usuelle dans les conseils départementaux. Afin de respecter au mieux l'esprit du CGCT, il semble juste que les conseillers membres de la commission permanente ne puissent bénéficier d'une indemnité dépassant de plus de 10% celle des conseillers métropolitains.

Afin de palier à ces différences, l'amendement vise, à revaloriser l'indemnité des conseillers métropolitains à hauteur de 1767,97 €.

Cette somme est cohérente à plusieurs titres.

- Elle correspond à environ 50% du PMSS (le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, utile notamment pour le calcul de la retraite)
- Elle rétablit la logique juridique du code général des collectivités territoriales : *"L'indemnité de fonction de chacun des membres de la commission permanente du conseil de la métropole, autres que le président et les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif, est, dans les mêmes conditions, au maximum égale à l'indemnité maximale de conseiller métropolitain, majorée de 10 %"*.

Cette proposition de revalorisation tient compte que ce nouveau mandat s'accompagne d'une diminution du nombre d'élus de 165 à 150.

De plus, la Métropole de Lyon continue à prendre toute la mesure des compétences acquises en 2015. Il s'agit des premiers élus métropolitains désignés par un scrutin par circonscription au suffrage universel direct qui amène le conseiller métropolitain au rang de conseiller départemental.

Ces évolutions renforcent la place de l' élu métropolitain dans notre vie politique locale, puisqu'il devra assurer une nouvelle mission de représentation dans sa circonscription d'élection ainsi que le suivi des sollicitations dont il devra assurer l'instruction.

Annexe (2/2)

Conseil de la Métropole du 27 juillet 2020

"Progressistes et Républicains"
"Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société civile"
"Synergies Métropole"

Il est donc proposé l'amendement suivant :

AMENDEMENT :

Remplacer le tableau fixant des taux d'indemnités de fonction accordées aux membres du Conseil de la Métropole dans la délibération et en annexe :

Fonction	nombre de poste	Taux maximum nominal en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute nominale mensuelle (simulation indicative, sur la base de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1027, soit 3 889,40 € brut)
Président	1	128,60%	5001,77€
Vice-président	23	98%	3811,61€
Membre de la Commission permanente autre que le Président et les Vice-Présidents	42	50%	1944,70€
Conseiller métropolitain	Autre membre du conseil	34,50%	1341,84€

Par le tableau suivant :

Fonction	nombre de poste	Taux maximum nominal en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute nominale mensuelle (simulation indicative, sur la base de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1027, soit 3 889,40 € brut)
Président	1	128,60%	5001,77€
Vice-président	23	98%	3811,61€
Membre de la Commission permanente autre que le Président et les Vice-Présidents	42	50%	1944,70€
Conseiller métropolitain	Autre membre du conseil	45,45%	1767,97€



Philippe COCHET



Marc GRIVEL


David KIMELFELD
P/o Michel LE FAOU

Annexe 4

Résultats du scrutin secret sur appel nominal sur l'amendement au dossier n° 2020-0128
Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus

Séance du 27 juillet 2020
Métropole de Lyon

Scrutin : Fixation des indemnités de fonction des élus
(rapport n° 2020-0128)

RESULTATS DU VOTE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		149
<i>A déduire :</i>		
<i>Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin) -</i>	-	0
<i>Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers)</i>	-	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	=	149
Majorité :		75

Résultat :

Pour	62
Contre	80
Abstention	7

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 14 décembre 2020.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Bruno Bernard

Matthieu Vieira
